

revue du mois, numéro 276, montréal, décembre 1963, prix 50¢

RELATIONS

PRIMAUTÉ ET COLLÉGIALITÉ

L'Alliance pour le progrès

Teodoro MOSCOSO

Démocratisation scolaire à Montréal?
— Les associations ouvrières non
accréditées. — La Commission sur le
bilinguisme et le biculturalisme. —
Recherche scientifique au Nouveau-
Québec. — La tutelle et le Syndicat
international des marins. — Le gou-
vernement Pearson et les Canadiens
français.



SOMMAIRE

décembre 1963

Éditoriaux	341	
<i>Idées imaginaires au Concile. — Le gouvernement Pearson et les Canadiens français. — Le Canada et l'O. É. A. — La tutelle et le Syndicat international des marins.</i>		
Articles		
PRIMAUTÉ ET COLLÉGIALITÉ Luigi d'Apollonia	343	
LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES NON ACCRÉDITÉES Gérard Hébert	346	
L'ALLIANCE POUR LE PROGRÈS Teodoro Moscoso	349	
DÉMOCRATISATION SCOLAIRE À MONTRÉAL? Jacques Cousineau	352	
LA COMMISSION SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME Richard Arès	353	
PERSPECTIVES DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU NOUVEAU-QUÉBEC - 2. Michel Brochu	354	
Lecture du mois:		
« <i>Réflexions sur l'enseignement</i> » . . . Raymond Bourgault	358	
Le théâtre : L'Ombre d'un franc-tireur. — L'Heureux Stratagème Georges-Henri d'Auteuil		359
Chronique des Lettres André Vachon	360	
Au service du français: La demie d'un demi. . . J. d'Anjou	362	
Au fil du mois	363	
L'abbé Pierre parmi nous. — Pour le meilleur et pour le pire en Amérique latine. — La C. S. N. et la caisse de retraite. — À la mémoire de Ngo Dinh Diem. — La régulation des naissances. — Où loge l'étrouffement d'esprit?		
Les livres	365	
Notes bibliographiques	367	
Table des matières	368	

Relations

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus.

Directeur : Richard ARÈS.

Rédacteurs : Luigi D'APOLLONIA, Jacques COUSINEAU,
Irénee DESROCHERS, Gérard HÉBERT.

Collaborateurs : Joseph D'ANJOU, Georges-Henri D'AUTEUIL,
Émile BOUVIER, Joseph LEDIT, André VACHON.

Secrétaire à la rédaction : Georges ROBITAILLE.

Tirage : Clarence DONTIGNY.

Rédaction et abonnements:

8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11.

Publicité: Même adresse.



Relations est une publication des Éditions Bellarmin, 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11. Téléphone: DUpont 7-2541. Prix de l'abonnement: \$5 par année. Le numéro: \$0.50. Relations est membre de l'Audit Bureau of Circulations. Ses articles sont répertoriés dans le Canadian Index, publication de l'Association canadienne des Bibliothèques.

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.

LA LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITÉE offre...

251 est, rue Vitré, Montréal-18, P. Q.

parmi ses publications les plus en vue, DES ROMANS :

- A. Mailet, *On a mangé la dune*, 1.75
- G. Choquette, *L'Interrogation*, 2.25
- J.P. Pinsonneault, *Les Abîmes de l'aube*, 2.00
- Cécile Chabot, *Et le cheval vert*, 2.00
- L. Bilodeau, *Belle et Grave*, 3.00
- R. Charbonneau, *Aucune créature*, 1.75

DES ESSAIS ET DE L'HISTOIRE :

- R. P. Angers, *Foi et Littérature*, 1.50
- R. P. Angers, *Problèmes de culture au Canada français*, 1.50
- Louise Darios, *Contes étranges du Canada*, 2.00
- G. Lanctôt, *Histoire du Canada*, tomes I et II, 11.00
- R. P. Pouliot, *Monseigneur Bourget*, trois tomes, 6.50
- R. Duhamel, *Lettre à une provinciale*, 3.00

UNE COLLECTION POÉTIQUE :

- G. Sylvestre, *Anthologie de la poésie canadienne-française* (réédition)
- J. Ménard, *Les Myrtes*, 1.50
- P. Perrault, *Portulan*, 1.50
- Isabelle Legris, *Parvis sans entrave*, 1.25

RÉCITS DE FANTAISIE ET D'HUMOUR :

- Cécile Chabot, *Imagerie, Paysannerie, Férie*, 1.50 chacun
- Irène de Buisseret, *Kotikoti*, 2.25

EN VENTE CHEZ BEAUCHEMIN ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

Editoriaux

Idées imaginaires sur le Concile

SOIT IMPUISSANCE à dramatiser les confrontations proprement théologiques, soit désir de trouver quelque cheval de bataille d'avant-garde, une certaine presse enfourche ce que le cardinal Montini, alors archevêque de Milan, ne craignait pas d'appeler des « idées imaginaires ».

On écrit, par exemple, que le II^e Concile du Vatican marquera la fin du Concile de Trente. Certes, le déroulement de l'histoire permet à l'Église de mieux prendre conscience de certains aspects de la vérité qu'elle détient. Il est vain, toutefois, de s'attendre à ce que l'Église puisse, un jour, marquer la fin du Concile de Trente, puisqu'elle ne saurait désavouer ses propres définitions conciliaires sans se désavouer elle-même et se contredire: la vérité progresse en s'approfondissant, non en se reniant. Le II^e Concile du Vatican et tous les conciles qui viendront au cours des âges resteront en continuité vivante avec le Concile de Trente comme avec le I^{er} Concile du Vatican et le premier Concile de Nicée et, par delà tous les conciles et leurs enseignements solennels, avec la parole du Seigneur recueillie par les Apôtres. Ce qui change et s'évanouit, c'est un certain esprit, celui de la Réforme et celui de la Contre-réforme. Au lieu d'accentuer les oppositions, les confessions chrétiennes avouent humblement leurs fautes; au lieu d'accuser leurs différences doctrinales, elles cherchent à les dépasser par un inventaire plus profond du trésor infini de la Révélation, afin de mettre un terme à leurs

divisions, scandale des chrétiens et pierre d'achoppement des infidèles.

Autre idée imaginaire: à en croire certaines gens, Vatican II réconciliera l'Église avec le monde moderne. Et tout rentrera dans l'ordre... Il faut avoir le courage de souligner l'ambiguïté de cette affirmation. Quand on croit à la réconciliation complète de l'Église avec le monde moderne, que ce soit le monde de Constantin, le monde de Charlemagne, le monde de saint Louis, — puisque chaque âge est « moderne », à son tour, — on se trompe deux fois: une première fois, sur la nature de l'Église; une seconde fois, sur la nature du monde.

Car si Dieu a créé le monde pour que l'homme le domine et collabore à l'œuvre de la création, et s'il a tant aimé le monde qu'il est venu le racheter et qu'il appelle l'homme à collaborer à l'œuvre de la rédemption, comment le chrétien pourrait-il oublier qu'il y a aussi un autre monde qui hait le Christ et pour lequel le Christ n'a pas prié. Notre monde moderne, si fier de la science des choses et si ignorant de la science de Dieu, — et, par conséquent, de la vraie science de l'homme et de sa dignité, — ce monde moderne comme les autres n'est pas bon sous tous rapports, le « Prince du monde » y a sa part, et l'Église ne saurait avec lui faire la paix. Même mise à jour, insérée tout à fait dans l'étoffe du temps, incarnée historiquement, l'Église vivra encore avec tout monde moderne en une tension insoluble et irrémédiable. Et il en sera ainsi jusqu'à la fin de l'Histoire.

Les « idées imaginaires » procèdent de bons sentiments. Mais si, avec de bons sentiments, on peut faire de la mauvaise littérature pieuse, on peut aussi faire de la fort mauvaise théologie œcuménique.

Le gouvernement Pearson et les Canadiens français

PAS PLUS QUE SON PRÉDÉCESSEUR IMMÉDIAT, le gouvernement Pearson n'a la tâche facile à Ottawa. Il préside au destin de la Confédération au moment où une crise aiguë menace de scinder en deux le pays et il recueille en héritage toutes les rancœurs accumulées par les Canadiens français contre les gouvernements qui l'ont précédé, tant libéraux que conservateurs. Et cependant, pour la première fois peut-être depuis un siècle, voici un gouvernement fédéral qui donne l'impression d'être profondément préoccupé de la situation faite aux Canadiens français dans la Confédération en même temps que sincèrement désireux de travailler à remédier à une pareille situation.

Depuis qu'il est arrivé au pouvoir, l'hon. Lester Pearson a multiplié les déclarations en ce sens, répétant au Canada anglais comme au Canada français que la Confédération ne pouvait durer que si elle se fondait vraiment sur l'égalité entre les deux communautés de base qui lui ont donné naissance. Reprenant le même thème, les ministres Maurice Lamontagne et Guy Favreau l'ont courageusement développé devant des auditoires de langue anglaise. Mieux que cela: des actes ont accompagné ces paroles. Dans le fonctionnarisme fédéral, des réformes sont en cours qui ont pour but d'assurer au français une plus large place, et peut-être même toute sa place. Au réseau ferroviaire de l'État: le Canadien National, une révolution pacifique est en train de s'opérer qui ouvre toutes grandes des barrières jusqu'ici fermées aux Canadiens français. En même temps, le gouvernement Pearson a institué la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, en lui assignant pour tâche principale et essentielle de « recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée ». Vraiment, ça bouge, même à Ottawa!

Quelles que soient par ailleurs les faiblesses du gouvernement Pearson, ces efforts pour rendre justice aux Canadiens français paraissent sincères et méritent d'être signalés, voire d'être appuyés.

Le Canada et l'O. É. A.

QUAND M. PEARSON fut porté au pouvoir, en avril dernier, on pouvait espérer que le Canada se joindrait à l'Organisation des États d'Amérique. M. Pearson, disait-on, y était favorable, et M. Paul Martin, qui devait devenir le nouveau ministre des Affaires extérieures, reconnaissait le train inévitable

des choses: « Le temps est venu pour le Canada, disait-il en janvier dernier, d'accueillir l'invitation que, depuis longtemps, tous les membres de l'O. É. A. lui ont faite de se joindre à eux. »

M. Diefenbaker avait envoyé des observateurs aux deux conférences de Punta del Este et, pendant la crise cubaine, à la réunion, à Washington, de l'Organe consultatif de l'O. É. A. Marchant sur les foulées de M. Diefenbaker, M. Pearson en fait autant et envoie des observateurs à la conférence de Rio. Mais tout indique que, lui aussi, s'en tiendra là. Malgré les impératifs géographiques, la détresse de l'Amérique latine, le geste de l'O. É. A. de changer la formule « Républiques d'Amérique » en celle d'États d'Amérique (pour apaiser qui sait? nos scrupules royalistes), la question « est toujours à l'étude ».

On objecte nos attaches avec le reste du Commonwealth, la priorité du plan Colombo, la vocation médiatrice du Canada dans les querelles qui pourraient surgir. Mais au fond on craint l'humeur britannique. M. Pearson qui a déjà le grave problème constitutionnel sur les bras ne tient nullement, avec sa faible majorité parlementaire, à s'engager dans une autre lutte qui peut attendre. L'Amérique latine a besoin du Canada, mais le Canada a besoin d'une refonte de sa Constitution.

De toutes façons, les exigences politiques et les liens commerciaux avec la famille du Commonwealth n'empêcheront ni la Jamaïque ni Trinidad-Tobago de poser bientôt leur candidature à l'O. É. A.: les démarches sont en cours. Et rien n'empêche la Colombie, par exemple d'ériger, devant de nouvelles habitations, une pancarte ainsi rédigée: « *Alianza para el Progreso — Vivienda*: un autre exemple de la coopération entre les peuples colombien et nord-américain. » Nord-américain? Nous serions donc si loin que la Colombie peut oublier que le Canada aussi est un peuple nord-américain? Mais à qui la faute?

La tutelle et le Syndicat international des marins

L'AFFAIRE DU SYNDICAT INTERNATIONAL DES MARINS prend des proportions alarmantes. Après une soumission apparente, Hal Banks annonce qu'il conteste la constitutionnalité de la tutelle et qu'il en demande la suspension, par injonction, jusqu'à ce que les tribunaux aient prononcé. De son côté, le Département des métiers maritimes de la F. A. T. - C. O. I. veut porter le cas devant les Nations unies et boycotter divers produits canadiens. Le président général de la F. A. T. - C. O. I. appuie le mouvement de résistance à la tutelle.

La querelle risque d'entraîner deux équivoques graves. Ce n'est pas tout le syndicalisme — loin de là — qui endosse les méthodes d'un Hal Banks; pourtant, il ne faudrait pas se surprendre que l'attitude présente du S. I. M. et de ceux qui l'appuient ne nuise considérablement à la réputation de l'ensemble du mouvement ouvrier: l'opinion publique ne saisit pas toujours toutes les nuances d'une organisation complexe et diversifiée. Dans le même sens, la position prise par certains chefs et groupes ouvriers américains constitue une insulte à la magistrature, aux chefs syndicaux et au gouvernement canadiens; elle ne peut pas ne pas aggraver l'image, déjà trop répandue à travers le monde, de l'*ugly American*.

Le conflit pourrait-il amener la sécession du mouvement syndical canadien d'avec les centrales américaines? Quoi qu'on en pense souvent, les unions dites

internationales ne sont pas tellement unies entre elles, ni d'un côté, ni de l'autre de la frontière. La dépendance canado-américaine varie également beaucoup de l'une à l'autre. Les plus puissantes, déjà regroupées sur le plan canadien, pourraient peut-être se séparer de l'union mère et survivre comme groupe autonome; pour les autres, l'indépendance paraît difficile, tant à cause des liens actuels que par suite de ressources financières limitées. On peut souhaiter l'autonomie de tout le mouvement ouvrier canadien; mais ce n'est pas pour demain: ni les structures, ni les esprits n'y sont encore suffisamment préparés. La querelle du Syndicat international des marins hâtera vraisemblablement l'évolution requise: c'est le seul aspect heureux de ce déplorable conflit.

15 novembre 1963.

Primauté et collégialité

Luigi d'APOLLONIA, S. J.

LA DEUXIÈME SESSION DU CONCILE s'est ouverte avec l'étude du schéma sur l'Église, au cœur désormais de toutes les discussions. Il est trop tôt encore pour faire le point, bien que les grandes orientations se dessinent. Si nous comprenons bien les événements à Rome, il se confirme qu'on y assiste à un approfondissement qui est comme une découverte dans l'Église du rôle et de la nature de l'épiscopat. D'ores et déjà, la question centrale du II^e Concile du Vatican est celle de l'épiscopat, comme la question centrale du I^{er} Concile du Vatican fut celle de la papauté.

I. DE VATICAN I À VATICAN II

Outre l'infaillibilité du pape, le I^{er} Concile du Vatican, comme on sait, a défini sa primauté, c'est-à-dire sa juridiction sur toute l'Église et chacun de ses membres. Précis au sujet de l'infaillibilité dont il détermina les limites en énonçant les conditions de son exercice, le Concile le fut beaucoup moins au sujet de la primauté. Explicite dans un cas, il ne le fut pas dans l'autre. En fait, il est impossible de l'être à moins d'approfondir — tâche ardue et délicate — le rôle et la nature de l'épiscopat.

En déclarant que le pouvoir du pape sur l'Église est un pouvoir de juridiction épiscopale suprême, immédiat, universel, les Pères du I^{er} Concile du Vatican n'entendaient rien diminuer leurs pouvoirs d'évêque. Le Concile, dans son schéma primitif sur l'Église, ne consacrait aucun chapitre à la doctrine de l'épiscopat. L'opposition fut profonde: il fallait refondre ce texte. Il en résulta deux constitutions: une première qui fut soumise au vote, une seconde qui allait rester dans les cartons. Les troupes piémontaises étaient entrées à Rome, le 20 septembre 1870. Et quand un décret

(19 octobre) changea le patrimoine de Pierre en « province romaine », Pie IX déclara « le Concile œcuménique du Vatican suspendu...¹ ».

Toutefois, même en définissant, dans la troisième partie de la Constitution *Pastor aeternus*, « la nature et le caractère de la primauté du Pontife romain », le I^{er} Concile du Vatican déclarait ce qui suit:

Bien loin, toutefois, que ce pouvoir du Souverain Pontife nuise au pouvoir de juridiction épiscopale ordinaire et immédiat, en vertu duquel les évêques, *constitués par l'Esprit Saint* comme successeurs des Apôtres, paissent et régissent, en pasteurs véritables, le troupeau qui leur est confié à chacun d'eux, ce pouvoir-ci est affirmé, affermi et défendu par le pasteur suprême et universel...

Si les malheurs du temps ne permirent pas la discussion et la mise au point du second schéma sur l'Église, un événement politique, le Kulturkampf, allait providentiellement donner au Pape et à l'épiscopat allemand l'occasion de mettre en relief la fonction épiscopale. Cinq ans après la fin du Concile, exactement en 1875, Bismark s'empara de la thèse de la primauté pontificale pour en faire son cheval de bataille dans une vaste campagne contre l'Église. Les évêques, raisonnait le chancelier, ne sont que des « instruments » du Pape. Or, le Pape est un souverain étranger. Dès lors, les évêques sont les agents d'un souverain étranger, et l'État allemand peut les mettre hors la loi².

1. Il fut juridiquement clos par Jean XXIII.

2. C'est la thèse ressuscitée récemment par Paul Blanshard dans son livre *American Freedom and Catholic Power*. Au lieu d'allemande, l'Église, cette fois, doit être américaine.

La réaction des évêques allemands (23) fut extrêmement vigoureuse. Conjointement, d'une seule voix, ils firent connaître leur réponse: le pape est soumis au droit divin et ne peut modifier la constitution de l'Église; le pouvoir épiscopal n'est pas absorbé par le pouvoir pontifical; les évêques ne sont pas les « instruments » du pape; l'évêque dans ses relations avec le gouvernement n'est pas l'agent d'une puissance étrangère; l'évêque de Rome n'est pas l'évêque de Cologne ni de Breslau...

Dès le 2 mars, Pie IX devait authentifier cette déclaration: « Votre explication, écrivit-il aux évêques allemands, exprime la doctrine authentiquement catholique. » Elle représente aussi « la doctrine du Concile du Vatican et du Saint-Siège », et elle empêche que « les fidèles ne s'en forment de fausses idées ». L'exactitude de la déclaration est telle « qu'il n'est pas besoin que le Pape y ajoute quoi que ce soit ».

Quelques années plus tard, comme la plupart des théologiens protestants et certains théologiens de l'Église anglicane et de l'Église orthodoxe ne craignaient pas de dire que l'épiscopat, dans l'Église catholique moderne, était appelé sinon à disparaître, du moins à s'estomper de plus en plus, Léon XIII dans son encyclique *Satis Cognitum* (29 juin 1896) sur l'unité de l'Église réaffirma l'origine divine de l'épiscopat et la structure épiscopale de l'Église universelle:

Si la puissance de Pierre et de ses successeurs est pleine et souveraine, il ne faudrait cependant pas croire qu'il n'y en a point d'autre dans l'Église. Celui qui a établi Pierre comme fondateur de l'Église a aussi « choisi douze de ses disciples, auxquels il a donné le nom d'Apôtres ». De même que l'autorité de Pierre est nécessairement permanente et perpétuelle dans le Pontife romain, ainsi les évêques, en leur qualité de successeurs des Apôtres, sont les héritiers du pouvoir ordinaire des Apôtres, de telle sorte que l'ordre épiscopal fait nécessairement partie de la constitution intime de l'Église. Et quoique l'autorité des évêques ne soit ni pleine, ni universelle, ni souveraine, on ne doit pas cependant les regarder comme de simples vicaires des Pontifes romains, car ils possèdent une autorité qui leur est propre, et ils portent en toute vérité le nom de prélats ordinaires des peuples qu'ils gouvernent.

Que la doctrine catholique de toujours fût maintenue sur ce point par les responsables, la chose ne souffre aucun doute. Il devenait, toutefois, nécessaire d'approfondir la structure collégiale de l'autorité apostolique et, par cet achèvement, de mettre un terme à un certain déséquilibre à l'intérieur de l'Église. Qu'était, en effet, cet « ordre épiscopal »? Quand s'exprime-t-il comme tel? Seulement en concile? Quels sont ses pouvoirs?

Il arriva à la théologie après le I^{er} Concile du Vatican ce qui arriva à la théologie après le Concile de Trente. Après le Concile de Trente, certains théologiens traitèrent de l'Église en un style à ce point juridique qu'ils en oublièrent presque la doctrine du Corps mystique; après le Concile du Vatican, certains théologiens développèrent à tel point l'aspect « pontifical » de l'Église qu'ils laissèrent dans l'ombre l'aspect « épiscopal », et que l'un par rapport à l'autre prenait un relief exagéré³.

3. D'autres, cependant, en parlaient déjà avec grande pénétration. Ainsi Dom A. Gréa, abbé général des chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception, auquel me renvoie un professeur de théologie. Dans un ouvrage paru en 1884 et qui a pour titre classique *De l'Église et de sa divine constitution*, on trouve ces lignes: « ... l'Église universelle précède, dans la vue de Dieu et dans l'ordre de ses ouvrages, l'Église particulière, qui n'est que l'appropriation du mystère du tout

Rien d'étonnant pour l'historien des dogmes. On trouve une situation semblable pratiquement après chaque concile et après chaque définition. Quand le Concile d'Éphèse eut défini la pleine divinité de Jésus-Christ, il se trouva, dans l'Église et hors de l'Église, bien des gens pour croire que la foi en sa pleine humanité était désormais condamnée. Il ne fallut pas moins que le Concile de Chalcédoine et une définition complémentaire pour équilibrer le dogme. C'est une loi, semble-t-il, de l'esprit humain qu'il lui soit très difficile d'éclairer un point sans entourer d'ombre un autre, et de retenir en plein accord, même quand il les connaît, les aspects divers de la vérité. L'Église est incarnée jusqu'à ce point qu'elle entre, de façon humaine, dans la possession de la Parole de Dieu.

Quoi qu'il en soit, les signes sont là d'une actuelle et intense maturation, d'une prise de conscience, au Concile même, du rôle et des pouvoirs des évêques: examen critique du rôle de la Curie, rôle des conférences épiscopales dans le cadre du Concile, port par les évêques de la moquette, signe de leur juridiction, même en présence du pape, mais d'abord et surtout la convocation même du Concile, sa célébration, la liberté des discussions et la franchise des interventions, le Pape ouvrant les sessions mais restant absent des congrégations générales, n'usant de son autorité souveraine qu'avec une extrême délicatesse et discrétion, et, à la demande même des Pères. Il y a là un « fait de taille », a dit Mgr Guerry, archevêque de Cambrai, une « illustration vivante » de deux réalités fondamentales dans l'Église. Il ne faut donc pas se surprendre si la majorité des évêques ont, par un vote indicatif, demandé que le II^e Concile du Vatican fasse pour l'épiscopat ce que le I^{er} Concile du Vatican a fait pour la papauté: qu'il définisse son rôle et ses pouvoirs.

2. COLLÉGIALITÉ ÉPISCOPALE

Que l'épiscopat soit d'institution divine, que les évêques soient les successeurs des Apôtres, que la primauté de Pierre — outre sa mission commune d'Apôtre — soit une véritable primauté personnelle de juridiction au-dessus des autres Apôtres, « soit de chacun en particulier, soit de tous ensemble », ces points de doctrine sont acquis et ne font pas difficulté. Le nœud de la discussion porte sur un autre point: la *collégialité épiscopale*.

Tout ce qu'on pourra dire de la collégialité épiscopale se rattache au fait des Douze. « Le jour venu, raconte saint Luc, (Jésus) appela ses disciples et en choisit douze, auxquels il donna le nom d'Apôtres. » « Il institua donc les Douze », affirme saint Marc. Et c'est aux Douze, « en tête Simon que l'on appelle Pierre », nous dit encore saint Luc, que Notre Seigneur confère une première mission; aux Douze qu'il dispense son enseignement; « à Céphas, puis aux Douze », selon saint Paul, qu'il apparaît, le jour de

à chacune des parties. Les évêques ont donc, avant tout autre conception de leur pontificat, un pouvoir universel, et qui s'étend par sa nature sur l'Église entière. Ce pouvoir est la *communio même de l'ordre épiscopal*, et il est distinct de leur *titre*, par lequel ils sont établis évêques propres d'un peuple en particulier ». Sont contenues dans ce passage, où les soulignés sont de l'auteur lui-même, et l'idée du Collège épiscopal et l'idée du schéma spécial que Vatican II consacra à l'Église, « peuple de Dieu », et qu'il placera, à juste titre, avant le schéma sur la hiérarchie.

Pâques, bien qu'ils ne soient que onze, Judas ayant trahi; aux Douze encore que, selon saint Jean, il confère le pouvoir de lier et de délier, bien qu'ils ne soient que dix, « Thomas, l'un des Douze » n'étant pas avec eux; aux Onze, précisent maintenant les synoptiques, qu'il confie l'évangélisation du monde et donne la promesse de l'indéfectibilité; puis, quand Mathias « fut mis au nombre des douze Apôtres », aux Douze de nouveau qu'il envoie l'Esprit Saint; et c'est « Pierre, debout avec les Onze » qui fait le premier sermon de la Pentecôte. Qu'est-ce à dire, sinon que le Christ, après avoir appelé chacun des Apôtres individuellement, a fondé son Église sur un groupe, un corps, un collège apostolique, avec Pierre à la tête, les Douze, et qu'il l'a investi de la mission d'aller enseigner toutes les nations et de les baptiser? D'où la question qui se pose: successeurs des Apôtres, les évêques succèdent-ils aussi comme collège des évêques au collège des Apôtres, et reçoivent-ils en corps la mission universelle donnée à celui-ci? En d'autres mots, la *collégialité épiscopale* est-elle inscrite dans la *constitution* de l'Église comme la *collégialité apostolique* est inscrite dans son *institution*? Voilà le problème. Il est fondamental, car il touche, nous l'avons souligné, à la constitution même que Notre Seigneur a donnée à l'Église.

Le débat au présent Concile a surgi autour d'un passage sur la constitution hiérarchique de l'Église. Après avoir rappelé que le Souverain Pontife possède par lui-même dans l'Église une autorité pleine et universelle, le texte poursuivait en ces termes:

le collège des évêques qui succède au collège des Apôtres dans l'enseignement et le gouvernement pastoral, ou plutôt dans le Corps apostolique, continue à persévérer, constitue, avec sa tête le Souverain Pontife et jamais sans lui, le sujet indivis de la pleine et souveraine autorité sur l'Église universelle.

Ce point est nouveau, estiment les uns. Il est ancien, répliquent les autres. Ce qui est sûrement nouveau, c'est la conscience claire qu'aujourd'hui nous prenons du pouvoir collégial. Mais la réalité est ancienne et remonte aux Apôtres. Au I^{er} Concile du Vatican, le projet de la II^e Constitution disait déjà:

Les évêques ne sont pas sans partager même la fonction suprême d'enseigner et de gouverner l'Église universelle. En effet, ce pouvoir pontifical de lier et de délier, qui a été donné à Pierre seul, il a été accordé également au collège des Apôtres, uni certes à son chef, lorsque le Seigneur proclama: « En vérité, je vous le dis, tout ce que vous délierez sur la terre, le sera également au ciel. » C'est pourquoi, depuis les débuts de l'Église, les décrets et décisions des conciles œcuméniques ont été reçus par les fidèles, comme des sentences divines et des ordonnances de l'Esprit Saint, avec une suprême vénération et une égale soumission.

De là, au plan canonique, l'assertion du canon 228, par. 1: « Le concile œcuménique jouit du pouvoir suprême dans l'Église universelle ». Sans doute, c'est le pape qui, selon la législation actuelle, convoque le concile, et c'est lui qui, toujours, en a scellé les décisions. Mais une fois approuvées par lui, les définitions et les décisions ne sont pas dites papales mais conciliaires, car elles sont l'œuvre du magistère extraordinaire et universel de l'Église, c'est-à-dire du collège des évêques réunis en concile, autour du pape et sous son autorité, le pape étant sa voix. Du reste, ce magistère extraordinaire et universel de l'Église, qui est de droit ecclésiastique, a sa source dans l'indéfectibilité du

magistère ordinaire et universel de l'Église, qui est de droit divin.

Les premiers renchérisent: le collège des évêques n'a pas hérité des charismes des Apôtres, du don des miracles, des prophéties, etc., ni de leur infaillibilité personnelle, ni de leur juridiction universelle. C'étaient des privilèges spéciaux, répliquent les tenants de la collégialité, privilèges accordés aux Apôtres en leur qualité de témoins immédiats et de fondateurs; mais ceci ne contredit pas que les évêques collégialement héritent de la mission universelle conférée aux Douze collégialement et, au même titre: pour le bien de l'Église, son unité dans la foi, sa communion dans la charité. Ainsi l'a toujours compris la tradition catholique.

Ce point n'est pas encore manifeste. Il n'est certainement pas admis de tous. C'est pourquoi le Concile ne saurait définir la collégialité comme inscrite par Notre Seigneur dans la structure collégiale de l'autorité apostolique, partant dans la constitution de l'Église. — La collégialité n'est pas admise de tous? D'accord. Mais, justement, les évêques en prennent de plus en plus conscience — et ceci en groupe — à mesure que les précisions doctrinales sont apportées. Au sein même du Concile, une forte majorité se forme et se déclare. S'il fallait attendre l'unanimité absolue, à ce compte-là, le I^{er} Concile du Vatican n'aurait pu définir la primauté romaine, car, jusqu'à la fin, il y eut une minorité appréciable contre l'infaillibilité.

L'antique façon de parler des évêques des premiers siècles suggère aussi que l'Église dans le monde entier repose sur tout le corps épiscopal, sous l'autorité de Pierre, chargé de la mission spéciale d'assurer la solidité, la fidélité et l'unité de l'édifice. Les premiers évêques ne disaient pas l'évêque de Rome, l'évêque de Smyrne, l'évêque d'Antioche, mais l'évêque à Rome, à Smyrne, à Antioche. Autrement dit, l'évêque était l'évêque *dans* une église locale. Il était évêque « catholique ». L'Église à Rome était le centre de communion, le point de référence; et l'évêque « au pays des Romains », comme s'exprime saint Ignace d'Antioche, « celui qui préside à la Charité ». Et telle est la doctrine de saint Augustin qui n'a jamais été contredite.

C'est cette responsabilité de l'évangélisation du monde, de l'établissement de l'Église dans l'univers que les papes récents, forts de leur autorité de vicaires du Christ, ont rappelé au collège des évêques. Dans l'encyclique *Fidei donum* (21 avril 1957), Pie XII s'adresse ainsi à ses frères dans l'épiscopat:

Unis par un lien plus étroit tant au Christ qu'à son Vicaire, vous aimez prendre votre part, dans un esprit de vive charité, de cette sollicitude de toutes les Églises qui pèse sur Nos épaules... Car si chaque évêque n'est pasteur propre (*pastor*) que de la partie du troupeau confiée à ses soins, néanmoins, en sa qualité de successeur légitime des Apôtres, il est, en vertu de l'institution et du précepte divins, garant (*sponsor*) avec les autres évêques du ministère apostolique, suivant les paroles du Christ aux Apôtres: « Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie. »

Et cet autre passage moins précis, mais plus pathétique:

Vous aimerez, vous que presse la charité du Christ, ressentir profondément avec Nous l'impérieux devoir de propager l'Évangile et de fonder l'Église dans le monde entier.

Ainsi donc, il y aurait deux sujets du pouvoir suprême dans l'Église et deux responsables de sa mission universelle: le collège épiscopal en communion avec le Chef de ce collège et sous son autorité; le pape, héritier *en personne* de l'autorité et de la charge conférées à Pierre *en personne*. On aurait tort, toutefois, de conclure à deux autorités suprêmes. L'autorité personnelle et singulière du pontificat suprême et l'autorité collégiale des évêques ne se dressent pas en face l'une de l'autre. Sans le pape, évêque à Rome, pas de collège épiscopal; sans collège épiscopal, pas d'évêque à Rome dans la plénitude de ses pouvoirs. A tel point qu'une école de théologie soutient qu'il n'y aurait qu'un seul sujet de l'autorité suprême: le collège des évêques, exerçant son autorité suprême de manières différentes: par le magistère ordinaire des évêques dispersés dans le monde entier, par le magistère extraordinaire des évêques rassemblés en concile — l'un et l'autre en communion et sous l'autorité du pape —, enfin, par le magistère du pape seul parlant de sa propre initiative — *ex sese et non ex consensu Ecclesiae* —, mais toujours en relation avec le collège épiscopal, en lui et pour lui, comme à sa place et lui prêtant sa voix.

On risque certes d'énervier la primauté de Pierre, préposé à la garde de tout le troupeau et de ses frères dans l'apostolat, quand on se contente de dire, comme certains, que le pape est le premier des évêques et le chef de leur collège. Car, s'il est vrai que l'*exercice* de la primauté se meut non seulement dans l'Église mais à l'intérieur du collège des évêques, l'*origine* de cette primauté de Pierre et de celle de ses successeurs est distincte et, par suite, indépendante de l'autorité du collège des Apôtres et de celle du collège des évêques. De toute façon, comment oublier que l'une et l'autre, la primauté et la collégialité, loin de s'opposer, composent dans l'harmonie organique du Corps de l'Église, révélant ainsi les deux notes que le pape Paul VI se plaît à souligner dans ses discours: l'unité et l'universalité? Dans

Pierre apparaît mieux l'unité, dans le collège des Apôtres apparaît mieux l'universalité.

* * *

Le collège des évêques succède-t-il, de droit divin, au collège des Apôtres? Le Concile, vraisemblablement, nous le dira. Et il nous manifestera aussi comment le pouvoir collégial se concilie, s'équilibre, s'articule avec l'autorité personnelle et souveraine du Pape. Il restera ensuite à la législation d'établir la manière dont le pouvoir collégial s'exercera dans l'Église. Des expressions nombreuses en existent déjà: conférences épiscopales (55), entraide des diocèses (aides canadienne, espagnole, américaine aux diocèses de l'Amérique latine; aide irlandaise à certains diocèses américains), répartition du clergé (aide des provinces Maritimes et du Québec aux diocèses de l'Ouest), les organisations charitables comme *Caritas*, *Misereor*, et tant d'autres initiatives. Il arrive habituellement dans l'Église que les vérités y sont vécues avant d'être formulées. Surgiront d'autres manifestations plus importantes encore. On parle ouvertement d'un Conseil d'évêques représentant les diverses Conférences épiscopales et se réunissant périodiquement, à Rome, autour du Pape pour exercer avec lui, sous sa direction, comme tête, la responsabilité dans le gouvernement, le magistère et la mission universelle de l'Église.

En définitive, la proclamation de l'infailibilité personnelle du Souverain Pontife n'a détruit ni l'infailibilité du Concile uni au Pape, ni celle du magistère ordinaire de l'Église. De même, il n'y a pas à craindre que la doctrine de la collégialité des évêques porte atteinte à la doctrine de la primauté de Pierre. Au contraire, la collégialité, qui semble bien de droit divin, ne peut que resserrer les liens de l'Église avec Pierre, garant de l'unité qui tient ensemble tous les membres.

LE CODE DU TRAVAIL

Les associations ouvrières non accréditées

Gérard HÉBERT, S. J.

LES DISCUSSIONS relatives au projet de Code du travail, en juin et juillet derniers, ont surtout porté, comme il convenait, sur des questions spectaculaires: l'interdiction à toute association de fonctionnaires de s'affilier à un autre organisme (art. 5), l'obligation, pour l'employeur, d'accepter la déduction des cotisations syndicales (art. 37), la situation particulière faite aux employés des hôpitaux et des corporations scolaires (art. 60), l'imposition du vote de grève au scrutin secret (art. 94).

On a attaché moins d'importance à l'introduction d'une mesure qui n'est pourtant pas négligeable, la concession d'un certain statut aux associations ouvrières non accréditées. L'intérêt de la proposition nous semble tenir à la philosophie

qui l'inspire, une confiance accordée à un régime de volontariat dans les relations patronales-ouvrières. Nous croyons que cet esprit devrait être poussé plus loin: une protection efficace pourrait être assurée, moyennant certaines conditions et dans certaines limites, à des groupes qui fonctionnent de par la simple volonté des parties intéressées. La mesure donnerait, croyons-nous, plus de stabilité aux relations ouvrières, du moins dans certains secteurs; elle paraît également souhaitable du point de vue de la planification: si nous voulons éviter l'erreur des déterminations arbitraires, il faut fournir à la société économique les cadres juridiques et sociaux qui lui permettront de trouver elle-même les structures les mieux adaptées à sa vie propre et à son développement selon un plan cohérent.

Ce sont là, nous semble-t-il, les dimensions du problème que soulève le cas des associations non accréditées. Nous aimerions traiter la question en trois étapes, d'inégale longueur: la situation présente, celle qu'introduirait l'adoption du Code dans la forme que lui donnait le bill 54, et enfin les avantages d'une option plus franche encore.

Situation présente

L'actuelle Loi des relations ouvrières ignore jusqu'au concept d'une association reconnue qui ne soit pas accréditée. L'expression « association reconnue » y désigne simplement une association accréditée (L. R. O., art. 6, 7, 9, 11...)¹.

Mention n'est faite d'une association non accréditée (on l'appelle « association non reconnue ») que pour lui dénier tout droit en face d'une association accréditée.

Rien dans la présente loi n'empêche une association non reconnue de conclure une convention collective, mais une convention ainsi conclue est non avenue le jour où une autre association est reconnue par la Commission pour le groupe que représente cette dernière association. (L. R. O., art. 18.)

En d'autres mots, la loi n'interdit pas aux associations ouvrières non accréditées d'exister et de négocier des conventions collectives. D'autres lois, d'ailleurs, antérieures à la Loi des relations ouvrières, leur reconnaissent ce droit, la Loi des syndicats professionnels (1924) et la Loi de la convention collective (1934). Mais dès qu'une accréditation a été accordée, l'association qui en bénéficie occupe toute la place: à sa demande, l'employeur doit immédiatement négocier avec elle, même s'il possède déjà, avec un autre syndicat, une convention collective en vigueur (valable en justice, si le syndicat est incorporé: L. S. P., art. 24²), même s'il est régi par un décret, à la préparation duquel il a pu participer et dans lequel le syndicat rival figure comme partie contractante et membre du comité paritaire (L. C. C., art. 2, 16). Vis-à-vis de l'employeur en cause, l'association accréditée supplante, tout de suite, toute association antérieure.

Dans le projet de Code

A l'acquisition immédiate, par une association, des droits que lui confère l'accréditation, le projet de Code du travail n'a rien changé. Nous y reviendrons: c'est le nœud du problème. Par contre, il accorde à l'association non accréditée une certaine existence. Il lui donne un nom: il l'appelle une association « reconnue » et il la définit

1. Sens des abréviations utilisées au cours de l'article:
L. R. O. : Loi des relations ouvrières, Statuts refondus de Québec 1941, ch. 162 A;
L. S. P. : Loi des syndicats professionnels, S. R. Q. 1941, ch. 162;
L. C. C. : Loi de la convention collective, S. R. Q. 1941, ch. 163;
C. R. O. : Commission des relations ouvrières;
Code : Projet de Code du travail, bill 54, 1^{re} session, 27^e Législature, 12 Elizabeth II, 1963.

2. Le projet de Code du travail, tel que formulé par le bill 54, remplacerait les articles 21 à 26 de la Loi des syndicats professionnels, consacrés à la convention collective des syndicats incorporés sous cette loi. La mesure vise, apparemment, à supprimer la difficulté de concilier cette partie de la Loi des syndicats professionnels, dans certaines de ses prescriptions, avec les articles correspondants de la Loi des relations ouvrières et du Code. Mais elle enlève, en même temps, toute reconnaissance légale à la convention collective de tout groupe exclu de la juridiction de la Loi des relations ouvrières et du Code (par exemple, les cadres) et formé en syndicat professionnel. Amputée de cette section, la loi va perdre, semble-t-il, sa vigueur. Ne pourrait-on pas la modifier, en vue d'aplanir les difficultés qu'elle pose, mais la laisser subsister dans son ensemble pour ceux qui veulent y recourir? Il sera toujours temps de la supprimer, si elle devient un jour complètement désuète.

une association qui sans être accréditée a conclu une convention collective avec un employeur ou est autrement reconnue par lui comme représentant de l'ensemble ou d'un groupe de ses salariés (Code, art. 1, c).

Il sera facile d'identifier une association non accréditée qui a conclu une convention collective; il sera plus difficile de discerner une association « autrement » reconnue par l'employeur. Notons aussi que s'il fallait prendre à la lettre les mots « avec un employeur », très peu d'unions ou de syndicats non accrédités pourraient se prévaloir des quelques privilèges que leur concède le Code. Dans la plupart des cas, il semble que lesdits syndicats ou unions possèdent un contrat collectif avec un groupe ou une association d'employeurs plutôt qu'avec un employeur particulier, et qu'ils représentent, règle générale, les salariés de telle industrie dans telle région plutôt que les employés de telle entreprise déterminée.

Dans trois cas, le Code donne à l'association reconnue les mêmes privilèges qu'à l'association accréditée. 1^o Il est interdit à l'employeur de modifier les conditions de travail de ses salariés à compter de la reconnaissance d'une association jusqu'à l'expiration des délais relatifs à la conciliation (Code, art. 48); mais le privilège aura-t-il une valeur pratique, vu le vague de la formule « autrement reconnue par lui » (c'est-à-dire l'employeur)? 2^o La convention collective s'étend, en vertu de la loi, à tous les salariés actuels ou futurs visés par le contrat collectif (Code, art. 55). 3^o Enfin, l'association elle-même acquiert le droit d'exercer les recours au nom des salariés sans avoir à justifier d'une cession de créance des intéressés (Code, art. 58).

L'auteur du Code met également sur le même pied les associations accréditées et reconnues en ce qui regarde les conditions requises pour qu'une grève soit légale, délais et vote au scrutin secret (Code, art. 94). Mais la parité n'est ici que partielle, du moins par rapport à la première convention collective. A moins d'accorder que le seul fait de rencontrer des représentants syndicaux en vue de négocier un contrat collectif constitue une reconnaissance au sens de l'article 1, c du projet de Code, une association non accréditée n'aurait jamais, semble-t-il, le droit de faire la grève pour obtenir la signature d'un premier contrat de travail: une convention collective négociée et signée par ladite association est, dans le Code, le seul critère non équivoque qui permette de discerner l'existence d'une telle association reconnue. Il va sans dire qu'une association ouvrière non accréditée, avec laquelle un employeur refuserait complètement d'aborder une négociation, n'aurait aucun droit de faire la grève aux termes du projet de Code: celui-ci semble rejeter, au point de départ, la légalité de toute grève en vue de la reconnaissance syndicale.

Les quelques droits que le Code concède aux associations reconnues, il les lui retire dès qu'une autre association obtient son accréditation pour le même groupe de salariés. A ce moment-là, ni l'existence d'une convention collective dûment signée, ni une longue tradition de négociations fructueuses et de contrats collectifs bien en règle, ni la sanction de tels contrats par l'adoption d'un décret sous la Loi de la convention collective ne sauraient protéger l'association reconnue mais non accréditée, même durant la vigueur de la convention ou du décret. Sur ce point, le Code n'apporte guère qu'un changement à la situation actuelle: au lieu de déclarer la convention précédente non avenue dans tous les cas, il laisse à la nouvelle association le choix d'opter pour cette solution ou de supplanter le syndicat précédent dans ses droits et obligations résultant de la convention existante.

Une association accréditée est subrogée de plein droit dans tous les droits et obligations résultant d'une convention collective en vigueur; cependant elle peut, si cette

convention a été conclue par une association reconnue et non accréditée, y mettre fin ou la déclarer non avenue par avis écrit transmis à l'employeur et à la Commission. (Code, art. 49.)

Interprétation

L'accréditation de la nouvelle association suppose que celle-ci compte parmi ses membres la majorité des employés de l'unité visée dans le certificat accordé par la C. R. O. Si l'association reconnue représentait jusqu'alors exactement le même groupe d'employés, l'accréditation signifie que l'ancienne association n'a pas, ou n'a plus la majorité. Mais, même en ce cas (à plus forte raison peut-être, s'il s'agit d'une unité de négociation établie sur une base différente), on peut se demander: pourquoi tant de précipitation? En introduisant le concept d'association reconnue, le projet de Code n'a-t-il pas voulu sanctionner une situation de fait et donner à des unions ou syndicats ouvriers, bien méritants dans la plupart des cas, une certaine reconnaissance juridique? On dirait qu'il s'est arrêté à mi-chemin.

Les prescriptions favorables et défavorables que le Code contient à l'endroit desdites associations laisseraient croire qu'il s'est fondé sur un double présupposé. Sous un certain angle, il les considère comme des groupements *bona fide*, auxquels il faut accorder la protection de la loi. Ailleurs, non. Ainsi, par exemple, il ne permet qu'à une association accréditée, du consentement de l'employeur, de tenir des réunions au lieu du travail (Code, art. 7). Si le Code veut enrayer le développement des syndicats de boutique, ne devrait-il pas recourir à d'autres moyens? Il nous semble qu'il y aurait profit à traiter les deux questions séparément, le cas des organisations dominées par un employeur relevant plutôt de la section des pratiques interdites ou de toute autre division analogue.

L'article 27 du projet de Code nous paraît révéler également une hésitation, peut-être même une indécision, à propos des secteurs industriels où l'accréditation semble moins adaptée et où les parties contractantes ont eu tendance à négocier de bonne foi sans y recourir. Rien ne s'oppose à ce que la C. R. O. ait le droit d'établir une procédure d'accréditation particulière pour les exploitations forestières et l'industrie de la construction, si les associations ouvrières intéressées le désirent. Mais une plus grande protection des associations reconnues ne suffirait-elle pas dans bien des cas? On dirait que le Code entretient une certaine méfiance envers les associations non accréditées: il favorise nettement les autres. En ce sens, il exerce une pression pour que les organisations ouvrières recourent à ce processus de caractère juridique plutôt que de négocier sur une base purement volontaire.

Par contre, sous certains aspects, par exemple dans la réduction des délais et la suppression d'une seconde intervention de type judiciaire (arbitrage), le Code s'oriente plutôt vers une conception plus libérale (et plus réaliste?) des relations patronales-ouvrières. Ne pourrait-on penser que la confiance faite, en ce cas, à l'initiative des parties devrait s'étendre aux négociations poursuivies par les associations reconnues, au point d'accorder à celles-ci les mêmes privilèges qu'aux associations accréditées? Telle est d'ailleurs la politique adoptée dans la province voisine d'Ontario.

Situation dans l'Ontario

La Loi des relations ouvrières d'Ontario reconnaît à la convention collective que possède un syndicat *bona fide* non accrédité les mêmes effets et la même valeur qu'à un contrat négocié et signé par une association accréditée.

(1) Là où aucun syndicat n'a été accrédité comme agent négociateur des employés d'un employeur, dans une unité que le syndicat considère approprié à la négociation collec-

tive, et où les employés compris dans cette unité ne sont pas sujets à une convention collective, un syndicat peut, les dispositions de l'article 46 étant sauves³, s'adresser à la Commission, à n'importe quel moment, pour en obtenir l'accréditation comme agent négociateur des employés compris dans l'unité.

(2) Là où il existe une convention collective d'une durée de pas plus de deux ans, un syndicat ne peut s'adresser à la Commission pour en obtenir l'accréditation comme agent négociateur de tout groupe d'employés, compris dans l'unité de négociation définie dans la convention, qu'après le commencement des deux derniers mois de sa durée. (Province d'Ontario, L. R. O., art. 5. Traduction⁴.)

Pour ne pas accorder la protection de la loi à un syndicat de boutique, le législateur a prévu la disposition suivante:

Une entente conclue entre un employeur ou une organisation d'employeurs et un syndicat ne sera pas considérée comme une convention collective au sens de la présente loi,

(a) si un employeur ou une association d'employeurs a participé à la formation ou à l'administration du syndicat, ou si un employeur ou une organisation d'employeurs a apporté un appui, financier ou autre, audit syndicat; ou encore

(b) si l'entente établit des distinctions soit à cause de la race, de la foi, de la couleur, de la nationalité, de l'ascendance ou du lieu d'origine. (Province d'Ontario, L. R. O., art. 36. Traduction⁵.)

Le but du législateur ontarien paraît être d'encourager la négociation collective pour elle-même, sans qu'aucune pression ne soit exercée pour qu'on recoure à la C. R. O. Dans cet esprit, la loi accorde égale considération à la convention collective d'une association accréditée et à celle d'un syndicat simplement reconnu par l'employeur en cause. En un sens, on pourrait dire que l'accréditation ne constitue qu'une formule de rechange qui supplée à la reconnaissance volontaire: si un employeur n'accepte pas librement de négocier un contrat collectif avec le syndicat qui représente *de facto* ses employés, celui-ci peut s'adresser à la C. R. O. pour en obtenir un certificat qui forcera l'employeur à négocier.

*

Telle est, dans les provinces de Québec et d'Ontario, la situation des associations ouvrières simplement reconnues. Dans un prochain article, nous dirons les avantages qui nous paraissent découler d'une option franche pour un régime de volontariat, dans la mesure où le bien commun le suggère et le permet.

3. L'article 46 fixe le moment où un syndicat peut s'adresser à la Commission pour en obtenir l'accréditation, dans certains cas particuliers.

4. (1) Where no trade union has been certified as bargaining agent of the employees of an employer in a unit that a trade union claims to be appropriate for collective bargaining and the employees in the unit are not bound by a collective agreement, a trade union may, subject to section 46, apply at any time to the Board for certification as bargaining agent of the employees in the unit.

(2) Where a collective agreement is for a term of not more than two years, a trade union may apply to the Board for certification as bargaining agent of any of the employees in the bargaining unit defined in the agreement only after the commencement of the last two months of its operation. (The Labour Relations Act, Revised Statutes of Ontario, 1960, ch. 202, section 5.)

5. An agreement between an employer or an employers' organization and a trade union shall be deemed not to be a collective agreement for the purposes of this Act,

(a) if an employer or an employers' organization participated in the formation or administration of the trade union or if an employer or an employers' organization contributed financial or other support to the trade union; or

(b) if it discriminates against any person because of his race, creed, colour, nationality, ancestry or place of origin. (The Labour Relations Act, Revised Statutes of Ontario, 1960, ch. 202, section 36.)

L'Alliance pour le progrès

Teodoro Moscoso

Administrateur, pendant près de vingt ans, du programme Operation Bootstrap, un des grands artisans de la renaissance économique et sociale de Porto-Rico, M. Moscoso était tout désigné pour remplir le poste de coordonnateur de l'Alliance pour le progrès.

Paraphée, le 17 août 1961, à Punta del Este (Uruguay), l'Alliance, ambitieux programme de construction s'étendant sur dix ans, avait à peine été mise en chantier que déjà on critiquait la « lenteur des résultats ». Au gré des intérêts, on dénonçait, qui en-deçà, qui au-delà du Rio Grande, les « bonnes » ou les « mauvaises » intentions de cette politique d'entraide. Et gens d'esprit de noter que, née dans un vieux casino de Punta del Este, l'Alliance était, en effet, un coup de dés...

Face à ces partis pris, M. Moscoso, lors du premier anniversaire, garda délibérément le silence, et demanda aux membres de son personnel de vouloir bien en faire autant. Un an plus tard, il devait, sans vaine rhétorique, leur exprimer sa satisfaction: « Les fondations sont creusées. Il faut maintenant poser les bases. » Dans ce style se retrouve le maître d'œuvre dont l'enthousiasme ne trouble pas la raison pratique, et rien ne lasse l'effort.

A la fin de septembre dernier, la Catholic Association for International Peace décernait son prix à M. Teodoro Moscoso: choix on ne peut plus heureux, s'il est vrai que la paix est l'œuvre de la justice, et qu'une société « juste » est le rêve de cet homme qui a engagé, parmi les risques et les remous de l'action, sa vie d'adulte déjà plus qu'à demi consumée.

Luigi D'APOLLONIA, S. J.

Si vous le voulez, commençons par le commencement. Quels sont les objectifs de l'Alliance pour le progrès ?

Ces objectifs, vous les trouverez dans la Charte de Punta del Este et dans un document beaucoup plus maniable qui en résume l'essentiel, la Déclaration des peuples américains.

De quoi s'agit-il ? De l'engagement solennel de 20 pays à promouvoir les institutions démocratiques, le développement économique et le progrès social en Amérique latine. D'où le nom d'Alliance pour le progrès.

L'ampleur d'une pareille entreprise suppose, évidemment, l'exécution d'une multitude de projets: construction d'habitations urbaines et rurales, programme de salubrité publique, lutte contre l'analphabétisme, réforme scolaire, réforme et éducation agraires, réforme fiscale, politique monétaire, stabilisation des prix, régularisation des marchés, stimulation de l'entreprise privée, intégration économique de l'Amérique latine. Et j'en passe.

Les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de ces objectifs ? Une aide financière importante de 20 milliards, étalée sur 10 ans. L'établissement de plans de développement national, car tout développement économique et social s'appuie sur des techniques et des calculs objectifs, un inventaire des ressources et des besoins, le choix et la coordination de projets à court, moyen et long termes, faute de quoi l'aide financière tournera en assistance directe au pays intéressé au lieu de coopérer à sa croissance économique. Toutefois, et les fonds et les prêts finiront par se perdre comme l'eau dans le sable, les beaux plans par encombrer les placards, si une volonté nationale de s'aider soi-même

vient à faire défaut. La volonté étrangère peut soutenir, elle ne pourra jamais remplacer la volonté nationale.

Aide financière, orientation économique, détermination nationale, toutes trois sont nécessaires. Des trois, cependant, la plus importante est la détermination nationale. Économistes, sociologues, historiens s'accordent là-dessus. Songez à Israël. C'est pourquoi, et M. Kennedy l'avait nettement annoncé, l'octroi de l'aide financière est étroitement lié à la mise en œuvre de profondes réformes de structures; ce qui peut impliquer de difficiles décisions politiques.

Que veut l'Alliance ? Améliorer et transformer les institutions temporelles afin d'améliorer et de transformer les conditions de vie de 200 millions d'êtres humains.

On lit souvent — et j'ai lu l'expression dans des revues comme U. S. News & World Report et même Foreign Affairs — que l'Alliance est un plan Marshall pour l'Amérique latine...

Pas du tout. Et vous avez raison de vous étonner. Le plan Marshall était une œuvre de reconstruction; l'Alliance est une œuvre de construction. Le plan Marshall trouvait sur place tout un personnel national: cadres professionnels, compétences nombreuses, abondante main-d'œuvre spécialisée, tandis que l'Alliance doit, en grande partie, former et suppléer ce personnel. Le plan Marshall n'avait pas à créer en Europe des courants de commerce qui existaient depuis des siècles, alors qu'en Amérique latine, où les échanges entre pays sont faibles et ne représentent qu'une maigre partie (10%) de leur commerce extérieur, l'Alliance doit créer ces courants. Le plan Marshall secourait des pays ravagés par la guerre; l'Alliance doit secourir des pays ravagés par l'histoire.

L'Alliance pour l'Amérique latine ressemblerait donc plutôt à l'Operation Bootstrap pour le Porto-Rico ?

En effet, on retrouve ici et là les mêmes problèmes, sauf qu'ils étaient peut-être plus graves à Porto-Rico, « taudis des Caraïbes », disait-on. Le pays n'a ni pétrole, ni minerai de fer, ni minerai de cuivre, ni minerai d'étain, ni minerai d'aucune sorte. La terre y était riche, mais de grands propriétaires féodaux dominaient la vie des *agregados* et la carrière des hommes politiques. Seulement voilà: à Porto-Rico, la nation s'éveillait collectivement à ses responsabilités, et collectivement prenait conscience de son devoir social. Chez le peuple et chez les dirigeants, il existait une volonté commune diffuse, si l'on veut, mais assez forte et assez cohérente pour mettre un terme à de criantes inégalités. L'Operation Bootstrap a libéré, encadré et orienté ces forces solidaires vers une synthèse politique, économique et sociale.

On entend dire parfois que sa situation d'« État libre associé » aux États-Unis privilégiait le Porto-Rico. L'objec-

tion ne vaut pas. La *National Planning Association* a mené une étude très poussée sur l'avenir commercial de l'Amérique latine. Elle s'est penchée sur cet aspect du problème. Sa conclusion est que les pays de l'Amérique latine possèdent les mêmes avantages que Porto-Rico.

D'accord. Il reste, cependant, que le Porto-Rico a bel et bien pris de l'avance, tandis que l'Alliance, en plusieurs pays de l'Amérique latine, de l'avis de plusieurs experts, arrive trop tard. Milton Eisenhower, dans son livre The Wine Is Bitter, porte un diagnostic fort pessimiste.

Que nous arriverions tard, je ne le contesterai point. Je l'ai dit moi-même à maintes reprises. C'est en 1954 ou en 1958 que les États-Unis auraient dû répondre aux appels qui montaient de l'Amérique latine... Songez que de 1945 à 1960, l'aide américaine à l'Amérique latine se chiffra à 1.5 milliard. Avec l'Alliance, l'aide publique américaine est de 1 milliard par an. Le coordonnateur de l'Alliance pour le Progrès n'admettra certainement pas que les jeux sont faits. Il est plus optimiste.

Si vous le permettez, je me ferai alors l'avocat des pessimistes. Tout le monde sait qu'en Amérique latine le problème clef est le problème scolaire. Or, une enquête récente de l'Organisation des États de l'Amérique latine y révèle un sombre état de choses. Dans les villes, 1 enfant sur 2 (56%) fréquente l'école primaire; dans les milieux ruraux, 1 sur 4. De ces enfants, 1 sur 2 quitte l'école avant la quatrième, et 4 sur 5 avant la fin de l'école primaire. Sur 100 élèves au départ, 3 seulement iront au collège. De sorte que les problèmes de l'Amérique latine devront attendre encore longtemps leurs solutions heureuses. Arriveriez-vous à temps ?

Oui, je le crois. Car il y a moyen de rattraper le temps perdu en équilibrant, l'un par l'autre, deux facteurs. A court terme, il faut recruter des ingénieurs et des techniciens parmi ceux qui ont étudié, et suppléer, en attendant, à la pénurie de compétences. En tout et partout, l'Amérique latine compte 50,000 ingénieurs et techniciens; les États-Unis en comptent plus de 1 million. A long terme, il s'agit donc de préparer des lendemains meilleurs par un vigoureux développement de l'instruction publique. D'un côté, nous ne pouvons attendre les 15 à 18 ans requis pour former d'un enfant un ingénieur. D'un autre côté, chaque jeune Sud-Américain devrait, en 1970, jouir d'au moins 5 ans de scolarité. Ce programme suppose, à son tour, des écoles normales pour les maîtres, des chemins pour les écoliers...

De toute façon, le retard pose un grave problème d'urgence. Or, les États-Unis dépenseront de 20 à 40 milliards, et peut-être plus, pour arriver à la lune les premiers. De plus, l'été dernier, la Chambre des représentants a fait une coupe sombre de 150 millions dans la tranche de 600 millions que le budget affectait à l'Alliance.

Et le président Kennedy, comme vous le savez, est loin de s'en réjouir, tout convaincu qu'il soit que le Congrès doit veiller à l'usage intelligent et honnête des fonds publics. L'Alliance, a-t-il dit, est « le programme le plus important » de son administration et, cet été, il déclarait que la zone au monde la plus dangereuse était l'Amérique latine. Pas plus tard qu'en septembre dernier, il répétait la même chose

dans son message à l'Association catholique pour la paix internationale.

Que répondre à ceux qui prétendent que l'aide américaine ne parvient pas jusqu'au peuple ?

Je réponds par les faits. En 2 ans, l'Alliance a construit 8,200 locaux scolaires et 140,000 logis, distribué 4 millions de manuels scolaires, fait 160,000 prêts agricoles, installé 700 aqueducs et fontaines, érigé 900 hôpitaux et cliniques, aidé à nourrir 9 millions d'enfants. Par ailleurs, comme je l'ai déjà dit, l'Alliance doit investir à bon escient, ce qui suppose, à côté de projets à court terme, des plans de développement national, qui ne se dressent pas du jour au lendemain: il faut s'accorder sur les projets, les étapes, les priorités, les coûts, les garanties; et quand il s'agit des infrastructures d'une économie, installations portuaires, chemins de fer, routes, barrages, si vite qu'on veuille aller, le rythme de ces aménagements est lent. Chose certaine, les priorités n'iront pas à des projets spectaculaires ou pharaoniques qui rendront plus riches ceux qui sont riches, et seront plus nuisibles qu'utiles à l'ensemble du pays. Question de justice et de pitié, bien sûr. Question aussi de simple efficacité.

Mais j'ai moi-même entendu des Sud-Américains parler de ce milliard annuel des Américains comme d'une immense assiette au beurre...

Cela ne me surprend pas. Il faut prendre garde, toutefois, de généraliser injustement. Il y a ceux qui entrent à reculons dans l'histoire, et encombrant la voie du développement, les tenants de la philosophie politique de la *mordida* (la bouchée, la gabegie) et de la fraude fiscale, des placements à l'étranger et des comptes de banque ailleurs. Par contre, il se trouve, parmi les classes dirigeantes actuelles et surtout parmi la génération qui monte, un grand nombre d'hommes conscients et éclairés qui se rendent compte que la situation est mûre, que les transformations de structures s'imposent, que la politique du *manana* et de la *mordida* a fait son temps. L'ancien président de la Colombie, M. Alberto Lleras, n'a pas craint d'affirmer que, grâce à l'Alliance, il s'est accompli en Amérique latine plus de travail en deux ans qu'en un demi-siècle.

Soit ! L'Alliance sait préférer aux projets humanitaires à court terme le véritable développement économique qui, à long terme, apporte le bien-être à tous. Malgré tout, l'Alliance donne parfois l'impression qu'elle ne sait au juste où diriger ses efforts.

C'est qu'un choix judicieux n'est pas toujours facile. L'économique et le social doivent aller de pair. S'il faut choisir entre un hôpital et une usine, l'Alliance choisira l'usine, parce que la mise en marche d'une usine créera le capital nécessaire pour la construction et l'entretien de l'hôpital. Dans telle région donnée, cependant, en érigeant d'abord l'hôpital, en éliminant la malaria, on prépare, en fait, la construction de l'usine et l'ouverture d'un marché. En principe, l'aide va où elle sera la plus efficace. Mais il ne faut pas se laisser absorber par des difficultés immédiates et quotidiennes, ni se leurrer par quelques aménagements de détail. Bien sûr qu'il faut penser aux humiliés et aux déshérités, leur apporter l'espoir, leur donner une voix!

Toutefois, même les réalisations immédiates doivent être jugées en fonction de l'ensemble. La Charte de Punta del Este le dit clairement. C'est sur l'avenir que portent les responsabilités les plus lourdes de l'Alliance.

Les États-Unis répètent sans cesse qu'ils ne sont qu'un associé en second dans un effort commun, qu'ils doivent aider les autres à s'aider eux-mêmes, faire faire. L'Amérique latine s'aide-t-elle elle-même? Réforme-t-on sa législation fiscale? Son niveau de vie monte-t-il? Son économie se diversifie-t-elle?

Oui, l'Amérique latine s'est attelée au travail. Dans 11 pays, on a procédé à des modifications, parfois assez profondes, du régime fiscal et de la perception des impôts. Ce point est essentiel. Une politique fiscale éclairée est un moyen de redistribuer le revenu; il est aussi un moyen d'accroître l'épargne, levier principal d'un programme de développement. Pour ce qui est de diversifier l'industrie et l'agriculture, semblable programme demande du temps; et l'Alliance ne compte que 2 ans d'exercice. Le plan Marshall n'a pas, dès sa première année, donné des fruits mirobolants. Il y a un temps pour semer et un temps pour récolter. Quant au niveau de vie, le revenu par tête est resté stationnaire, ces derniers temps. Il aurait vraisemblablement baissé sans l'Alliance, et sous la poussée démographique. En tout cas, si l'on en croit les indices, il est sur le point de remonter.

Pourquoi les États-Unis rappellent-ils avec insistance qu'ils sont le second associé? Parce que les dépenses en capital de l'Alliance atteindront environ 100 milliards dont 80 viendront de l'Amérique latine elle-même, et 20 milliards de l'extérieur. De ces 20 milliards, on a estimé que la trésorerie américaine en versera 10; le reste proviendra de sources diverses. En outre, le voudraient-ils que les États-Unis ne pourraient par leurs seuls efforts, leurs seuls capitaux, leurs exhortations, suggestions, critiques, reproches ou remontrances, procurer les changements nécessaires. Je l'ai dit et je le souligne encore, un ferment national doit travailler la population. On ne peut sauver un peuple qui ne veut se sauver lui-même. Ce labeur doit être leur labeur. Au commencement est la volonté du peuple.

Si les États-Unis, même comme second associé, concentrent leurs efforts en Amérique latine, éviterons-nous le danger, avec le Marché commun qui fait de même en Afrique, et le Commonwealth dans le Commonwealth, de diviser le monde en sphères d'influence économique, et de prêter flanc aux accusations d'impérialisme économique?

C'est toujours une tentation de détourner l'aide et la coopération de leur vraie finalité. Tel n'est pas ici le cas. Vous simplifiez les choses. Les États-Unis aident aussi l'Afrique et les pays du Commonwealth, l'Inde en particulier. Nous faisons partie du plan Colombo. De leur côté, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, le Japon investissent en Amérique latine. Et c'est tant mieux. Il existe même un Comité d'aide au développement qui coordonne ces efforts d'aide multilatérale afin d'éviter qu'on s'ignore, qu'on gaspille, qu'on entre en concurrence, qu'on se gêne au lieu de s'appuyer, ou plus grave encore, qu'on néglige certains secteurs ou certaines régions. Ce Comité d'aide est un rouage

d'une organisation multinationale appelée O. C. D. E., Organisation de coopération et de développement économique.

Au cours de la dernière décennie, les fluctuations de prix des matières premières, et les cours nouveaux du commerce mondial ont coûté aux pays de l'Amérique latine autant que leur ont apporté les aides de toutes sortes. A ce compte, l'économie de la plupart ne pourra jamais démarrer, je veux dire passer à un taux de croissance qui s'entretienne elle-même.

Depuis 1950, en effet, les prix des biens primaires que l'Amérique latine exporte ont baissé. Cette chute est maintenant arrêtée. Par ailleurs, le volume des exportations a augmenté de façon notable, ce qui peut être considéré d'excellent augure.

Le problème que vous posez est celui du commerce mondial. Ni les États-Unis tout seuls, ni l'Amérique latine toute seule, ni les deux de concert, ne peuvent en transformer les structures. Le commerce mondial relève d'un enchevêtrement de facteurs: concurrence, capacité d'absorption du marché, tarifs et contingents, abondance de certaines matières, coût de leur extraction ou de leur production qui dépend, en grande partie, des biens d'équipement industriel et agricole, des techniques nouvelles de fabrication, de la main-d'œuvre spécialisée et qualifiée, etc. Je ne nie pas qu'une des formes d'aide, essentielle quoique indirecte, consiste à apporter une réglementation au commerce international, en particulier par une régularisation des cours des matières premières agricoles et industrielles. C'est même là une des conditions de base pour un développement régulier et harmonieux des économies en retard.

La charte de Punta del Este parle d'intégration économique. Des mouvements se dessinent-ils dans ce sens?

Et j'ajouterais que, lors de la remise de cette Charte à M. Kennedy, M. Dean Rusk, secrétaire d'État, a insisté sur l'« importance primordiale de l'intégration économique ». Oui, des mouvements se dessinent dans ce sens. Une zone de libre échange entre 8 pays de l'Amérique du Sud et le Mexique se constitue, plutôt laborieusement, il est vrai. La raison en est que les économies de ces pays sont peu complémentaires. Il y a lieu, toutefois, d'espérer. Le projet d'un marché commun entre 5 pays de l'Amérique centrale est en bonne voie.

L'Amérique latine, au dire de M. Kennedy, est la zone au monde la plus dangereuse. Puis-je vous demander quelle est l'aire la plus dangereuse de cette zone entre toutes dangereuses?

Il existe, certes, des pays où la situation est plus dangereuse... Mais vous comprendrez qu'il ne me revient pas d'être plus précis.

Posons donc la question inverse. Pourrions-nous savoir quelle est la zone la moins chaude?

Je me bornerai à vous dire qu'en Colombie, au Chili, au El Salvador et, plus récemment, au Pérou, l'Alliance pour le progrès fait des progrès...

Démocratisation scolaire à Montréal?

Jacques COUSINEAU, S. J.

VOICI un heureux signe des temps dans le domaine de l'éducation. La Commission des écoles catholiques de Montréal, ayant déjà recommandé à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement une réforme des structures scolaires de la région métropolitaine, qui intégrerait la Commission scolaire de Montréal dans les cadres d'une fédération, avait formulé le souhait que les parents et les contribuables catholiques de Montréal puissent participer à l'administration de leur commission scolaire. A cette fin, elle a fait préparer par MM. Jacques Henripin et Guy Bourassa, professeurs à l'Université de Montréal, une étude sur les modalités possibles de cette participation des parents et des contribuables. Cette étude vient d'être rendue publique; la Commission prendra plus tard la décision.

Le rapport Henripin-Bourassa, qui s'intitule « Projet de réforme des structures administratives », constitue un solide travail d'approche des problèmes posés. Il contient l'histoire des modes de désignation des commissaires depuis 1846 et l'examen des principales fonctions de la Commission qui suscitent l'intérêt des citoyens; il recommande le processus démocratique dans la gestion des écoles publiques et enfin propose une solution concrète au problème de l'élection. La section qui traite de la démocratie me paraît remarquable de pertinence et de jugement; par contre les suggestions concernant les systèmes d'élection, à mon avis, ne s'enracinent pas assez dans le contexte historique et local.

MM. Henripin et Bourassa proposent à bon droit que la majorité des commissaires soient élus, quitte à ce que le gouvernement provincial, l'administration de la cité et l'archevêché nomment chacun un commissaire délégué; ce qui faciliterait l'accord de ces trois autorités sur les décisions qui les concernent. Dans le mode d'élection, ils écartent à juste titre l'élection directe par les électeurs, en l'occurrence les parents d'enfants de moins de 18 ans et les propriétaires fonciers. Ils proposent deux formules, l'une l'élection en deux étapes et l'autre l'élection par un collège électoral formé des délégués des associations intéressées que désignerait le gouvernement provincial. Cette dernière formule me paraît à rejeter. Outre l'aspect politique de cette dernière intervention, qui nous menace du pire, il y a la difficulté d'établir des critères de représentation, difficulté presque insurmontable à moins qu'on accepte que toutes les associations reconnues soient sur le même pied, quels que soient le nombre de leurs membres et leur répartition sur le territoire donné. De plus, chacun sait qu'à Montréal les parents, les premiers intéressés, ne sont pas groupés dans des associations représentatives et que les ligues de propriétaires catholiques y sont géographiquement mal réparties. Aucune d'entre elles n'est équipée pour jouer le rôle qu'il faudrait: celui de corps intermédiaire responsable d'un bien commun déterminé. Il resterait à habiliter les groupes de pression, indirectement intéressés à la question...; mais ce serait effacer du coup ce qu'on a écrit sur le processus démocratique et installer un féodalisme pire que le système actuel. D'ailleurs la population montréalaise s'est prononcée trop clairement, lors des dernières élections, sur l'incapacité des conseillers municipaux de la classe C à la représenter, pour qu'on songe revenir à cette expérience malheureuse qui a duré vingt ans.

La deuxième formule proposée est l'élection des commissaires en deux étapes. Dans chaque paroisse, — la paroisse demeure l'unité de base de notre système scolaire même à Montréal et le seul milieu social véritable (à part quelques secteurs dépressifs où le tissu sociologique a disparu), — les électeurs, parents et propriétaires catholiques, éliraient des grands électeurs qui, à leur tour groupés en collèges distincts, éliraient chacun un commissaire. Il faut, je crois, se rallier autour de ce mode d'élection, car seul il est démocratique et pratique.

Dans l'ensemble je suis d'accord avec cette formule¹; elle est constructive, pratique et éducatrice. Cependant j'y apporterais quelques modifications. Le Rapport propose sept commissaires élus sans justifier ce nombre; à mon avis, le nombre des commissaires devrait être établi soit en fonction des vicariats forains, — cette structure ecclésiastique groupe des paroisses voisines de caractère commun — soit en fonction des arrondissements municipaux, c'est la structure civile calquée sur les milieux de vie. Le Rapport propose, de plus, que les électeurs soient « toute personne étant père, mère, tuteur ou tutrice d'un enfant de moins de dix-huit ans ou contribuable aux fins de l'impôt foncier des particuliers pour les écoles ». A mon avis, ces conditions s'imposent, mais il semble qu'on prévoie un seul grand électeur par paroisse, petite ou grande, ce qui me paraît contraire à une saine démocratie; il devrait y avoir un grand électeur pour chaque mille, deux ou trois mille électeurs vivant dans une paroisse. Enfin, les paroisses dites nationales devraient avoir le droit d'élire leurs commissaires, comme les autres; leurs grands électeurs devraient se réunir à part, en deux sections, l'une composée des grands électeurs des paroisses catholiques d'origine britannique (anglaise, irlandaise et écossaise) et l'autre composée des grands électeurs de paroisses d'autres nationalités.

Ainsi disparaîtrait la proposition du Rapport confiant au gouvernement provincial et à l'archevêché la nomination des commissaires représentant les minorités catholiques, et les trois autorités concernées — provinciale, municipale, ecclésiastique — n'auraient chacune qu'un délégué à nommer. Afin de respecter jusqu'au bout l'équité, le nombre des commissaires devrait refléter par sa composition proportionnelle l'équilibre de la population catholique ou du nombre total des électeurs aux fins de l'administration scolaire; on prendrait pour base les deux représentants donnés aux minorités ethniques constituant tant pour cent de l'ensemble.

Ces suggestions entre autres ne veulent que souligner l'intérêt soulevé et le réconfort apporté par l'étude de MM. Henripin et Bourassa chez tous ceux qui ont à cœur depuis longtemps la démocratisation des structures scolaires à Montréal et à Québec. On se prend à espérer que cette rénovation de notre système d'enseignement à sa base se fera au moins en même temps que la modification opérée par le bill 60, sinon avant. La vraie démocratie se rénove par le bas d'abord. La parole maintenant est aux commissaires actuels.

1. *Relations* l'a mise de l'avant en mars 1947 (voir l'éditorial, p. 65).

La Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme : comment interpréter son mandat

Texte d'une déclaration faite par le P. Richard Arès, S. J., le vendredi 8 novembre, à Ottawa, devant les membres de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada. Cette séance préliminaire avait pour but exclusif d'interpréter le mandat de la Commission, d'en définir le contenu et l'étendue.

LES QUELQUES CONSIDÉRATIONS que j'ai à faire, à propos du mandat de votre Commission, se tirent de deux sources: de la raison principale qui a donné naissance à cette Commission royale et du texte même du mandat qui lui a été assigné.

I. — La raison principale de la création de votre Commission

Les gouvernements ne créent pas habituellement, sans raison sérieuse, des commissions royales d'enquête; ils les instituent lorsqu'ils veulent se renseigner sur une situation qui fait difficulté ou menace le bon ordre et la paix, lorsqu'ils veulent que leur soit indiquée une solution à un grave conflit ou à une crise qui déchire le pays. Votre Commission, il est évident, doit son origine à la crise que suscite l'insatisfaction fondamentale de la communauté canadienne-française au sein de la Confédération canadienne. Cette communauté se cherche aujourd'hui une place, *sa place*, tant dans l'administration fédérale que dans chacune des provinces du pays. Lui assurer cette place, la faire participer à la vie canadienne en tant même que communauté nationale, voilà, me semble-t-il, la raison principale de l'existence de votre Commission, en même temps que sa tâche essentielle. Votre Commission existe d'abord et avant tout parce que les Canadiens français l'ont demandée, l'ont exigée; ce n'est ni la communauté britannique, ni les autres groupes ethniques qui l'ont voulue, mais bien et presque seule la communauté canadienne-française. Aussi, est-ce à cette communauté que vous devez vous efforcer de donner satisfaction, tellement que, si vous n'y parvenez pas ou si vous reléguez au second rang ce qui est proprement la raison d'être de votre Commission, quelle que soit par ailleurs l'excellence de votre Rapport, je crains fort qu'il n'engendre par tout le Canada français une immense déception.

II. — Les termes de votre mandat

Au sujet des termes mêmes de votre mandat, je me permets d'attirer votre attention sur les quatre points suivants.

1. Le gouvernement vous demande d'abord « de faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada ». A cet égard, votre mission, me semble-t-il, vous demande d'examiner à fond et en détail la situation *présente* faite aux deux langues et aux deux cultures par tout le Canada. Dans la poursuite de cette enquête, trois faits me paraissent devoir entrer en ligne de compte:

a) le fait d'abord qu'il s'agit de donner satisfaction à la communauté canadienne-française: ce qui fait problème et crise, ce qui a nécessité la création de votre Commission,

c'est la situation où se trouve actuellement cette communauté, non pas celle de la communauté de langue anglaise; c'est donc principalement cette situation qu'il vous faut étudier;

b) le fait ensuite qu'il s'agit de *biculturalisme*, et non pas seulement de bilinguisme, ce qui implique que vous devez examiner la situation faite, non pas seulement à la langue, mais aussi à la culture du groupe canadien-français, ainsi qu'aux institutions qui la soutiennent et la transmettent, telles que, par exemple, les écoles;

c) le fait enfin que cette situation doit être étudiée *par tout le Canada*. Comme il s'agit pour vous simplement d'enquêter et non de légiférer, je ne vois pas pourquoi votre enquête ne pourrait pas se poursuivre dans toutes et chacune des provinces et aboutir, au moins sur ce premier point, à présenter une vision claire et totale de la situation dans chaque province.

2. Le gouvernement vous demande, en second lieu — et ceci ne concerne plus la situation présente, mais l'avenir —, de « recommander les mesures à prendre pour que la Confédération se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée ». Il vous demande, en somme, de donner à vos recommandations une *optique canadienne*, qui soit dans la ligne même de celle de la Confédération de 1867: *deux peuples égaux et fondateurs d'un même pays*. A ce sujet, trois brèves remarques: a) il vous faudra surtout indiquer les mesures concrètes à prendre pour que ce principe de l'égalité passe vraiment dans la réalité canadienne; b) l'égalité dont il s'agit ne peut être une égalité mathématique, mais bien une égalité de chances et de possibilités de vivre pleinement sa vie culturelle du Canada; c) au moins l'un de ces deux peuples a conscience aujourd'hui de former une communauté nationale en voie d'épanouissement, mais avec le sentiment qu'il est lésé par le régime actuel: pour être au point et assurer l'avenir, vos recommandations devront, nécessairement tenir compte de cette donnée de la conscience nationale canadienne-française et chercher à l'intégrer, sans la détruire, dans un nouveau régime d'association entre les deux peuples.

3. Le gouvernement vous demande, en troisième lieu, de tenir compte « de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel au Canada ». C'est là une demande normale et juste, qui se fonde sur le fait que les communautés britannique et française ne sont plus seules au Canada et qu'elles ne forment plus qu'un peu moins des trois quarts de la population totale. Que les autres groupes ethniques puissent conserver leur langue et leur culture me paraît tout simplement une exigence du droit naturel. Cette conservation doit se faire cependant dans les cadres du droit positif actuel, du moins tant qu'ils ne seront point changés, c'est-à-dire dans des cadres juridiques qui, pour le moment, ne reconnaissent que deux langues et deux cultures. Il faut en principe reconnaître à ces autres groupes ethniques le droit de travailler à modifier ces cadres juridiques, mais si votre Commission, elle, s'engageait à fond dans cette voie, elle me paraîtrait négliger l'objectif principal qui lui a donné nais-

sance et demeure sa raison d'être: « recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée », et ainsi donner satisfaction à la principale intéressée en la matière, c'est-à-dire à la communauté canadienne-française.

4. Sur les particularités enfin de votre mandat, je me contente de deux observations, l'une sur le champ fédéral d'enquête, l'autre sur le champ provincial. Je note d'abord avec grande satisfaction que votre mandat vous enjoint de « présenter des recommandations de nature à assurer le caractère bilingue et fondamentalement biculturel de l'administration fédérale »; ce qui me réjouit tout particulièrement, c'est l'expression *caractère fondamentalement biculturel*; à mon point de vue, en effet, si l'on veut donner satisfaction à la communauté canadienne-française dans la fonction publique fédérale, il ne suffit pas que sa langue y soit parlée, il faut encore que sa culture, avec tout ce qu'elle comporte — esprit, mentalité, méthode, mode de vie et valeurs spirituelles — y

soit reconnue et acceptée au même degré que l'autre culture de travail.

Aussi, est-ce avec regret que je constate la disparition de ce terme « biculturel » de votre champ provincial d'enquête et qu'il n'est plus question, pour vous, au n° 3, que de « présenter des recommandations sur les moyens à prendre pour permettre aux Canadiens de devenir bilingues ». Je sais fort bien qu'étant une Commission purement fédérale il ne vous est pas facile de pénétrer dans un domaine de compétence provinciale, mais si votre Commission se contente de recommander aux minorités françaises hors du Québec les meilleurs moyens à prendre pour devenir bilingues, j'ai la conviction qu'elles seront terriblement déçues, précisément parce qu'elles ont mis en vous leur suprême et peut-être dernier espoir.

Pour tout résumer en une phrase, je dirais que votre tâche principale, essentielle même, est de faire en sorte que les membres de la communauté canadienne-française puissent se considérer et se sentir partout chez eux au Canada et l'aimer enfin comme on aime une patrie.

Richard ARÈS, S. J.

Perspectives de la recherche scientifique au Nouveau-Québec-2

Michel BROCHU

APRÈS AVOIR ESQUISSE quelles pourraient être les grandes lignes de l'orientation de la recherche scientifique au Nouveau-Québec (recherches de détail et établissement de grandes synthèses), il convient d'examiner quelles sont, dans la pratique, les formules de recherche scientifique sur le terrain, les possibilités de réalisation et de poursuite de ces travaux au Nouveau-Québec.

1. Recherches individuelles

Jusqu'à maintenant, une grande partie des recherches qui ont été entreprises, au Nouveau-Québec, l'ont été à titre individuel par des hommes de science dont les travaux étaient patronnés par des universités, par l'A. C. F. A. S., par le Centre d'Études nordiques de l'Université Laval de Québec, par l'Arctic Institute of America ou encore par le Musée national du Canada; ce fut le cas des expéditions du professeur Jacques Rousseau, du R. P. Arthème Dutilly, O. M. I., de M. l'abbé Ernest Lepage et de M. Nicholas Polynin, en botanique; des recherches de M. Asen Balikci, de celles de Pierre Radwanski, de Bernard Saladin d'Anglure et de William E. Willmot, en anthropologie; de celles du R. P. Lucien Schneider, O. M. I., en linguistique, de MM. Benoît Robitaille, Pierre Byais, Yves Cartier, Michel Brochu et plusieurs chercheurs de l'Université McGill, de MM. T. H. Manning et Francis T. Harper, en ornithologie, de M. Francis T. Harper, en mammalogie, de W. E. Taylor et de Lawrence Oschinsky en archéologie, de Marcel Trudel et de Michel Brochu en toponymie.

2. Recherches d'État

Dans cette catégorie, s'inscrivent les recherches individuelles ou en petits groupes, mais exécutées en service commandé et qui ont souvent un but tant utilitaire que scientifique; c'est le cas des observations hydrologiques entreprises, depuis 1954, par la Direction générale des Eaux du ministère des Richesses naturelles du Québec, sur le cours de la plupart des grandes rivières (plus importantes que plusieurs fleuves européens), se jetant dans la baie d'Ungava ou dans les baies d'Hudson et James, dans la perspective de la construction de futures centrales hydro-électriques; il en est ainsi des recherches pour l'élaboration des cartes géologiques effectuées sous l'égide de la Direction générale des Mines du ministère des Richesses naturelles. Ajoutons les observations en ichtyologie entreprises sous la direction de M. Roger Lejeune, par le ministère de la Chasse et de la Pêche, en 1959. Il y a en outre les données météorologiques quotidiennes recueillies à Schefferville, à Nitchequon, à la Hutte-Indienne, à Fort-Chimo, au cap Dollard-des-Ormeaux, au Poste-de-la-Baleine, à Inoucdjouac (Port-La-Pérouse). Ces observations ont d'abord un but utilitaire, celui de faciliter la navigation aérienne et maritime; bien entendu, ces observations sérieuses et minutieuses sont ou peuvent être utilisées, le cas échéant, à des fins scientifiques dans plusieurs domaines: botanique, géomorphologie glaciaire et périglaciaire, études des glaces flottantes, ornithologie, ethnographie et autres.

3. Centres de recherches

Depuis 1948, les scientifiques de langue anglaise ont une base de recherches permanente dans le Nouveau-Québec, à Schefferville. Ce centre, le McGill Subarctic Research Laboratory, affilié à l'Université McGill, largement subventionné par l'Arctic Institute of America, constitue une base qui met les chercheurs à pied d'œuvre pour leurs travaux sur le terrain. Il manquait cependant, un centre de recherche de langue française qui permit aux hommes de science de cette langue de poursuivre avec efficacité leurs recherches sur le Nouveau-Québec. Le Centre d'Études nordiques de l'Université Laval, qui fut fondé, en 1961, après plusieurs années de démarches, corrigea partiellement cette grave lacune. Le Centre d'Études nordiques a pris un départ vigoureux et sérieux au printemps et à l'été 1962, grâce au travail de son directeur, Louis-Edmond Hamelin et du premier directeur de la station de Fort-Chimo, M. Benoît Robitaille.

Depuis l'été 1962, le Centre d'Études nordiques a patronné plusieurs projets de recherches portant sur le Nouveau-Québec: étude sur la frontière Québec-Labrador, par M. Henri Dorion publiée à l'automne 1963; étude sociale sur la famille esquimaude à Fort-Chimo, par Mlle Michèle Bonenfant; publication d'un dictionnaire esquimau-français, dont l'auteur est le P. Lucien Schneider, O. M. I., et qui paraîtra en 1964; préparation d'une bibliographie complète sur le Nouveau-Québec, en collaboration avec l'Arctic Institute of North America; collaboration à une étude sur le caribou, par M. Gaston Moisan; étude historique sur les toponymes du Nouveau-Québec, par le professeur Marcel Trudel; étude géomorphologique sur les rives québécoises du détroit d'Hudson, par M. Benoît Robitaille.

En 1963, cependant, les recherches sur le terrain du Centre d'Études nordiques ont été freinées par deux événements; le premier est le départ du Centre d'Études nordiques, de M. Benoît Robitaille, directeur (qui n'a pas été remplacé depuis) de la station de Fort-Chimo laquelle avait reçu l'hospitalité des baraquements de la Direction générale des Eaux du ministère des Richesses naturelles, au cours de l'été 1962; le deuxième événement est la décision du gouvernement du Québec, en octobre 1962, de prendre en main l'administration du Nouveau-Québec et la création de la Direction générale du Nouveau-Québec de laquelle relève, depuis novembre 1962, un centre permanent d'étude et d'apprentissage de la langue esquimaude à Fort-Chimo. (Il est à noter que la Direction générale du Nouveau-Québec, créée officiellement, en novembre 1962, est entrée officiellement en existence, le 12 avril 1963.) A cette création est venu s'ajouter un programme intensif et prolongé d'observations hydrologiques de la Direction générale des Eaux sur le débit des principaux cours d'eau du bassin de la baie d'Ungava.

Le résultat de l'occurrence de ces deux événements, en ce qui concerne le Centre d'Études nordiques, est que l'espace disponible pour les chercheurs est extrêmement réduit à Fort-Chimo et que, conséquemment, les recherches de terrain ont été limitées au cours de l'été 1963, à une étude sur l'estuaire de la rivière Koksoak par M. Yves Cartier et aux observations de B. Legault, botaniste de l'Université de Sherbrooke, durant une quinzaine de jours, aux environs de Fort-Chimo et dans la région de l'embouchure de la rivière aux Feuilles; enfin, un linguiste, M. Dermot Collis a aidé à Fort-Chimo, à la préparation du dictionnaire esquimau-français du P. Lucien Schneider, O. M. I. Il est à noter que le Centre d'Études nordiques n'a eu aucun chercheur sur le terrain au cours de l'automne 1962 et au cours de l'hiver, du printemps et de l'automne 1963, contrairement

à la base scientifique de l'Université McGill, à Schefferville, qui est à la disposition des chercheurs toute l'année et qui poursuit, depuis plusieurs années, un programme de recherches s'étendant sur 12 mois complets.

Il est indispensable que les travaux du Centre d'Études nordiques se poursuivent de façon de plus en plus intensive, car les chercheurs de langue française ont, dans le Québec, un tel retard sur leurs collègues de langue anglaise que le moindre ralentissement de l'activité des scientifiques de langue française ne ferait qu'aggraver une situation déjà assez regrettable.

Pour faire honneur aux buts qui sont les siens, il est non moins indispensable que le Centre d'Études nordiques dispose d'une base permanente qui lui appartienne en propre, à Fort-Chimo (ou ailleurs), qui serve de pied-à-terre pour les chercheurs et où ceux-ci peuvent préparer commodément leurs expéditions sur le terrain. Il serait opportun que cette base fût pourvue, sur place, d'un minimum de matériel pour les expéditions: tentes, matériel, popote, réchauds y compris des canots et quelques solides baleinières.

Cela évitera, d'une part, d'avoir à transporter, chaque année, par avion du matériel lourd et encombrant à des prix exorbitants (comme c'est le cas actuellement) et, d'autre part, cela évitera au Centre d'Études nordiques et à ses chercheurs d'avoir à emprunter du matériel d'organismes gouvernementaux qui ne peuvent toujours s'y prêter.

En d'autres termes, une base sur le terrain contribuera à libérer au maximum les chercheurs de servitudes matérielles qui prennent sur la recherche un temps précieux et souvent considérable. Une base permanente aura, de surcroît, l'immense avantage de permettre des observations de caractère permanent, observations d'automne, d'hiver et de printemps notamment, dont l'absence constitue, à l'heure actuelle, dans plusieurs domaines, une des plus graves lacunes dans la connaissance scientifique du Nouveau-Québec.

Pour ce qui est de ces observations de caractère permanent, il est évident qu'il s'agira de recherches poussées et détaillées qui ne seront pas un simple dédoublement d'observations d'ordre général qui pourront être faites par certains organismes d'État et plus spécialement par l'intermédiaire des fonctionnaires de la Direction générale du Nouveau-Québec.

Quelque splendide travail qu'accomplisse au cours des prochaines années le Centre d'Études nordiques, et nous ne doutons pas qu'il en soit ainsi étant donné le dynamisme qui a présidé à sa fondation, le Nouveau-Québec est tellement vaste qu'il y a largement de la place pour l'établissement de plusieurs autres bases scientifiques de langue française dans ce territoire. Il est même urgent qu'une base scientifique soit établie, sur les côtes du détroit d'Hudson: l'anse Bienville sise à quelques dizaines de kilomètres du cap Saint-Louis (ou d'Iberville), qui forme l'extrémité nord-ouest du Nouveau-Québec, semble toute désignée comme emplacement d'une station de recherches; ce n'est naturellement pas le seul endroit sur les côtes du détroit d'Hudson qui abonde en emplacements favorables; une autre base aurait avantage à être établie sur les rives de la baie d'Hudson, peut-être dans la région du lac Guillaume-Delisle (anciennement golfe de Richmond) à la limite de la taïga et de la toundra; une fois ces deux premières bases créées, il serait hautement désirable que fût créée une base au cœur même du Nouveau-Québec, sur le haut plateau dans l'axe de la ligne de partage des eaux entre la baie d'Hudson et la baie d'Ungava, dans une région qui pourrait être située le plus près possible du centre géométrique du Nouveau-Québec.

4. Grandes expéditions

Les recherches individuelles ou par équipes restreintes ont été jusqu'à maintenant à l'honneur au Nouveau-Québec et si les bases scientifiques sur le terrain même ont un rôle irremplaçable à jouer, il est une formule de recherche scientifique qui a été presque totalement ignorée au Nouveau-Québec: il s'agit de grandes expéditions auxquelles participent plusieurs scientifiques de diverses disciplines, du type de celles qui sont communes dans les îles arctiques canadiennes et dont les plus importantes, depuis 1958, ont été la participation de 17 scientifiques aux travaux de l'Année géophysique internationale dans la région du lac Hazen, au nord de l'île d'Ellesmere, les expéditions du projet de la Plateforme continentale polaire qui se sont échelonnées de 1960 à 1963 en bordure de l'océan Arctique sur les îles Ellef, Ringnes, Meighen et Borden principalement et au large de celles-ci, et auxquelles ont participé des scientifiques d'une douzaine de disciplines, le projet Jacobsen, en collaboration avec l'Université McGill sur l'île Axel Heiberg, qui s'est échelonné de 1960 à 1962 et auquel ont pris part des savants de plusieurs disciplines.

Cette formule des grandes expéditions est aussi, depuis longtemps, règle courante en Antarctique, au Groenland et même en Islande et au Spitzberg où elles sont réalisées principalement par ce qu'on pourrait appeler les grandes nations polaires: la France, l'Angleterre, les États-Unis, la Norvège, la Russie, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Belgique, le Chili, l'Argentine et le Danemark; les trois premiers pays s'intéressent à toutes les grandes régions polaires du globe, les pays précités de l'hémisphère Sud s'intéressent naturellement à l'Antarctique, de même que la Norvège et la Belgique. Le Danemark, c'est normal, s'intéresse tout particulièrement au Groenland, territoire danois.

La double caractéristique commune à toutes ces grandes expéditions est, d'une part, que des savants appartenant à plusieurs disciplines y participent et, d'autre part, qu'elles disposent de moyens matériels puissants et notamment de moyens de locomotion modernes et perfectionnés: avions, hélicoptères, autos-neige et véhicules chenillés souvent avec remorques-laboratoires, remorques-cuisines, remorques-habitations qui permettent un rayon d'action assez étendu. Les Expéditions polaires françaises, dirigées par le grand explorateur Paul-Émile Victor, sont le modèle même de ces grandes expéditions puissamment équipées en matériel, en techniciens et en scientifiques et aussi, il faut bien le dire, généreusement dotées en crédits par les Pouvoirs publics qui reconnaissent la valeur intrinsèque et irremplaçable de la recherche scientifique.

Dans le Nouveau-Québec continental, il n'y a aucun exemple connu de grandes expéditions du type décrit. Ces grandes expéditions présentent des avantages matériels et scientifiques incomparables: du point de vue matériel, il est évident qu'il y a intérêt à réunir plusieurs hommes de science pour une expédition lointaine plutôt que de mettre sur pied plusieurs expéditions individuelles qui multiplient les frais à l'infini; outre ces considérations purement matérielles, mais qui, tout de même, comptent pour beaucoup dans l'octroi des crédits au plan scientifique par les Pouvoirs publics, l'avantage le plus marquant pour la science de la formule des grandes expéditions, est l'élaboration d'un plan de recherches concerté entre les représentants de diverses disciplines et concentré dans une région donnée, il faut ajouter l'avantage des recherches exécutées au cours d'une même période, ce qui permet, dans la suite des travaux, d'utiles corrélations entre les observations exécutées au sein de diverses disciplines. Il ne fait aucun doute que la formule des grandes expéditions est non seulement souhaitable, mais parfaitement réalisable dans le Nouveau-Québec.

A l'heure où le Centre d'Études nordiques est à s'organiser et n'a pas encore de base permanente et où les autres centres de recherches scientifiques québécois sont encore en devenir, il serait opportun que des organismes merveilleusement équipés en matériel et en véhicules, comme les Expéditions polaires françaises, orientent une partie importante de leurs recherches vers le Nouveau-Québec dont les hauts plateaux, la toundra, les surfaces aplanies évoquent souvent les regs sahariens, sont facilement accessibles aux véhicules motorisés, en été, et particulièrement en hiver; il serait même au plus haut point désirable que les Expéditions polaires françaises installent une base permanente sur le détroit d'Hudson, à l'anse Bienville, par exemple, point qui serait tout particulièrement facile d'accès aux navires européens de haute mer qui se rendent à Churchill chercher du blé; quelques-uns de ces navires pourraient, grâce à une courte escale, apporter le matériel et les véhicules de Paris et y débarquer les équipes

De grandes expéditions puissamment équipées et motorisées, comme le sont les Expéditions polaires françaises, pourraient aborder à la fois des questions scientifiques et des questions pratiques. Parmi celles-ci l'exploration d'une route d'hiver pour véhicules motorisés reliant les postes esquimaux, rendrait un immense service en vue de l'établissement éventuel d'une liaison d'hiver par voie de terre pour la distribution du courrier; l'exploration, à l'intérieur du plateau, d'un tracé possible vers le réseau routier du sud du Québec et qui suivrait, en gros, la ligne de partage des eaux entre la baie d'Hudson et la baie d'Ungava constituerait une autre réalisation de valeur pratique. Une fois ce tracé déterminé, il faudrait explorer des tracés d'embranchements vers chaque poste esquimau. Il ne s'agit, ici, que de quelques exemples des services très réels et très concrets que, parallèlement à la recherche scientifique et sans nuire à celle-ci, peuvent rendre des organismes comme les Expéditions polaires françaises. Il existe deux autres centres de recherches de langue française qui, pour être matériellement moins complètement équipés, n'en sont pas moins très dynamiques et groupent des chercheurs de haute valeur. Il s'agit du Centre d'Études arctiques de Paris et du groupe de recherches arctiques de Lyon (Arctiques et Montagnes) dont les directeurs respectifs, Jean Malaurie et Jean Corbel, ont déjà à leur actif des recherches personnelles dans l'Arctique canadien et au Groenland. Il ne fait donc aucun doute que le Nouveau-Québec représenterait pour ces deux centres de recherches un intérêt capital à tous points de vue.

Les hommes de science du Québec et le Gouvernement du Québec ne peuvent que souhaiter la participation active des trois groupes précités aux recherches dans le Nouveau-Québec, puisqu'ils auront l'avantage d'apporter leur collaboration et leurs connaissances aux recherches qui seront entreprises.

5. L'expédition biogéographique

Formule nouvelle. En 1955, le professeur André Cailleux, géographe et géologue de grand renom et conseiller scientifique aux Expéditions polaires françaises, avait élaboré le projet de réaliser dans le cadre d'une grande expédition, une formule entièrement nouvelle de recherche scientifique consistant dans l'étude exhaustive, pour autant que la chose se puisse concevoir, d'une région donnée. En d'autres termes, il s'agit d'une étude régionale la plus complète qui soit dans le plus grand nombre de sphères des sciences naturelles; en botanique, des mousses et des lichens aux arbres; — en zoologie, des mollusques aux mammifères (en passant par les oiseaux, les poissons et les insectes) y compris des observations de base sur la nature du substratum rocheux et des dépôts meubles (géologie et géomorphologie, pédologie, cryopédologie et géologie du quaternaire).

Dans le cadre d'une expédition biogéographique de ce type, les spécialistes de chaque discipline effectueraient leurs recherches selon la méthode des carrés, c'est-à-dire que les observations se poursuivraient à l'intérieur d'aires de 1 m², de 10 m², de 100 m², de 1 km², de 10 km², ces aires étant, comme on le constate, des multiples de 10 dans le système métrique. L'aire à choisir est à déterminer selon la plante ou l'animal à étudier: il est évident, par exemple, que l'aire choisie devra être beaucoup plus vaste pour l'étude de l'ours blanc, assez rare au Nouveau-Québec, que pour l'étude des lemmings.

Cette méthode identique pour toutes les disciplines, quelles que soient les aires de base choisies, permettra de ramener toutes les données à une aire commune. Ce dénominateur commun sera de la plus haute utilité pour les corrélations à établir. On pourra ainsi connaître, à partir d'observations à fondement numérique, qui font presque défaut actuellement, la densité des principales espèces végétales et animales dans une région donnée et établir les corrélations qui existent entre ces observations; on pourra ensuite élaborer une synthèse sur les grandes caractéristiques et sur l'équilibre biogéographique de la région étudiée.

Pour intéressante et pour passionnante qu'elle sera, la première expédition biogéographique n'aura de sens que si elle est suivie tous les 5 ans, par exemple, d'autres expéditions qui pourraient être idéalement espacées de 10 ou de 200 km de l'extrême nord du Nouveau-Québec en progressant vers le sud: c'est là, d'une certaine façon, anticiper sur le programme de recherches d'un siècle à venir, mais en science, comme en d'autres domaines, gouverner, c'est prévoir.

Les résultats des recherches exécutées au cours de ces grandes expéditions biogéographiques gagneraient à être groupés dans une même série de publications comme la plupart des travaux sur le Groenland sont réunis dans la collection Meddelelser om Groenland et ceux portant sur la terre Adélie dans les publications des Expéditions polaires françaises.

Dès que le projet initial d'une grande expédition biogéographique a été élaboré par le professeur André Cailleux en vue d'être spécifiquement réalisé au Nouveau-Québec, dans le cadre des Expéditions polaires françaises, il est hautement souhaitable de le reprendre pour cette fois, le mener à bien. La formule nouvelle, et en un sens révolutionnaire, des expéditions biogéographiques promet des résultats d'une valeur incalculable, et, à vrai dire, encore insoupçonnée, dans le domaine des recherches de détail et dans le domaine des grandes synthèses à élaborer.

Conclusion

Pour résumer, il y a de la place au Nouveau-Québec pour toutes les formes et pour toutes les formules de la recherche scientifique: pour les recherches individuelles, comme ce fût surtout le cas dans le passé et pour les recherches d'État, à la fois scientifiques et utilitaires (en météorologie, en géologie et en hydrologie surtout): il apparaît cependant que les formules qui donneront, à tous points de vue, les résultats les plus riches seront, d'une part, l'établissement de plusieurs bases permanentes de recherches sur le terrain, comme celle en formation de Fort-Chimo et qui est rattachée au Centre d'Études nordiques de l'Université Laval. Il reste enfin la formule encore inexploitée dans le Québec des grandes expéditions en équipes nombreuses et pourvues d'un matériel perfectionné et de véhicules motorisés, permettant un rayon d'action important; ces grandes expéditions sont ordinaire-

ment réalisées sous l'égide d'un organisme comme les Expéditions polaires françaises, largement subventionné par l'État.

Dans le cadre des grandes expéditions se détache la nouvelle formule de l'expédition biogéographique qui mérite la priorité au Nouveau-Québec, parce que c'est la formule de recherche la plus complète et la plus exhaustive et aussi pourquoi ne pas le dire, la plus passionnante de la recherche scientifique pour une région donnée. De surcroît, seule cette formule de recherche permet de coordonner harmonieusement les observations et les interprétations au sein de chaque discipline, permettant de dégager les corrélations entre les résultats obtenus dans chaque domaine et finalement de tirer les synthèses qui couronneront ces études.

Dès lors, s'il n'y a plus, comme aux siècles précédents, de très grandes découvertes à escompter ou à espérer au Nouveau-Québec pour les hommes de science de la deuxième moitié du xx^e siècle, on peut cependant prévoir que l'orientation de la recherche scientifique au Nouveau-Québec se développera en ampleur, par la multiplication des bases permanentes scientifiques de terrain, en profondeur aussi par la multiplication ordonnée des études détaillées et par l'élaboration des synthèses découlant de ces travaux de base, grâce aux travaux en équipe, grâce à l'utilisation rationnelle des techniques modernes et grâce, surtout, à une formule comme celle des expéditions biogéographiques. La matière à étudier est là depuis des millénaires, les hommes de science sont de plus en plus nombreux, dans chaque discipline, qui veulent poursuivre des recherches de terrain.

Ce qui manque encore, ce sont les instruments de travail: en premier lieu les bases de recherche sur le terrain. La première et la seule de langue française est le Centre d'Études nordiques de l'Université Laval, montrera résolument la voie, une fois qu'elle sera définitivement installée à demeure au Nouveau-Québec même. Considérant le retard immense de la recherche de langue française au Nouveau-Québec, on ne peut que souhaiter intensément que l'A. C. F. A. S. de même que les universités françaises du Québec s'intéressent activement et concrètement à la recherche scientifique dans ces régions: chacune, en fait, devrait se faire un devoir de patronner une base de recherche scientifique permanente au Nouveau-Québec. En outre, les organismes comme les Expéditions populaires françaises, le Centre d'Études arctiques de Paris et le Groupe de Recherches arctiques de Lyon pourraient collaborer de façon inappréciable à la découverte scientifique du Nouveau-Québec: car les scientifiques français des deux côtés de l'Atlantique sont solidaires du développement futur de la recherche scientifique au Nouveau-Québec.

Les Pouvoirs publics sont également solidaires des efforts qui seront entrepris par les hommes de science, car si l'argent est le nerf de la guerre, c'est aussi le nerf des œuvres de paix au premier rang desquelles se place la recherche scientifique.

Il faudrait qu'on le comprenne en haut lieu, à Québec, comme on l'a compris à Paris, à Copenhague, à Moscou, à Washington et à Londres il y a plusieurs décennies déjà; à défaut de quoi, le Québec s'expose, non seulement à ce que ses scientifiques et ses professeurs d'université vivent en perpétuels parasites et tributaires des recherches des autres, mais à ce que le Nouveau-Québec ne devienne le fief et la chasse-gardée des Anglo-Saxons, à qui n'a pas échappé le prodigieux intérêt scientifique de ces régions.

Pour atteindre à ce but, tous les moyens matériels, toutes les énergies intellectuelles doivent être mises en œuvre de la part des hommes de science, de la part des universités et de la part de l'État: il y va du prestige du Québec et de l'honneur de la science de tradition française.

Maricourt, Nouveau-Québec, juillet 1963.

"Réflexions sur l'enseignement"

LES SPÉCIALISTES sont mal à l'aise dans leur spécialité, et leur compétence assurée en un domaine rend plus irritante à leurs yeux l'incurie de ceux qui devraient être compétents mais ne le sont point. Ainsi, mais au rebours du D^r Penfield qui a quitté la médecine pour l'humanisme, le P. Angers¹ délaisse un moment l'humanisme classique des lettres pour les sciences de la société et de l'administration. Son dernier livre est une œuvre d'action, l'intervention d'un professeur éclairé et compétent dans le débat en cours sur l'éducation.

Autant qu'on en puisse juger, le livre n'est pas conçu pour solliciter l'audience du grand public. Il s'adresse avant tout aux responsables de l'organisation de l'enseignement dans notre province qu'il aimerait voir devenir les promoteurs d'une réforme réfléchie et hardie. A vrai dire, il tâche de les éveiller d'un certain sommeil dogmatique. Au courant plus que quiconque chez nous des perspectives et des perspectives qui guident en des pays plus mûrs l'action des grands administrateurs de l'École, il pose les problèmes et il montre comment leurs solutions doivent être envisagées de façon organique et en fonction d'objectifs lointains mais humainement prévisibles. Son but n'est pas de proposer une solution, mais de suggérer l'attitude qui fera qu'on invente à mesure les solutions, et d'abord qu'on se mette à l'œuvre et qu'on arrive enfin au XX^e siècle, qui est un siècle de science et de technique. Il a fait servir à ce dessein une annexe rédigée un peu plus tôt pour le Mémoire que la Compagnie de Jésus présentait à la Commission Parent, à quoi il a préposé une longue refonte qui se présente comme une introduction.

Beaucoup de sujets sont abordés, mais leurs traitements sont forcément inégaux. Le chapitre sur la révolution scolaire est particulièrement bien documenté, et l'ensemble est d'une belle inspiration et démontre victorieusement que la civilisation technique et scientifique exige de nous un rajustement ardu, un renoncement à des idées chères, une révision des jugements communément admis, par exemple sur la valeur relative du cours classique et de la formation scientifique. Certains reprocheront à l'auteur de ne pas proposer un plan précis de réforme et de parler de tout comme en passant. Mais la réponse est obvie, et le Père Angers l'indique dans son avant-propos: il est l'un des artisans et des rédacteurs du Mémoire de la Compagnie de Jésus à la Commission Parent, où un tel plan est longuement exposé, il n'avait donc pas à le répéter dans ce livre dont la substance est tirée d'une annexe à ce même rapport. Il lui suffisait d'orchestrer quelques thèmes majeurs: esprit prospectif, rentabilité des investissements scolaires, généralisation de l'enseignement, accueil aux jeunes... Il faut concéder cependant que le genre littéraire de l'annexe offrait à l'écrivain un rude défi, et il a senti lui-même que la riposte n'était pas adéquate, c'est pourquoi il se défend d'avoir voulu écrire un traité et de tout dire.

Il reste que le livre est austère et impérieux, dépourvu aussi de cette nécessité interne qui relie les idées en une chaîne infrangible et emporte l'assentiment. Mais on voit bien que cet ouvrage est avant tout la contribution courageuse d'un grand impatient qui a dû faire vite: il a voulu alerter les responsables des grandes décisions que notre peuple attend et sur lesquelles il espère peser d'un certain poids, auxquelles en tout cas il fallait préparer le grand public. C'est à cause de cette dernière fin, pourtant, qu'on pourrait souligner un certain manque.

On eût souhaité qu'il trouve le temps d'esquisser ici même une plus explicite harmonisation de principe et d'intention entre la culture traditionnelle et le nouveau savoir. Peut-être le P. Angers, à la fois profondément convaincu de la valeur de l'humanisme littéraire auquel il est professionnellement consacré, et désolé de rencontrer tant d'hommes en place qui méconnaissent celle de l'humanisme nouveau, a-t-il trop peu dit ici ce qui pour lui allait sans dire. Il y a quelque chose de secrètement polémique et d'incomplet dans ce livre, quelque chose n'est pas dit qui aurait dû l'être pour convaincre le grand public de chez nous, qu'on espérait certainement atteindre au moins par ricochet. N'aurait-il pas fallu nuancer le robuste optimisme du progrès technique en l'enveloppant de bout en bout dans un rappel lucide du supplément d'âme exigé pour que son usage ne soit pas déshumanisant? La mise en question de ce qui s'est fait et se fait n'est-elle pas trop radicale? Aux yeux de ceux que leurs habitudes d'esprit rendent plus sensibles à ce qui demeure qu'aux formes successives de ce qui devient, le monde nouveau et le nouveau savoir sont peut-être plus semblables à l'ancien qu'on ne le dit ici. Par suite de ses silences ou de ses options, ce livre en heurtera un certain nombre qu'on aurait pu gagner, les partisans d'une moindre ouverture au monde contemporain ne se laisseront pas aisément convertir. Ce serait regrettable. Car quoi qu'on pense de la valeur relative du classique et du scientifique, il est certain que nous avons un peu exagéré l'un et beaucoup négligé l'autre, et que le péril n'est pas grand à mettre pour quelques décennies l'accent sur celui qui a été le parent pauvre de notre système d'enseignement.

Quant à ceux qui seraient frappés par le peu de place qu'occupent dans cet ouvrage les valeurs religieuses traditionnelles, le P. Angers pourrait sans doute rétorquer avec Bergson que, après tout, la technique est peut-être un produit de la mystique, et que ce ne sont pas ceux qui parlent le plus du Seigneur qui le servent le mieux. Paradoxalement, il arrive souvent de nos jours que les clercs se penchent avec passion sur la terre des hommes, tandis que les laïcs réclament avec ferveur les nourritures célestes. Ainsi, tout est grâce, disait saint Augustin, et tout est dialectique, disent les modernes. Qu'on lise donc ce livre, car il donne à penser.

Raymond BOURGAULT, S. J.

Collège Sainte-Marie,
Montréal.

1. Pierre ANGERS, S. J.: *Réflexions sur l'enseignement*. — Montréal, Editions Bellarmin, 1963, 204 pp., 20.5 cm.

Le théâtre

Georges-Henri d'AUTEUIL, S. J.

IL Y A DU MALAISE, semble-t-il, dans notre Landerneau théâtral. On fait des allusions. On lance des insinuations. On pose des questions. Le fait est qu'en dehors des théâtres de poche, cela ne bouge guère. On se plaint de la désaffection du public. On déplore — en conséquence — les déboires financiers des troupes, en dépit de subventions de trois Conseils des Arts. Même, on insinue que les artistes coûtent cher. Il paraît bien en effet que quelques ardents dévots de l'art théâtral, gâtés par les plantureux cachets de la radio et de la télévision, font la moue sur ceux qu'on leur offre pour jouer sur scène. Subirons-nous de nouveau une crise du théâtre?...

En attendant, si nous parlions de ce qui se fait effectivement dans ce domaine; nous spéculerons une autre fois sur ce qui devrait se faire...

L'OMBRE D'UN FRANC-TIREUR

Saluons d'abord le retour du Théâtre du Nouveau-Monde. Malheureusement ce n'est pas pour chanter les gloires de *Monsieur de Pourceaugnac*, annoncé. Non, « des difficultés d'ordre professionnel » ont empêché Jean Gascon de réaliser ses projets pour cette nouvelle saison, la treizième. Il nous a servi alors, une œuvre plus moderne et étrangère, *l'Ombre d'un franc-tireur*, de l'Irlandais Sean O'Casey.

La première expérience irlandaise du Théâtre du Nouveau-Monde, avec *le Baladin du Monde occidental* de Singe, avait pourtant été loin de remporter les suffrages du public, plutôt dérouté par ce genre dramatique inhabituel. Cette fois, Gascon a pensé pouvoir miser sur une carte complètement étrangère au théâtre, mais d'une vive actualité politique au Québec: le mouvement séparatiste et sa récente séquelle révolutionnaire du F. L. Q.

Je ne sais pas si nos indépendantistes les plus exacerbés se sont présentés en foule au guichet de l'Orphéum. Si oui, ils ont reçu sur leur jeune ferveur une bonne douche d'eau froide, apte à les décevoir, sinon à les calmer. En effet, avec le recul des années, pour ceux qui ont vécu cette époque tourmentée de l'histoire de la verte Erin et que raconte *l'Ombre d'un franc-tireur*, la pièce d'O'Casey paraît une féroce satire, non pas de la Révolution irlandaise, mais des Irlandais qui la firent. Sans doute O'Casey fustige la répression sauvage de la police anglaise, mais il stigmatise plus encore la légèreté, l'inconséquence, la vantardise futile et surtout l'infécond lâcheté bavarde de ses personnages. Seule, la simple et courageuse petite Minnie Powell se dégage, lumineuse, de ce sombre tableau d'une pauvre et sordide humanité. Par l'abattement douloureux et l'humiliation profondément ressentie de son personnage principal, le poète rêveur et veule Donal Davoren, l'auteur proclame, à la fin de la pièce, qu'il est plus facile et moins dangereux d'être *l'ombre* d'un franc-tireur qu'un *vrai* franc-tireur, qu'un héros. Dans les échauffourées sociales ou politiques, on trouve beaucoup plus de Davoren, de Shields, d'Owens, de Grigson, qui réchappent leurs sales trognes, que de Minnie Powell qui consentent à mourir à leur place. C'est pour cela, qu'avec raison, on a qualifié *l'Ombre d'un franc-tireur* de comédie tragique.

Toutefois, on ne le remarque pas tout de suite. Sean O'Casey est tout le contraire d'un homme pressé. Pendant un long premier acte, il promène ses personnages devant nous:

une galerie de types pittoresques et cocasses qui vont, viennent, sortent, pour aller, semble-t-il, nulle part. Ils discutent, jacassent, palabrent sans fin. Quelques actes aussi: celui-là pose sur une armoire une mystérieuse valise; une autre, une lettre étrange et ridicule; celle-là, un baiser. Donal Davoren essaye de terminer un poème. C'est tout. Amusant, déroutant, mystifiant. Mais où nous mène-t-on?

Le second acte commence. La parlotte continue, longuement, interrompue tout à coup par une bruyante intervention de Madame Grigson en quête de son mari, et de Monsieur Grigson, qui avait oublié de prendre le « pledge ». Tapage nocturne d'un ivrogne! Pas de quoi fouetter un chat, même si cela réveille les gens! Et voilà qu'il se fait comme un mouvement d'avalanche. Tout se précipite: coups de feu, cris, courses affolées, perquisitions, arrestations, gémissements, panique. Brusquement, c'est la tragédie dans la mort et la honte: Minnie Powell, Donal Davoren!

Baignée dans une atmosphère irlandaise bien réussie: désordre, insouciance, exaltation, humour, sentiment, puérilité, bravades, la pièce de Sean O'Casey dégage un charme, étrange pour nous, mais plaisant et agréable, si on s'y abandonne bonnement, si on n'essaye pas de le mettre en tableaux synoptiques logiques et rigoureux et si on n'est pas trop impatient. Un cours d'eau sinueux et lent dans une plaine banale et sans relief, puis, tout à coup une chute élevée et une cascade fracassante, voilà *l'Ombre d'un franc-tireur*.

Dans la mise en scène de Jean Gascon, l'équipe du Théâtre du Nouveau-Monde a bien joué dans le rythme particulier de l'œuvre, surtout les deux piliers de la pièce. Roux, poète médiocre, sentimental insouciant et peureux, et Groulx, incorrigible bavard Shields, sentencieux, doctrinaire, colporteur de bric-à-brac mais aussi, fréquemment, des idées de l'auteur. Les autres comédiens ont rendu respectivement leurs typiques personnages avec vérité: Léo Iliat, le propriétaire excédé Mulligan; Victor Désy, l'exalté Tommy Owens; Germaine Giroux, la commère Henderson; Gabriel Gascon, le miteux et impuissant Gallogher; Kim Yaroshevskaja, la larmoyante Madame Grigson; Guy Hoffmann, l'ivrogne et vantard Adolphe Grigson; Louise Rémy, enfin, la sincère, courageuse et efficace Minnie Powell, le seul personnage normal et sympathique de la pièce.

Une fois encore le Théâtre du Nouveau-Monde a accompli un beau travail, sérieux, soigné d'une œuvre très humaine et émouvante en dépit des violentes satires de l'auteur, qui devrait éveiller des résonances favorables dans notre milieu — et qui n'a pourtant pas tenu l'affiche un mois durant...

L'HEUREUX STRATAGÈME

Tranquillement, Marivaux prend de plus en plus sa place au répertoire de nos troupes. Pas toujours avec un égal succès. Mais petit à petit, nos comédiens en viendront à sentir cette grâce subtile, cette féline souplesse, cette réelle profondeur sous les voiles de la légèreté, ce comique savoureux et délicat du théâtre de Marivaux. Non, bien sûr, ce n'est pas de notre temps! On y parle en effet une langue correcte, même raffinée; les belles manières, distinguées et courtoises, sont à l'honneur et l'expression des sentiments, de l'amour surtout, peut paraître à certains douçâtre ou compassé, jamais vulgaire. Nous sommes loin, incontestable-

ment, du jargon, du débrillé, du sans-gêne de notre époque. Pourtant, croyez-le ou non, cela plaît ainsi. Cela plaît, du moins, aux bonnes gens qui ont applaudi, au Stella, *l'Heureux Stratagème*, bellement réalisé par le Rideau-Vert sous la direction de Florent Forget. Est-ce que cela ne signifie pas que si nos amateurs de théâtre ne sont peut-être pas très audacieux, revêches aux expériences agressives d'avant-garde, leur goût reste encore judicieux et qu'ils savent reconnaître et apprécier les œuvres sanctionnées par le temps et le consentement des siècles.

Du titre de cette pièce il faut retenir le mot « stratagème », mot clef dans le théâtre de Marivaux, qu'on pourrait utiliser pour plusieurs de ses comédies comme *le Jeu de l'amour et du hasard*, basée elle aussi sur des quiproquos, confusions de personnes et de situations. Dans *l'Heureux Stratagème*, Dorante, négligé par la coquette Comtesse pour un autre prétendant assez sot, le Chevalier, pourtant déjà promis à la Marquise, entreprend de jouer à la Comtesse la même comédie en simulant une passion violente pour la Marquise délaissée. Bel imbroglia, reproduit sur un ton mineur par les domestiques, qui nous est connu dès le début, mais que nous voyons dénouer avec plaisir par l'habileté et la finesse de l'auteur.

Plus encore que son langage souvent précieux, ses subtilités de l'intrigue rendent l'interprétation de Marivaux difficile. Pour y être à l'aise, cela suppose une certaine familiarité avec ce genre spécial et si différent des comédies modernes. Nos artistes se retrouvent plus facilement dans un Roussin ou un Achard. Il faut donc féliciter Florent Forget de sa conception intelligente de la mise en scène, et les comédiens du Rideau-Vert de leur jeu alerte et nuancé dans l'interprétation qu'ils nous ont donnée de *l'Heureux Stratagème*. Grâce à eux, l'artifice, raison d'être de la pièce, devint naturel et tout à fait vraisemblable. Les acteurs disaient bien un texte allusif et cachotier et rendaient avec spontanéité les divers sentiments, parfois chargés d'une fine ambiguïté, des personnages.

Selon les exigences de l'intrigue, ces personnages se divisent en deux groupes, l'un aristocratique et l'autre populaire, ce qui implique naturellement deux tons différents et adaptés. Ici encore réussite très satisfaisante. Dans le clan aristocratique, Denise Pelletier, avec ses petits airs narquois et complices, m'a paru entrer le mieux dans le jeu prévu par Marivaux; par son rôle de la Marquise, Yvette Brind'Amour est une Comtesse coquette bien élégante, mais un peu froide et distante par moment. On a l'impression que cette artiste surveille peut-être trop son jeu. Cela manque de simplicité.

Tout le contraire chez Denyse Saint-Pierre, une Lisette rouée et désinvolte sans aucune afféterie. Elle parle et agit avec une bonhomie qui sied à la fille du paysan Blaise, joué par André Cailloux toujours naturel et savoureux.

Les deux prétendants, Gérard Poirier, en Dorante, et François Cartier, en Chevalier, sont des personnages tout à fait opposés: Dorante, policé par la cour et donc habile à simuler et à jouer un rôle; le Chevalier, fraîchement déballé de sa lointaine Gascogne, donc encore peu habitué aux fineries et au jeu de cache-cache des sentiments, croit, hélas! à la sincérité des coquettes, si comtesses soient-elles; aussi sortira-t-il de l'aventure comme le dindon de la farce, et passablement déplumé. Gérard Poirier joue avec une juste mesure son rôle d'amant apparemment dégagé. François Cartier, toujours saccadé, brusque trop son personnage déjà pourtant assez impétueux.

Des seigneurs ont toujours des valets. Ceux de *l'Heureux Stratagème* se nomment Frontin, celui du chevalier, et Arlequin, celui de Dorante. Deux gaillards dégourdis que André Montmorency et Gaétan Labrèche ont incarnés dans le mouvement, la verve, la fantaisie voulus. André Montmorency a interprété très heureusement le récit des comiques manifestations d'amour du Chevalier et de la Comtesse. Une scène difficile parfaitement réussie. Si on ajoute que les décors de Prévost et les costumes de François Barbeau étaient brillants et bien adaptés, on pourra conclure que *l'Heureux Stratagème* du Rideau-Vert nous a procuré une heure de théâtre de haute qualité.

Chronique des lettres

André VACHON, S. J.

L'ANNÉE 1963 aura été particulièrement riche en publications de valeur. Ceux qui songent à offrir des livres canadiens, à l'occasion des Fêtes, n'auront que l'embaras du choix. Et les parutions récentes, celles de l'automne et du début de l'hiver, ne contribueront certes pas à limiter cet embaras.

La collection « Poésie canadienne »

La nouvelle collection publiée par la Librairie Déom¹ a ceci de particulier qu'elle entend rester ouverte à toutes les

tendances poétiques de notre milieu. Les œuvres qui y prennent place auraient pu être éditées, les unes à l'Hexagone, les autres chez Beauchemin ou chez Fides. Le premier cahier de la série, intitulé *Le Pays*, est un recueil collectif signé par cinq poètes qui ont à peine plus de vingt ans. Sur un mode qui n'a rien de spéculatif, ces jeunes écrivains reprennent tous les grands thèmes de la phénoménologie. Or, cette thématique s'adapte comme d'elle-même à la conjoncture actuelle, car 1963 restera sans doute, dans l'histoire du Québec, l'année du véritable commencement, de la *naissance*. Naissance simultanée de l'homme et du monde, de l'homme d'ici et du monde d'ici: voilà ce que disent, chacun à leur

1. Collection « Poésie canadienne », Montréal, Librairie Déom, 1963. N° 1: *Le Pays* (poèmes de P. Chamberland, G. Côté, N. Drassel, M. Garneau et A. Major); N° 2: Guy ROBERT,

Et le Soleil a chaviré; N° 3: Jacques DE ROUSSAN, *Eternités humaines*; N° 4: Ernest PALASCIO-MORIN, *Pleins feux sur l'homme*.

manière, ces cinq poètes, et il est remarquable que l'amour se retrouve toujours au cœur de l'expérience commune qui alimente leur œuvre. C'est que la possession du corps d'autrui est la médiation de la possession du monde: encore un thème fondamental de la phénoménologie qui traverse tout le recueil et lui donne un inimitable accent de vérité.

Avec le second cahier, on passe à un tout autre registre. Guy Robert a composé, à partir d'un thème peut-être emprunté à Ramuz, un conte fantastique qui se situe d'emblée au niveau du mythe. Cette prose légère, toute en sautilllements, en détours imprévus, semblent s'alimenter à des réserves imaginatives virtuellement inépuisables. En lisant *Et le Soleil a chaviré*, on ne peut pourtant se défendre de l'impression que l'auteur demeure, jusqu'à la fin de son récit, à la recherche d'un style. Toute écriture est recherche, bien sûr. Mais elle ne peut être que cela; elle doit aussi être acte de trouver, et l'équilibre de l'acte créateur est peut-être atteint lorsque l'acte de trouver est une constante rétroaction sur l'acte de chercher. En un mot, les vraies valeurs de cette prose poétique, et en particulier, son inépuisable pouvoir de renouvellement, apparaîtraient d'une manière plus nette, si l'auteur, au lieu de se confier à un certain automatisme de l'écriture, avait sans cesse cherché à concentrer sa matière, à resserrer les mailles de son texte.

Les *Éternités humaines*, de Jacques de Roussan, troisième cahier de la collection, commencent à inquiéter dès qu'on tombe sur le titre de certaines pièces: « Étreinte mortelle », « Limites humaines », « Fuite vers l'infini », etc. Je ne songe pas à nier que les bons sentiments puissent être matière à poésie. Le tout est de les traduire, précisément, dans une matière. Mais la poésie de Jacques de Roussan est abstraite, elle est faite avec des idées, non avec des choses. Les commentaires en prose joints à certaines pièces, malgré l'indéniable élévation de pensée dont ils font preuve, ne changent rien à l'affaire; ils ne peuvent faire que ces poèmes soient poétiques... Tout autre est le recueil qu'Ernest Palascio-Morin intitule *Pleins feux sur l'homme*. On a ici une poésie familière, très proche des réalités quotidiennes, et aussi, très dépouillée dans la forme, exempte de toute recherche. Ces pages sont manifestement destinées à rejoindre un assez large public, celui surtout que rebute l'hermétisme des jeunes poètes. Il faut savoir gré à l'auteur d'être resté fidèle à lui-même, à sa génération, celle qui précisément a préparé la venue de l'actuelle nouvelle vague.

« Poésie 64 »

L'anthologie *Poésie 64*² réunit seize poètes canadiens, six de langue française et dix de langue anglaise. Du côté français, Jacques Godbout a évidemment fait un choix partial. C'était son droit. On retrouve ici des noms que le premier cahier de *Poésie canadienne* et la première livraison de *Parti pris* avaient déjà réunis: ceux d'André Brochu, d'André Major et de Paul Chamberland. Ces noms, avec quelques autres, forment un ensemble si homogène et si actif, qu'ils se présentent déjà comme une sorte de Pléiade du Canada français. Mais il ne faut tout de même pas oublier qu'il existe, derrière ce groupe, autour ou en marge de lui, de nombreux foyers d'activité poétique, dont témoignent, par exemple, les éditions Atys, Orphée, du Lys et de L'Arche. Si Jacques Godbout avait pratiqué une coupe plus large dans la production poétique récente, la moitié française de

l'anthologie aurait davantage ressemblé à la moitié anglaise, qui représente à peu près tout l'éventail de la jeune poésie anglo-canadienne. Celle-ci n'est pas, comme la nôtre, centrée sur des thèmes peu nombreux, mais très vivement ressentis par une collectivité dont le poète est le porte-parole. C'est dire qu'il était impossible d'aligner parfaitement l'une sur l'autre les deux moitiés du recueil. C'est dire aussi que l'échantillonnage restreint pratiqué par Jacques Godbout donne quand même la note fondamentale de l'actuelle poésie du Québec. Terminons en le remerciant d'avoir retenu l'étonnante « Cantouque d'amour » de Gérald Godin: ici, sans doute pour la première fois, de vrais mots canadiens deviennent enfin de vrais objets poétiques.

Guy Robert, critique et théoricien de l'art

Le *Pellan* de Guy Robert³, orné de 134 reproductions hors-texte, dont 25 en couleur, marque le début d'une entreprise qui semble vouée au plus grand succès. Si la collection « Artistes canadiens » demeure fidèle aux normes établies pour la préparation du premier tome, elle deviendra très tôt un monument important de l'édition canadienne. Le choix judicieux des illustrations, la parfaite sobriété de la typographie, la précision et la justesse de la reproduction, dans la couleur comme dans le blanc et noir, la qualité de la reliure: tout contribue à faire de ce livre une authentique œuvre d'art. Mais il y a plus, car le texte donne à l'album tout entier le caractère d'un véritable instrument de travail. Non content d'avoir rassemblé une documentation iconographique considérable, Guy Robert a établi la liste complète des expositions de Pellan et des diverses études qui lui ont été consacrées. On a donc là un livre de base, un livre unique, pour la connaissance d'un de nos plus grands peintres.

Guy Robert vient également de publier une *Connaissance nouvelle de l'art*⁴, dont le sous-titre est libellé de la manière suivante: « Approche esthétique de l'expérience contemporaine ». Disons tout de suite que ce livre est à lire. Non seulement parce que l'auteur traite un sujet que bien peu d'écrivains canadiens se sont risqués à aborder, mais aussi parce que chaque page, chaque paragraphe force le lecteur à réagir, à prendre position. Sans jeu de mots, disons que ce livre est provocant, en ce sens qu'il irrite sans cesse le lecteur et qu'il le laisse souvent avec un véritable sentiment de frustration. C'est que Guy Robert s'attaque ici à des problèmes extrêmement délicats et qui requièrent, plus que d'autres, d'être traités avec un langage précis. Or, on a l'impression, tout au long de ces pages, d'être devant une image légèrement brouillée. Loin d'être cernés méthodiquement, les problèmes sont plutôt approchés au moyen d'une sorte de palpation fébrile qui remodèle sans cesse ou effiloche leurs contours. Il y a chez Guy Robert un parti pris du non-systématique. Mais comment ne pas voir que la pensée la moins systématique doit nécessairement, pour exister, être aussi la plus méthodique? Telle est d'ailleurs l'intuition qui commande tout le mouvement phénoménologique: absence de système, mais maximum de rigueur au niveau de la méthode. En revanche, la manière adoptée par l'auteur offre un avantage certain: *Connaissance nouvelle de l'art* se présente comme une perpétuelle explosion de points d'interrogation. Il faut lire ce livre, je le répète, justement parce qu'il est irritant, parce qu'il offre au lecteur l'expérience de l'insécurité, parce

2. *Poésie 64 - Poetry 64*. Seize poètes canadiens choisis et présentés par Jacques Godbout et John Robert Colombo. Montréal, les Editions du Jour; Toronto, The Ryerson Press, 1963.

3. GUY ROBERT, *Pellan, sa vie et son œuvre - his life and his art*. Collection « Artistes canadiens », n° 1. Editions du Centre de Psychologie et de Pédagogie, Montréal, 1963.

4. GUY ROBERT, *Connaissance nouvelle de l'Art*. Montréal, Librairie Déom, 1963.

qu'il l'oblige à remettre en question toutes ses constructions intellectuelles.

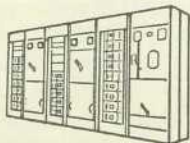
Écrits du Canada français XVI

De la dernière livraison des *Écrits*⁵, retenons surtout trois textes. D'abord, la très belle suite poétique de Roland Giguère, où l'on retrouve, sous une forme extrêmement dépouillée, et comme à l'état incandescent, certains thèmes communs aux poètes de l'Hexagone et à leurs cadets: possession du monde et possession de la femme, associées à l'image de la blancheur, qui devient alors le parfait symbole de l'altérité. L'essai de Gilles Marcotte, sur l'expérience du vertige, projette un éclairage nouveau sur l'actuel roman canadien. Nous reviendrons sur ce texte dans notre prochaine chronique, car il suggère une approche particulièrement féconde pour l'intelligence des derniers romans parus cette année. Il faudrait, enfin, pouvoir longuement commenter la pièce d'Anne Hébert. Toutes les lignes directrices de l'œuvre antérieure viennent converger ici, comme en un point de résolution. Sans doute, les matières et les situations sont-elles toujours les mêmes. Comme dans le *Tombeau des Rois*, comme dans les *Chambres de bois*, le mouvement poétique se développe à l'intérieur d'un espace restreint, rigoureusement clos, et porté dès le point de départ à l'état de sursaturation émotive. Pourtant, on ne vit plus ici dans un climat de cauchemar. La maison campagnarde du *Temps sauvage* a, pour ainsi dire, des murs perméables; il y a un constant mouvement d'osmose entre la pièce unique où se déroule l'action et ce « pays d'avant la création du monde », cet espace total dont la maison est à la fois le centre et le symbole. L'image de la mère elle-même, infiniment bienfaisante et infiniment menaçante, réalise l'union des contraires, et atteint la perfection d'un archétype. Notons que le langage d'Anne Hébert semble s'être libéré de ce réflexe de réticence qui le rendait parfois trop elliptique, qui retenait souvent à mi-chemin une intention profonde de communication: dès que la situation s'y prête, le dialogue monte spontanément au niveau du lyrisme, il se coule dans une prose opulente, chargée de sensations, et celle-ci devient le véritable instrument de la communication entre les personnages. Est-ce un hasard si le *Temps sauvage* a été publié en 1963? C'est peut-être, là encore, un signe des temps...

Collège Brébeuf, Montréal.

5. *Écrits du Canada français XVI*. Sommaire: Anne HÉBERT, *Le Temps sauvage* (Théâtre); Roland GIGUÈRE, *Adorable femme des neiges* (poèmes); Claire TOURIGNY, *La Cruel* (Théâtre); André BELLEAU, *Trois Nouvelles*; Fernand OUELLETTE, *Le Soleil sous la mort* (poèmes); Gilles MARCOTTE, *L'Expérience du vertige dans le roman canadien-français* (essai), Montréal, 1963.

Appareillage électrique, postes d'entrée haute et basse tension, sous-stations, contrôles de moteurs, interrupteurs «visi-plus», meubles d'acier, etc.



MONTEL INC.

Estimations four-
nies sur demande
sans obligation.

Claude ROUSSEAU

C. P. 1300,
Montmagny, Qué.

170-180 Dorchester est - Suite 109
Montréal, Qué. 861-7446

La demie d'un demi

L'ORTHOGRAPHE du mot *demi* présente des difficultés. Pour ne pas fauter en l'écrivant, analysez sa fonction dans votre phrase.

Adjectif, *demi* se place le plus souvent devant le nom qu'il qualifie et s'y joint par un trait d'union: un demi-ton, trois demi-douzaines. Il sert alors à désigner soit la moitié d'un tout quelconque, comme dans les exemples précédents, soit le caractère insuffisant d'une chose: une demi-vérité, des demi-mesures administratives, soit l'équivoque d'une condition: le demi-monde, des demi-mondaines.

Naturellement invariable quand il précède ainsi le nom qu'il modifie (nonobstant l'arrêté du ministre français de l'Instruction publique, 26 février 1901, selon lequel on devait tolérer « une demie heure »), *demi* s'accorde, mais en genre seulement, avec le nom qu'il suit et auquel le relie la conjonction *et*: deux fois et demie, deux jours et demi. On écrit, d'ordinaire au masculin: midi, minuit et demi. Cela se comprend pour midi, milieu du *jour*, nom masculin. Mais pour minuit? Logiquement, jusqu'au XVII^e siècle, on disait: la minuit (mi-nuit) à cause du féminin de *nuît*. Par archaïsme, aujourd'hui, dans la langue littéraire, on écrit encore: la minuit. Et chez maints auteurs, se rencontrent: midi et demie, minuit et demie; sans doute parce qu'ils pensent: midi et une demie, minuit et une demie.

Or, employé comme *nom*, *demi* a les deux genres, selon que la chose dont on mentionne la moitié se qualifie au masculin ou au féminin. Prenez-vous un pain? demande le boulanger. Non, un demi seulement, dit la ménagère. Une tartine? interroge le pâtissier. Une demie suffira, répond sa cliente. Au bistrot français, vous commandez un demi, et le garçon vous apporte un demi-litre de bière ou de vin.

Dans ces derniers exemples, *demi* évoque un substantif exprimé ou sous-entendu. Si, au contraire, rien ne le spécifie, quel genre aura-t-il? En arithmétique, la moitié d'une unité a toujours le genre masculin, affirme la grammaire française, qui donne l'exemple suivant: on n'additionne pas les tiers avec les demis. Il semble que, chez nous, même alors, prévaut le féminin. Nos professeurs ne disent-ils pas spontanément: une demie, un quart, un tiers, lorsqu'ils enseignent l'arithmétique? Je ne vois pas qu'on doive le leur reprocher. Ici, comme en France, tout le monde écrit et dit, au féminin: la demie, sans plus, pour parler de la demi-heure. Ainsi: ma montre marque la demie; l'horloge de la tour sonne les quarts et les demies. Et alors, pourquoi ne dirait-on pas correctement, sans tenir compte du genre du mot exprimé: la demie d'une pomme, la demie d'un citron? *Demie* équivalait exactement à *moitié*, nom féminin. De même, pourrait-on, si l'on veut, écrire et dire: la demie (ou moitié) d'un demi, pour désigner un quart de litre.

Enfin, *demi* joue le rôle d'un *adverbe* quand il modifie soit un adjectif ou un participe passé: demi-sourd, demi-rempli, soit un nom pris adjectivement: la sirène est un être demi-femme, demi-poisson.

La locution adverbiale à *demi* n'a pas besoin de trait d'union. Écrivez donc: à demi plein, à demi mort, à demi rassuré; et, cela va de soi: il dort à demi. Mais on écrira nécessairement: à demi-mot, à demi-jambe, puisque *demi*, non plus adverbe, mais adjectif, qualifie un substantif. Le couple verbal, alors, n'est plus à *demi*, mais *demi-mot*...

Ce rappel vous a-t-il plus qu'à demi renseigné?

J. D'ANJOU.

RELATIONS

L'Abbé Pierre parmi nous

C'est une bouffée d'oxygène en notre monde qui s'embourgeoise et s'intoxique que la venue de l'abbé Pierre, cet apôtre de la charité d'envergure mondiale. C'est une bouffée de pur esprit évangélique, puisque sa charité se prodigue auprès des plus pauvres, des plus indigents, des plus malheureux, de ceux qui appartiennent à l'Église « par droit évangélique » (Paul VI), et que, comme celle de Dieu, cette charité est vaste comme le monde. Hier en Amérique latine, il échappait de

suisant toutes les règles démocratiques. Les communistes ont jugé sa politique creuse parce que dépassée par les événements; les militaires, dangereuse parce que détachée des faits. Au lieu d'appuyer leur président, ceux-ci ont préféré remporter sur ceux-là une victoire immédiate qui pourrait bien n'être qu'une victoire à la Pyrrhus...

Au Venezuela, par contre, le mandat de Romulo Betancourt touche à son terme, ce mois-ci. Castro l'aura abreuvé d'injures et tenté de l'assassiner. Parti-

étoffé de 14 tableaux statistiques, manifeste un effort sérieux de réflexion et de recherche.

La description de la situation actuelle offre des renseignements inédits. D'après des données obtenues directement du Bureau fédéral de la statistique, on nous apprend que, parmi les salariés du Québec, seulement 41% des employés masculins et 14% des employés féminins (33% pour l'ensemble) bénéficient présentement de la protection d'un plan de retraite; et parmi eux, combien demeu-

AU FIL DU MOIS

justesse à un naufrage où il faillit si bien périr qu'on le rangea d'abord parmi les cadavres; aujourd'hui, à Montréal; demain, n'eût été sa santé défaillante, il visitait à Tokyo ses groupes d'Emmaüs. Le plus admirable est que sur son passage l'incendie se répand, des communautés se fondent et se multiplient, dans lesquelles des pauvres surmontent leur infortune en se donnant gratuitement au service des plus pauvres, et d'autres qui sont riches, ou relativement riches, se font pauvres pour aider les pauvres où Dieu voudra. Pour tous la vie a retrouvé un sens. Technique, confort, loisirs, culture, tout cela pour eux s'ajuste et s'achève dans la charité qui demeure.

Racontant aux téléspectateurs du canal 10 son naufrage, l'abbé Pierre confiait que cette mort, aperçue de si près pendant des heures, lui avait paru une rencontre toute simple. « C'est, disait-il, tout simple de mourir quand on a mis sa main dans la main des pauvres. On s'aperçoit qu'on l'a mise dans la main de Dieu. »

G. ROBITAILLE.

Pour le meilleur et pour le pire en Amérique latine

A Saint-Domingue, la vie du premier gouvernement constitutionnel que la République ait connu en 38 ans aura duré l'espace d'un matin...

Lettré délicat, brillant orateur, homme sans dol ni rancune et, ce qui n'est pas peu dire, incorruptible, tel était Juan Bosch. Il avait fait le calcul de vaincre les communistes sur leur propre terrain économique et social, dans un beau débat qui serait mené franchement

sans et agents communistes — pour attirer sur eux-mêmes l'attention du monde — ont enlevé un champion du *football*, subtilisé une toile de Picasso, et — pour semer la sédition — fait sauter les pipelines, lancé des bombes, pris d'assaut l'Université, volé, pillé, tué une cinquantaine de policiers et, récemment encore, abattu à bout portant cinq soldats. Souple et ferme à la fois, Betancourt a tenu bon, traînant les misérables devant les tribunaux. Et l'armée, se mêlant de ce qui la regarde, a soutenu l'ordre politique.

Si le président Betancourt, ce « laquais de l'impérialisme yankee », comme l'appelle gentiment Castro (quand il est poli...), survit à l'assassinat et à l'insurrection, et transmet démocratiquement le pouvoir, il aura remporté sur les communistes et sur les militaires une victoire importante en faveur de l'homme libre. Pour la première fois dans toute son histoire, le Venezuela aura eu un président légitimement élu qui aura terminé son mandat. Aristote nous avait bien dit que la démocratie n'était pas facile...

L. D'APOLLONIA.

La C. S. N. et la caisse de retraite

Après l'effervescence des mois d'août et de septembre relativement aux projets de caisse universelle de retraite, il s'est produit, en octobre, une accalmie. Il semble que divers groupes ont poursuivi, pendant ce temps, une étude systématique du problème. Le 30 octobre, la C. S. N. présentait le fruit de ses travaux dans un mémoire au gouvernement provincial. Le texte, long de 45 pages et

reront assez longtemps à l'emploi de la même entreprise pour en retirer des prestations? On souligne aussi que, contrairement à la croyance générale, de nombreux systèmes sont financés en majeure partie par les employés: la proportion venant des employeurs est souvent impossible à connaître, et elle est, dans certains cas, minime, vu les nombreux changements d'emploi, les restrictions dans les droits acquis sur la part des employeurs, la marge entre le taux d'intérêt prévu dans les estimés et le taux réel.

Le mémoire ne s'arrête guère à critiquer la solution du gouvernement d'Ontario, et encore moins le projet fédéral. Il consacre la majeure partie de ses efforts à présenter et à expliquer son propre plan pour la province. Les journaux ont retenu particulièrement la proposition d'une pension de vieillesse de 100 dollars par mois. Par rapport à la pension contributive, le projet de la C. S. N. prévoit des cotisations de 4% sur tous les salaires jusqu'à 8,000 dollars, l'exemption de sa part de 2% pour l'employé qui gagne moins de 1,500 dollars, une pension fondée sur les cinq meilleures années de la carrière d'un ouvrier, avec un minimum garanti de 50 dollars par mois, et quelques avantages supplémentaires. On demande la protection efficace de ce qui a été acquis jusqu'ici par voie de négociation.

Comme il convenait, le mémoire de la C. S. N. envisage surtout les aspects sociaux du problème. Il ne néglige pas complètement la question du financement, bien que les pages consacrées à ce dernier point ne répondent pas à toutes les questions que se pose le lecteur.

Malgré ses limites, dont sont conscients ses auteurs mêmes, le mémoire rendra service. Il souligne des principes importants et, en proposant un plan défini, il offre une base de discussion, en attendant que soit connu le projet du gouvernement provincial.

Souhaitons que d'autres études soient publiées sur le sujet. Il reviendrait par exemple aux associations patronales de considérer les problèmes que poserait un régime général de pensions contributives à 2 ou à 4% (ou peut-être davantage) par rapport aux prix de revient des produits et à la concurrence étrangère. Les compagnies d'assurance et de fiducie envisageront plutôt les modalités de divers systèmes et leurs coûts d'administration. D'autres groupes s'intéresseront à l'orientation des investissements. Dans tous ces travaux, dont il faut savoir gré aux organismes qui les auront entrepris, les citoyens trouveront matière à réflexion et le gouvernement, d'utiles suggestions. Le projet est de trop grande envergure pour que la communauté québécoise s'y engage à la légère.

Gérard HÉBERT.

A la mémoire de Ngo Dinh Diem

La veille, j'avais eu rendez-vous avec le président. Je vois encore les fauteuils orange, ce tigre, gueule ouverte, couché sur le piano. Un immense bouquet de glaïeuls fleurit la pièce.

Nous avons parlé des Français, des Américains, des Chinois, des bouddhistes. Il distinguait entre le colonialisme qui n'aurait jamais dû se réinstaller en Indochine après la défaite japonaise, et la richesse d'une culture qu'il voulait retenir. Comme je fis allusion à un livre qui remportait alors un vif succès, il m'avoua n'avoir pas lu *The Ugly American*, et, à ma surprise, commença par exprimer toute sa reconnaissance au peuple américain pour son aide, soulignant même qu'elle était le fruit d'impôts, de sacrifices... Certaines modalités de cette aide ne lui agréaient pas, il est vrai; et je constatai que des particularismes américains n'étaient pas sans l'irriter. Mais, à propos des bouddhistes, je dois à la vérité de dire que, ni dans le moindre tour de phrase, le plus léger accent, le plus subtil mouvement du visage, je ne réussis à déceler trace d'animosité, bien que, rappelant « les milliers et les milliers » de martyrs que le Viet-nam avait donnés à l'Église, il se soit dit fier d'en compter plusieurs parmi ses ancêtres.

Au moment de prendre congé, sachant qu'il était oblat bénédictin (avait-il songé à entrer dans l'Ordre?), je lui demandai si je pouvais célébrer la messe à ses intentions. Il me répondit avec le sourire: « Je

n'ai pas de vraie chapelle, vous savez. C'est mieux ainsi. On pourrait me le reprocher. Très bien, demain matin, 6 h. 30. »

Et je cherche parmi mes souvenirs ce matin de septembre. Bicyclettes, motos, chapeaux coniques, soieries flottantes... Dans une minable église de réfugiés, un crucifix saigne de toutes ses plaies affreuses. Je rentre de campagne et mon compagnon me dit: regarde! Sur un fond de nuages pourpres, un cocotier, seul dans la plaine, épouse le soir qui vient. De la rue, par une porte ouverte, je distingue un petit bouddha obèse, assis entre deux cierges. Les jeux de la mémoire suivent d'étranges règles. Vais-je réussir à ressusciter ce matin? Une voiture est venue me cueillir. Je revois la grille, la garde, le parc du palais. De la « chapelle », je ne retrouve rien, si ce n'est au coin de l'autel une statue de saint Jean-Baptiste, et le président qui suit la messe dans son gros paroissien.

Oui, je sais, il n'aimait pas les journalistes ni les conférences de presse. Il me l'a dit. Les journalistes le lui ont bien rendu. Je ne parlais pas de la sorte si je ne savais qu'au fond de son cœur il leur a pardonné, et que si on a dénoncé, pêle-mêle et avec une telle certitude, sa politique, ses « agrovilles », sa « persécution des bouddhistes », son « catholicisme intéressé », il n'est personne, pas même un journaliste, qui ait osé écrire qu'il n'était pas de son pays, ou qui lui ait contesté l'antique vertu de courage.

L. D'APOLLONIA.

La régulation des naissances

Le problème de la régulation des naissances est un des plus cruciaux de la pastorale moderne. Combien de chrétiens y affrontent des difficultés et des tentations qui les laissent pantelants! Que d'angoisses et, aussi, que de chutes! Et, pour combien, le désarroi jusqu'à l'abandon de la pratique religieuse!

La récente visite du D^r Rendu et de son épouse, du P. d'Heilly, S. J., du D^r Chauchard a été comme une bouffée d'air frais pour plus d'un couple. Or, au cours d'une conférence, le D^r Rendu a justement loué l'équipe Serena (de l'hôpital Notre-Dame, à Montréal), qui s'est tenue à la pointe du mouvement en faveur de la méthode sympto-thermique. Il a, en particulier, rendu hommage à Michel Brault et à son épouse, les pionniers de cette initiative. Il ne faudrait pas oublier les abbés Georges Matte et Parenteau, le D^r Lanctôt et son épouse, le D^r Jacques Baillargeon et son épouse qui, tous, ont collaboré étroitement à cette œuvre magnifique.

Le livre du D^r Jacques Baillargeon et d'Hélène Pelletier-Baillargeon, *La Régulation des naissances*, qui vient de paraître aux Éditions du Jour (1963, 160 pp., \$1.50), apportera une contribution précieuse à la diffusion de la méthode sympto-thermique, chez nos couples canadiens. Il faut applaudir à l'excellente vulgarisation technique de la méthode, mais admirer surtout l'esprit chrétien dans lequel elle est présentée. C'est l'amour humain, à dominante spirituelle, et non la chair, qui prime dans l'utilisation de cette méthode. Appel à la maturité et au dépassement. Aussi, nous nous réjouissons de voir des laïcs s'atteler résolument à cette tâche pastorale. Ils y sont irremplaçables.

J.-P. LABELLE.

Où loge l'étroitesse d'esprit?

Le président de la Commission des Écoles catholiques de Montréal, M. Marc Jarry, accuse d'étroitesse d'esprit (*le Devoir*, 6 nov. 1963, p. 3) ceux qui jugent inutile et dangereuse l'idée d'enseigner un peu d'anglais oral à quelques élèves canadiens-français de première année. Accusation sans justification.

Avec maints autres, nous avons expliqué ici (oct., p. 301; nov., p. 334) que la prétendue « expérience » suggérée par M. Jarry porte à faux dès le départ. Quand tous les enfants qui se présentent à nos écoles parleront déjà un idiome (*appris* avant d'avoir été *étudié*) qui ressemblera vraiment au français, alors M. Jarry, s'il vit encore et s'il y tient, lancera son « expérience »: elle aura une base acceptable. Or, on nage en pleine utopie si l'on croit possible d'obtenir ce résultat avant le siècle prochain. Il faudra plus de quarante ans pour que l'enseignement du français authentique imprègne notre milieu au point de redonner à tous les adultes, modernisée, riche et correcte, la belle parlure d'autrefois. Alors, les écoliers de première année pourront, efficacement et peut-être sans risque, subir le test rêvé par M. Jarry.

Peu importe qu'il ait ou non chance de réussir, ce test nous répugne parce qu'il implique la résolution de mettre la charrue avant les bœufs dans la formation intellectuelle de nos écoliers. Des enfants de chez nous peuvent étudier une langue seconde sans nuire à leur langue maternelle: personne n'en doute. Nos jeunes, pour la plupart, n'ont pas de vraie langue maternelle, ni à la maison, ni dans la rue, ni même à l'école. Et une certitude commence, enfin, à se répandre: à moins de *n'apprendre* et de *n'étudier* que le français, le vrai, de manière à en user spontanément comme il faut, nos écoliers ou bien garderont pour « langue maternelle » l'affreux sabir

dont ils se contentent aujourd'hui, ou bien adopteront l'anglais, comme le font un grand nombre des nôtres dispersés hors du Québec.

Lorsque les élèves de nos écoles montréalaises auront pour langue maternelle le français véritable, — dans quarante ou cinquante ans, — ils autoriseront les successeurs de M. Jarry à tenter

l'expérience qui l'obsède. Or, à ce moment-là, on mentira en affirmant que tous les Canadiens français devront savoir l'anglais, sauf si l'on imagine réalisée — lubie évidente et culturellement néfaste — la pratique d'un bilinguisme égal en chacune des régions du pays. Tant que nous paierons seuls les frais du bilinguisme, nous marcherons

plus sûrement vers l'anglicisation que vers l'acquisition du français comme langue maternelle.

Où loge l'étroussure d'esprit? Chez ceux qui veulent pour nos écoliers une formation française de haute qualité, ou chez les tenants d'une stérilisante hybridation?

J. D'ANJOU.

Les livres

Madeleine JUFFÉ: **Paul VI**. — Paris (31, rue de Fleurus), Editions Fleurus, 1963, 17,5 cm. 150 pp.

LA RICHE PERSONNALITÉ du cardinal Montini, devenu Paul VI, ne pouvait manquer de tenter la plume des biographes. L'A., en ce petit livre, nous la présente en recourant surtout aux gestes et aux écrits de Jean-Baptiste Montini. Le lecteur montréalais lira avec intérêt le récit de la grande mission de Milan de 1957, laquelle devait servir de modèle à celle de Montréal en 1960. Parlant de ceux qui ne fréquentaient plus l'Eglise, le cardinal Montini disait alors: « Quand un frère lointain s'approche, on éprouve certain remords. Pourquoi ce frère est-il lointain? Parce qu'il n'a pas été assez aimé. Il n'a pas été assez instruit, il a manqué de soins, il n'a pas été introduit dans la joie de la foi. Parce qu'il a jugé la foi à partir de nos personnes qui la prêchent, la représentent; et c'est de nos défauts qu'il a peut-être appris à éprouver de l'ennui, du mépris, de la haine pour la religion. Parce qu'il a entendu plus de reproches que de conseils et d'appels. Eh bien, s'il en est ainsi, frères lointains, pardonnez-nous. »

A lire pour mieux connaître le pape actuel.

Richard ARÈS.

Francis JEANSON: **La Foi d'un incroyant**. — Paris (27, rue Jacob), Editions du Seuil, 1963, 20 cm. 188 pp.

J'AVOUE avoir été quelque peu déçu par le contenu de ce volume. Je m'attendais à un exposé systématique de « la foi d'un incroyant »; j'y ai trouvé une longue critique (occupant près des 9/10 de l'ouvrage) de la religion chrétienne. Il s'agit d'une critique suprêmement rationaliste, mais non hargneuse ou de mauvaise foi. Se plaçant uniquement sur le plan de sa raison, l'A. soulève des montagnes de difficultés et en conclut que la foi chrétienne est inacceptable. Il se réfère très souvent aux ouvrages du P. Daniélou et de Claude Tresmontant, mais il semble ignorer l'existence du *Jésus* de Jean Guittou où il aurait trouvé pourtant des réponses à bien de ses difficultés. Pour lui, « toute croyance procède de la peur » (p. 162) et « choisir de vivre, c'est récuser la peur » (p. 160); il ne reste donc à qui veut vivre qu'à récuser toute croyance. Dans son *credo* final, l'A. le dit clairement: « Je crois qu'il n'y a ni Dieu ni diable au delà des hommes, ni Bien ni Mal, ni Vrai ni Faux. Je crois que toute Religion devient inhumaine, que toute

Morale tend à démoraliser l'homme et qu'aucune Vérité ne rendra jamais compte de l'acte même par lequel une conscience la récuse ou tente de s'y abolir... Je crois qu'il n'y a qu'un seul monde, et pas de Royaume du tout... » (P. 181.) Tel est le *credo* d'un incroyant.

Cet ouvrage mériterait une analyse beaucoup plus approfondie, car il manifeste une angoisse propre au monde moderne et il attaque les bases mêmes de la foi chrétienne. Pour être lu sans danger, il demande des esprits bien formés et capables de résister à une critique serrée de leur foi.

Richard ARÈS.

Bernard HÅRING, C. SS. R.: **Vatican II et le Mystère de l'Unité**. Traduit de l'allemand par Pierre Maraval, coll. « Essais pastoraux », IV. — Bruxelles, Editions de *Lumen Vitae*, 1963, 84 pp., 22 cm.

NOUS AVONS TROUVÉ cette étude lumineuse: le second concile du Vatican y prend comme des proportions nouvelles et fait entrevoir des perspectives insoupçonnées. A la lumière du mystère de l'Unité, qui est un mystère d'amour, nous saisissons mieux le sens des principaux objectifs du concile: approfondissement de la foi, revivification de l'enseignement moral de l'Eglise, rénovation de la liturgie, perception plus nette de la collégialité des évêques, meilleure compréhension de la nature de l'Eglise comme peuple de Dieu, reconnaissance du mariage et de la famille comme communauté d'amour et de salut, appréciation de la doctrine sociale en fonction de la communauté des peuples. Le dernier chapitre traite de la conversion de tous les chrétiens à l'Unité. Malgré sa brièveté, cette lecture nous laisse l'impression d'avoir puisé à une grande richesse doctrinale.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

A. HAMMAN: **Le Mystère de Noël**. Textes. Coll. « Ictys, Lettres chrétiennes », — Paris, Editions Bernard Grasset, 1963, 286 pp., 19 cm.

NOËL est sans doute la fête la plus chère à l'âme populaire, la plus liée aussi à un folklore religieux, qui demeure quand la foi s'en va. Le peuple chrétien se doit de réagir contre l'usure de sa foi et de percer la signification d'une fête liturgique, si proche de l'âme de chacun, si riche de mystère.

Le présent volume réunit les plus beaux textes sur Noël, des origines chrétiennes à saint Bernard. Les sermons de grands aînés, par leur ton direct, leur sens pastoral, leur pénétration psychologique, nous introduisent dans le sens des trois fêtes qui composent le cycle liturgique: l'Avent, Noël, l'Epiphanie. De l'une à l'autre se découvre le mystère du Christ, lumière et sauveur du monde, qui est venu, qui vient, qui viendra.

Mme Pierre PERRAULT.

Montréal.

Mireille VANTAVON: **Neuf Mois et c'est Noël**. — Lyon-Paris, Editions du Châlet, 1963, 176 pp., 18 cm.

UNE MAMAN attendant son cinquième enfant a rédigé son journal; elle y épanche son cœur d'épouse et de mère, cœur en pleine santé spirituelle. L'ouvrage sera pour plusieurs une révélation, pour les hommes, naturellement, et pour bien des femmes. Car la saisie est remarquablement riche, profonde et juste; la culture, large et solide, et le talent de l'écrivain, excellent. La plénitude de la foi couronne toutes choses. Livre tonifiant, à recommander aux adolescentes, à leurs mamans ou à leurs éducatrices, enfin à tous ceux qui veulent rester humains ou le redevenir.

Georges ROBITAILLE.

Sœur Mary FRANCIS, de l'Ordre des Pauvres Clarisses: **La Joie sous le voile**. Traduit par Elisabeth Barthel. — Mulhouse, Editions Salvator, 1962, 204 pp., 19 cm.

CE PETIT LIVRE, bien écrit et bien traduit, nous fait pénétrer dans le cloître des Pauvres Clarisses. Sans faire de plaidoyer, mais en racontant simplement, avec une pointe d'humour et de poésie, ce qui s'y passe, l'A. nous persuade que la « vie de pénitence » des filles de sainte Claire et de saint François d'Assise est une vie de joie exaltante. Car tout s'y fait par amour pour Dieu et pour le monde entier. Lecture attachante et apaisante, instructive aussi, apte à dissiper bien des préjugés.

Adélar DUGRÉ.

Noviciat des Jésuites,
Saint-Jérôme.

MARABOUT-UNIVERSITÉ: **Encyclopédie universelle**, tome 8. *Arts, cinéma, sports*, index de huit tomes. — Verviers, Ed. Gérard & Co., 1963, 441 pp., 18 cm.

L'ENCYCLOPÉDIE UNIVERSELLE des Editions Marabout permet de se mettre à jour en ce qui concerne les divers secteurs du savoir humain. Dans le huitième tome, d'une lecture agréable et facile, trois sujets principaux sont traités. Le premier s'atta-

che aux arts, à travers les âges, surtout à l'architecture, à la sculpture et à la peinture. Le deuxième sujet se rapporte au cinéma: présentation originale du problème cinématographique, histoire des origines jusqu'à ces derniers temps. Enfin, le sport est évoqué depuis l'Antiquité jusqu'à notre époque moderne. A relever: les championnats sportifs soigneusement étiquetés et une nomenclature des sports. Les lecteurs apprécieront aussi l'index des huit tomes (matières et noms) qui leur permettra de consulter facilement cette petite somme mise à la portée du grand public.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Jacques LECLERCO: **La Révolution de l'homme au XX^e siècle.** — Tournai (Montréal, 471, rue Saint-François-Xavier), Casterman, 1963, 208 pp., 21.5 cm.

IL EST DEVENU BANAL de constater que nous sommes en révolution, que le monde se transforme, sous nos yeux, radicalement et rapidement. Après la société nomade et la société agricole, en voici surgir une autre. Le présent ouvrage en discerne les principaux aspects: conquête de l'égalité sociale, sens communautaire, primat du travail, notion de la propriété, empire toujours croissant de l'Etat, démocratie et parlementarisme, automation, longévité, unification du genre humain. L'Europe occidentale et l'Amérique du Nord se trouvent au centre de cette révolution dont le mouvement, à l'instar d'une marée silencieuse, envahit les terres les plus lointaines. Le progrès moral et le progrès spirituel marcheront-ils de pair avec le progrès matériel? *That is the question!* L'homme de cette révolution doit être évangélisé; et la révolution de cet homme, consacrée. On trouvera donc dans cet essai de grands ensembles et de vastes perspectives. On y trouvera aussi des remarques pleines de bon sens, des traits d'esprit et des coups de boutoir (le lord anglais et le baron belge deviennent une sorte de curiosité folklorique), de fines observations et des affirmations globales, des intentions, des lieux communs et, il va sans dire, des paradoxes. Chose certaine, le lecteur ne s'ennuie pas. « Prendre de l'âge, mais ne vieillir point » semble être la devise de l'auteur.

Luigi D'APOLLONIA.

Jean ONIMUS: **Lettres à mes fils.** — Bruges (23, Quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1963, 120 pp., 19.5 cm. Prix: 60 fr. b.

LE SILENCE qui se durcit parfois entre lui et son garçon, le père doit le rompre. Si les circonstances ne permettent pas le dialogue oral, que la lettre y supplée. A ses fils (17 et 18 ans), l'A. en adresse sept qui portent sur l'épanouissement de la personnalité, le problème du mal, l'amour (différent de la passion), le nouvel âge que nous traversons, la foi chrétienne (tradition de famille et phare de l'univers), les vertus humanistes (intelligence, admiration, imagination, générosité), enfin le fruit de cette amorce écrite d'un échange oral. Parfaitement adaptées à l'âme adolescente, optimistes sans illusion (ni de droite, ni de gauche, ni autoritaires, ni libertaires), pénétrantes (quand l'A. parle d'amour et de civilisation), elles me paraissent, toutefois, majorer le subjectif au détriment de l'objectif. Pour dépasser la médiocrité des

croissants fades et la révolte des adolescents butés (du genre de Camus), la seule « probité » envers soi-même ne suffit pas. Ni vous ni moi ne valons mieux que les autres... qui ne valent pas mieux que vous et moi. Comment établir sur ce constat une générosité féconde? Bien sûr, chacun choisit son destin. Mais comment l'adolescent saura-t-il que la fidélité à soi-même ne s'achève que dans l'amour d'un Autre si personne ne le lui enseigne avec certitude? Et alors, même imparfaite, même trahie par la conduite (on n'échappe pas au péché), la foi n'est pas hypocrisie; elle vaut mieux qu'une prétendue fidélité à soi-même sans justification ni fondement. De plus, on se rend ridicule en jugeant « contre nature » le célibat (p. 58), même dans le siècle, lorsqu'on connaît le naturel d'un Joseph Folliet.

Joseph D'ANJOU.

Paule DAVELUY: **L'Été enchanté. Drôle d'automne.** *Romans.* Coll. « Vent d'avril ». — Québec (619, rue de Montmartre), Editions Jeunesse, 1963, 160, 144 pp., 19 cm. Prix: \$1.50.

ÉDITÉS d'abord, le premier à l'Atelier, le second au Pélican, ces deux ouvrages se présentent, augmentés et retouchés, dans une toilette neuve. Le dessin des couvertures, de Margo Lefort, jeune et frais, tire l'œil et promet aux adolescentes un régal qui ne les décevra point. Sensibles aux analyses que peuvent inspirer la naissance de l'amour et le conflit de l'amitié dans le cœur de deux amies, les adolescentes apprécieront la finesse psychologique et l'originalité littéraire de ces récits, primés avec raison chez nous et dont le premier, traduit sous le titre de *Summer in Ville-Marie*, charme les jeunes des Etats-Unis.

Joseph D'ANJOU.

Quentin RITZEN: **L'Album.** *Roman.* — Paris-Tournai, Casterman, 1963, 192 pp., 19 cm.

LE SEPTUAGÉNAIRE SOLITAIRE Louis Debergue déniche dans un placard un vieil album de photos de famille et, à l'aide de ces souvenirs de papier qui lui servent de jalons, il reconstitue sa vie sous forme de journal. Comme la lente pellicule d'un film riche en péripéties émouvantes, se déroulent, sous sa plume, les petits et les grands événements de son existence: découverte de sa future femme, mariage, naissance des enfants, bonheur familial, puis la première guerre mondiale, le foyer menacé, les réussites financières, les infidélités de l'époux, la maladie et la mort d'une petite fille, la dislocation du ménage, la solitude amère de l'exilé. Un étrange récit de la mort de celui-ci succède à ces mémoires où circulent partout de grands frissons d'amour, de détresse et de repentir... Pour adultes.

René DAOUST, *ptre.*

Presbytère Saint-Vincent-Ferrier, Montréal.

Yves-Marie RUDEL: **L'Elément féminin.** *Roman.* — Paris-Tournai, Casterman, 1963, 212 pp., 19 cm.

DANS UN DÉCOR de littoral, un petit bourg de pêcheurs. Des femmes de différents âges y traînent une existence obscure que les racontars transforment parfois en légende. Parmi elles, une adolescente, Armelle Allain, s'éprend du jeune

Hervé Malterre. Celui-ci le lui rend bien, mais les manigances de la veuve Allain, mère adoptive de la jeune fille, finissent par séparer les amoureux. Armelle, nature sauvage, se met à haïr. Elle souhaite la mort de ceux qui, croit-elle, la détestent et, chose étrange, ses souhaits s'accomplissent: Mme Allain et le jeune Malterre meurent. Puis, soudain désireuse de passer le reste de sa vie dans un couvent, la jeune meurtrière de désir s'en remet du soin de ses biens matériels au quadragénaire qui l'aime et qui raconte son histoire... Avec son mélange de religion et de pratiques superstitieuses, ce roman fait toucher du doigt la complexité de certaines âmes primitives...

René DAOUST, *ptre.*

Presbytère Saint-Vincent-Ferrier, Montréal.

Guy LESCOUFLAIR: **Le Yoga. Santé totale pour tous.** — Montréal, les Editions de l'Homme, 1963, 112 pp., 20 cm.

LE YOGA envahit l'Occident. Bien compris et dégagé des implications religieuses étrangères au christianisme, il peut rendre service à l'homme moderne, facilement agité par sa vie trépidante. Cette initiation au yoga, qui vaut par son honnêteté, expose les principes fondamentaux, les divers *asanas*, ou postures, accessibles au grand public. D'excellentes photos illustrent ces *asanas*. Ce petit livre contribuera à rendre le yoga encore plus populaire dans notre milieu.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Edwin H. SUTHERLAND: **Le Voleur professionnel, d'après le récit d'un voleur de profession.** Traduit de l'américain. — Paris (79, rue de Gentilly), Editions Spes, 1963, 23 cm. 164 pp.

LES ENQUÊTES sociologiques se multiplient et touchent à tous les domaines. En voici une qui porte sur la profession de voleur. L'A. a patiemment interrogé un professionnel du vol, puis a soumis son manuscrit à plusieurs autres voleurs et il nous présente maintenant les résultats de son enquête. Tout y passe: l'organisation des bandes, les métiers exercés, la vie personnelle et la vie sociale du voleur, les réactions du voleur face à la société, etc. On y trouve une mine de renseignements sur une profession dont les exigences se trouvent rarement condensées dans des livres. Un ouvrage honnête sur un sujet qui ne l'est pas.

Richard ARÈS.

Marie BERNARD: **Les Morceaux de soleil de Memnokia.** *Roman.* Dessins de Kakwitha. Coll. « Brin d'herbe ». — Québec (619, rue de Montmartre), Editions Jeunesse, 1963, 144 pp., 18.2 cm. Prix: \$1.25.

LE COMTE DE LA TALLANDIÈRE et sa famille débarquent à Gaspé. Mission royale, 1655. Témoins invisibles, les Abénaquis feront une apparition surprise. De leur côté, deux fillettes de onze ans, l'une française, l'autre indienne, peu soucieuses des différences de race, se lient d'une profonde amitié qui les entrainera dans des aventures poésifiantes. Ce récit met en valeur la poésie des croyances indiennes et la vie intime des « sauvages » plutôt que leur cruauté. Par son style simple, très

imagé, mais sans surcharge (soleil après soleil, depuis autant d'hivers qu'il y a d'arbres dans la forêt), l'A. nous introduit au mystère des « morceaux de soleil ». Après un premier chapitre un peu lent, l'intrigue devient palpitante. Le dénouement étonne et plaît. Au charme du texte s'ajoutent la grâce et la netteté des dessins qui l'illustrent parfaitement. Cadeau de choix pour les jeunes de 10 à 14 ans.

Lise BERTHIAUME.

Montréal.

Jules GRITTI, ptre: **Télévision et Conscience chrétienne**. Coll. « Questions posées aux catholiques ». — Toulouse

(14, rue des Arts), Edouard Privat, 1963, 158 pp., 18,5 cm. Prix: 6,80 F.

UNE SOLIDE DOCUMENTATION, une vivacité d'esprit communicative et surtout une connaissance vécue de son sujet (technique et programmes, vedettes et popularité, influence, dangers et ressources pour le bien) permettent à l'A. de présenter un aperçu captivant de la télévision. De l'aspect « industriel » (système privé ou régie d'Etat) ainsi que des joies et aléas du métier, de l'art propre à la télévision (« huitième art »?) et de ses exigences comparées à celles de la radio et du cinéma, de ses réussites en France et des responsabilités qu'elle impose aux usagers adultes,

pour leur profit et celui des jeunes en formation, l'A. sait, en peu de pages, nous informer. Positif, optimiste, parce que chrétien et apôtre, il a des conseils de prudence à l'adresse des parents (pp. 112-113), des observations d'un sain réalisme concernant les conditions de la « présence » et de l'« apostolat » des chrétiens à la télévision (120-136), des réflexions pertinentes sur les problèmes (loisir, culture de masse, règne de l'image) dont notre âge doit trouver l'heureuse solution (137-149). Sans s'arrêter aux trop nombreuses fautes d'impression, parents, éducateurs, prêtres doivent lire cet ouvrage instructif, stimulant.

Joseph d'ANJOU.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES POUR LES JEUNES

Yves THÉRIAULT: **Les Aventures de Ti-Jean**. — **Ti-Jean et le Grand Géant**. — **Les Extravagances de Ti-Jean**. — **Avéa, le petit tramway**. — **Maurice, le Moruceau**. — **Nauya, le petit Eskimo**. — Montréal, Editions Beauchemin, 1963, chacun environ 70 pp.

Romancier bien connu, Yves Thériault entreprend maintenant d'écrire une collection de contes pour enfants. Il y réussit avec un rare bonheur. Ses aventures de Ti-Jean rejoignent les meilleurs contes des auteurs classiques. Fait à noter: tous ces contes sont reliés au pays canadien qu'ils expliquent tant dans sa géographie que dans son histoire. Sans être moralisateurs enfin, ils comportent presque tous une certaine leçon pour les enfants; leçon de courage, d'amitié, d'entraide, de franchise, etc. C'est du bon travail.

Collection « Belle humeur »

A. HUBLET: **Mammy**. — M. VÉRITÉ: **Saladelle**. — M. DE CRISENOY: **Les Croisés de la faim**. — L.-N. LAVOLLE: **L'Ombre du pharaon**. — F. BALSAN: **Nouvelles Aventures au Kalahari**. — W. BRACK: **Les Pirates du fleuve**. — H.-P. RICHTER: **Mon ami Frédéric**. — Bruges (23, Quai au Bois) et Montréal (2715, place Darlington), Desclée de Brouwer, 1963, chacun environ 160 pp.

Voici les derniers ouvrages parus d'une collection qui déjà dépasse la centaine. Parmi ces romans d'aventures, tous pleins d'intérêt, il faut signaler *Les Croisés de la faim*, dont l'abbé Pierre a écrit la préface et qui vise à faire prendre conscience aux jeunes du drame vécu par les populations sous-alimentées; l'action se passe en Inde.

Jules SUPERVIELLE: **Panchita**. Coll. « Albums du petit berger ». — Marcelle VÉRITÉ: **L'Alphabet des fleurs**. — **Le Monde des jardins**. Coll. « Mondes et merveilles ». — Bruges, Desclée de Brouwer, 1963, 52 et 90 pp.

Trois albums, de format différent, abondamment illustrés, le deuxième servant à faire connaître le nom des fleurs et la troisième à décrire les plus beaux jardins du monde, de l'Antiquité à nos jours.

Collection « Lapin blanc »

Lapinou et la petite poule aux yeux bleus. — **Lapinou et Canouk la petite cane**. — **Chonchon le petit ourson en peluche**. — **Canailou le plus mignon des petits chatons**. — Paris (31, rue Fleurus), Editions Fleurus, 1963, chacun 20 pp.

Petits albums illustrés et en couleurs pour les tout jeunes qui viennent d'apprendre à lire.

Collection « Pirouette et Cabriole »

Bonjour Pirouette. — **L'Oranger du Père Baptistin**. — **Fanou et sa petite chienne Surprise**. — **Fanou en voyage**. — Paris (31, rue Fleurus), Editions Fleurus, 1963, chacun 16 pp.

Albums en couleurs mettant en vedette des animaux et le jeune Stéphane, surnommé Fanou.

Collection « Floréale »

Pierre CHÉRY: **Les Aventures de Jim l'Astucieux**. N° 3, « Jim contre Little Pig ». — Paris (31, rue Fleurus), Editions Fleurus, 1963, 32 pp.

Grand album présentant par bandes colorisées les aventures du célèbre cow-boy Jim dit l'Astucieux. Après de multiples cavalcades et pétarades, les bons triomphent et les méchants sont punis...

Wanda DE ROUSSAN: **Les Rois de la mer**. — Montréal, Editions Fides, 1963, 212 pp.

Roman d'aventures où sont décrites la vie et les mœurs des Vikings, ainsi que leurs explorations au Groenland et sur les bords de la côte Nord canadienne.

Harold WINSTONE: **Missal for Young Catholics**. — Glen Rock, N. J., Paulist Press, 1963, 224 pp.

Adaptation du missel français de Thomas Becquet, O. S. B., et de son parallèle allemand du P. A. Pereira, S. J., ce missel se caractérise par la splendeur des illustrations d'Etienne Morel, par son souci pédagogique d'initier à la messe et à la liturgie. Excellente initiative qu'il faut louer.

Almanach moderne Eclair 1964. — Montréal (7383, rue de La Roche), 512 pp. Prix: \$0.75.

Se présente ambitieusement comme « L'encyclopédie du Canada français ». Contient de nombreux renseignements, entre autres, sur les administrations fédérale, provinciales et municipales; les grands hommes politiques; la hiérarchie religieuse; la médecine, la santé, les loisirs, les sports et la récréation, etc.

Collection « Ecrivains de toujours »

Monique NATHAN: **Faulkner, par lui-même**. — Paris (27, rue Jacob), Editions du Seuil, 1963, 192 pp.

Introduction à l'œuvre du grand écrivain américain, William Faulkner. Abondamment illustré, cet ouvrage nous fait pénétrer au cœur de l'homme et de son œuvre.

Albert CAMUS: **L'Etranger**. — New York (22 East 51st Street), Pantheon Books, 1963, 172 pp.

Cette édition américaine du célèbre roman de Camus se recommande par sa présentation soignée, sa solide reliure et l'aération du texte.

Robert RUMILLY: **Histoire de la province de Québec**. Tome XXXIV: *L'Action libérale nationale*. — Montréal, Editions Fides, 1963, 240 pp.

Dans le même style journalistique qui a fait la popularité de son immense *Histoire de la province de Québec*, Robert Rumilly aborde en ce nouveau volume les années 1934 et 1935. Il nous fait assister à la naissance de l'Action libérale nationale, à la parution de *La Relève*, de *Vivre*, de *l'Ordre*, à la campagne menée par les Jeune-Canada, à l'enquête de la Commission Lapointe sur l'électricité, etc.

Paul GÉRIN-LAJOIE: **Pourquoi le bill 60?** — Montréal (3411, rue Saint-Denis), les Editions du Jour, 1963, 144 pp.

Exposé populaire des arguments en faveur de la création d'un ministère de l'Éducation au Québec selon les recommandations de la Commission Parent et les dispositions du projet de loi numéro 60.

TABLE DE L'ANNÉE 1963

(numéros 265-276)

I. — AUTEURS D'ARTICLES

ANONERS, P. — Réflexions sur l'enseignement: 267.
ARÈS, R. — Le fait religieux au Canada: 11.
— Le fait religieux au Québec: 38.
— La grande pitié de nos minorités françaises: 65.
— Le fait français à Montréal: 96.
— L'Église et l'État au Québec: 123.
— L'encyclique *Pacem in terris*, II: La Paix: un ordre de droits et de devoirs: 152. — VIII: Indépendance et minorités: 167.
— Situation juridique de l'Église au Québec: 221.
— Le bill 60 et l'école confessionnelle: 256.
— Le statut religieux de l'État québécois: 284.
— Droits et libertés de base en éducation: 313.
— La Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme: 353.
BERNIER, R. — L'encyclique *Pacem in terris*, VI: Nécessité d'une autorité de compétence universelle: 162.
BOURGAULT, R. — Laïcité, laïcité, laïcité:
— I: Le sens du mot laïcité: 6.
— II: La laïcité: 30.
— III: Le laïcisme: 59.
— IV: Le laïcité: 87.
— Objectivité et honnêteté: 205.
— Le mouvement étudiant: 293.
— « Réflexions sur l'enseignement »: 358.
BOUVIER, É. — Le Rapport Gill et l'Assurance-chômage: 42.
BROCHU, M. — Perspectives de la recherche scientifique au Nouveau-Québec, I, II: 325, 354.
CHEVALIER, W. — Qu'est-ce qu'un homme de droite?: 75.
COMMISSION UNIVERSITAIRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS (La). — Le Rapport de la Commission Parent: 196.
COUSINEAU, J. — L'Affaire Guérin et la liberté académique: 15.
— Le cinéma: Endiguons-nous la dépravation par le film?: 71.
— Censure et professionnels du cinéma français: 136.
— La civilisation du plaisir érotique?: 257.
— Bill 60 et démocratie: 268.
— Les défauts majeurs du bill 60: 296.
— Corps intermédiaires et bill 60: 318.
— Démocratisation scolaire à Montréal?: 352.
D'ANJOU, J. — La « presse » du journalisme: 45.
— Mesure et démesure de la mode: 134.
— L'encyclique *Pacem in terris*, III: Principes du progrès féminin: 154.
— La régulation des naissances.
I: Principes et difficultés de base: 199.

II: Surpopulation mondiale ou stérilité domestique?: 224.
III: Notes sur les fins du mariage: 311.
— Comment sauver notre langue?: 270.
— Au service du français: 14, 47, 68, 104, 215, 233, oct. II, 332, 362.
D'APOLLONIA, L. — Le Concile: une bonne introduction: 2.
— Nazareth: 33.
— Guerre et Paix: 94.
— Paix et Guerre nucléaire: 119.
— L'encyclique *Pacem in terris*, IX: Désarmement intégral: 169.
— XIV: Gloses marginales sur *Pacem in terris*: 181.
— Dossier: les encycliques du XX^e siècle sur la paix: 182.
— Le bon Pasteur Jean XXIII: 189.
— Les journalistes et le Concile: 287.
— La Réforme de la curie romaine: 310.
— Primauté et collégialité: 343.
D'AUTEUIL, G.-H. — Le Théâtre: 18, 46, 69, 105, 137, 210, 323, 359.
DESROCHERS, E. — Le Rapport Williams: 44.
DESROCHERS, I. — L'encyclique *Pacem in terris*, IV: Nos corps intermédiaires et la paix: 156.
— Socialisation et socialisme: ne pas confondre: 281.
— Le nouveau Conseil économique du Canada et le Québec: 320.
DIONNE, R. — Alain Bosquet et la poésie canadienne: 101.
— Notre différenciation nord-américaine: 234.
DUFORT, J.-M. — Le Concile, moment privilégié de la grâce: 253.
GERVAIS, E. — L'Enseignement de la grammaire française: 209.
GINGRAS, P.-É. — L'Économie de l'enseignement: 62.
— L'équilibre du budget scolaire: 91.
HÉBERT, G. — Des pensions transférables pour 50,000 travailleurs: 130.
— Réflexions sur le projet de code du Travail: 229.
— Où sont les Témoins de Jéhovah?: 263.
— La Caisse universelle de retraite: de quoi s'agit-il?: 290.
— Le Conseil supérieur du Travail, les lois ouvrières et le public: 350.
— Les associations ouvrières non accréditées: 346.
JARLOT, G. — L'encyclique de la Paix: Présentation: 149.
— Le Citoyen et l'État: 160.

KEYSERLINGK, R. W. — Rencontres avec un futur pape: 219.
LABROSSE, G. — *Pacem in terris* et notre Déclaration des droits de l'homme: 177.
LAFARGE, J. — L'Église et les Noirs aux États-Unis: 315.
LAMBERT, M. — Socialisation de l'éducation, non son étatisation: 8.
LATOURELLE, R. — L'Église gardienne et interprète de la Parole: 279.
LEDIT, J. — L'encyclique *Pacem in terris*, XIII: L'encyclique et l'U. R. S. S.: 179.
LESSARD, L. — L'éclipse du 20 juillet: 203.
MARCOTTE, M. — Le mariage, remède à la concupiscence: 13.
— L'affaire Vandeput et la conscience chrétienne: 35.
— Le scandale de l'Église: 99.
— L'égalité des sexes: 226.
MARIE-NOËLLE-DE-SION (Sr). — Est-il loisible d'être antisémite?: 206.
MATURA, M. C. — Les bases spirituelles de l'unité: 34.
MORIN, J.-Y. — L'encyclique *Pacem in terris*, VII: Jean XXIII, la communauté mondiale et les Nations Unies: 165.
MOSCOSO, T. — L'Alliance pour le progrès: 349.
MURRAY, J. C. — La liberté de religion — VIII: Terrain de rencontre: 2.
PICARD, R. — L'Enseignement secondaire et l'enseignement supérieur: 250.
PRÉVOST, Y. — L'encyclique *Pacem in terris*, X: Le catholique et la vie publique: 172.
RACETTE, J. — Les professeurs de philosophie s'organisent: 202.
ROBITAILE, G. — Les récentes journées du Devoir: 128.
— « Notre réforme scolaire »: 231.
— « Le destin de Frère Thomas »: 339.
ROUQUETTE, R. — L'Assemblée de « Foi et Constitution » à Montréal: 248.
RYAN, C. — L'encyclique *Pacem in terris*, XI: Jalons pour une présence chrétienne dans le monde actuel: 173.
SCHMIDT, H. — La Liturgie à l'heure du Concile: 125.
VACHON, A. — *Les Écrits du Canada français*: 299.
— *Parti pris* de la révolte à la révolution: 326.
— Alain Grandbois, explorateur: 329.
— Chronique des lettres: 360.
VILLAIN M. — La Commission de « Foi et Constitution » de Lausanne 1927 à Montréal 1963: 192.

II. — MATIÈRES

Articles, Au fil du mois, Éditoriaux (Édit.), Commentaires (Comm.), Correspondance (Corr.), Citations (Cit.)

ABBÉ PIERRE. — L'— parmi nous, G. R.: 363.
ACCORD NUCLÉAIRE. — L'—: un premier pas (Édit.): 246.
ACELF. — L'— va de l'avant, J.-P. L.: 107.
ALAIN GRANDBOIS. —, explorateur, A. V.: 329.
ALLIANCE. — L'— pour le progrès, T. M.: 349.
AMÉRIQUE LATINE. — V. Jean XXIII.
— Pour le meilleur et pour le pire en —, L. d'A.: 363.
— Voir O. É. A.
ANTISÉMITES. — Est-il loisible d'être —?, Sr Marie-Noëlle-de-Sion: 206.
— V. Concile.
ANTISÉMITISME. — V. Concile.
ART DU POSSIBLE. — L'— (Bill 60) (Édit.): 246.
ASSOCIATIONS OUVRIÈRES. — Les — non accréditées, G. H.: 346.
ASSURANCE-CHÔMAGE. — V. Rapport Gill.
AUTONOMIE UNIVERSITAIRE. — (Mémoire Comm. univ. C. de Jésus.) (Cit.): 240.
AUTORITÉ POLITIQUE. — L'— internationale, R. B.: 162.
AUTORITÉ PUBLIQUE. — Nécessité d'une — de compétence universelle, R. B.: 162.
AUEUGLES OU COMPLICES (Strip-tease). J. d'A.: 335.

BICULTURALISME. —, J. d'A.: 78.
— La Commission sur le bilinguisme et le —, R. A.: 353.
BILINGUISME. — Le — dans les services fédéraux (Édit.): 1.
— Charme du —, J. d'A.: 109.
— V. Biculturalisme.
BILL 54. — Réflexions sur le projet de Code du Travail (bill 54), G. H.: 229.
— V. Code du Travail.
BILL 60. — Le — et l'école confessionnelle, R. A.: 256.
— Les défauts majeurs du —, J. C.: 296.
— Amendements au — (Comm. de la C. de Jésus): 304.
— Corps intermédiaires et —, J. C.: 318.
— V. Art du possible, Autonomie, Corps intermédiaires, Démocratie, Démocratisation, Droit de veto, Éducation, Épiscopat québécois, Ministère de l'Éducation, Ordre culturel, Planification.
BOSQUET, ALAIN. — et la poésie canadienne, R. D.: 101.
BUDGET SCOLAIRE. — L'Équilibre du —, P.-É. G.: 91.
CAISSE... DE RETRAITE. — La — provinciale de retraite (Édit.): 278.
— La — universelle de retraite: de quoi s'agit-il?, G. H.: 290.

TRAVAUX D'EXPERTS

Construisez-vous? Voulez-vous réparer ou reviser votre système de chauffage?... Nous disposons d'une main-d'œuvre experte et rapide. Nos techniciens et nos ouvriers spécialisés mettent la même attention soutenue et méthodique à effectuer les travaux d'envergure comme les travaux de moindre importance. Les travaux qu'ils font sont faits pour la vie. Confiez-nous les vôtres!

Pionniers du véritable chauffage par rayonnement au Canada



J.W. JETTE LEE
CHAUFFAGE - PLOMBERIE

Victor 9-4107
360 EST, RUE RACHEL, MONTRÉAL

- La C. S. N. et la —, G. H.: 364.
 - V. Pensions.
CANADA. - «Le —: deux nations ou une seule?», R. A.: 20.
 - — Chine - U. R. S. S., J. L.: 48.
 - V. Conseil économique, Fait religieux, O. É. A.
CASTRO. - V. Fidel, Fidelis Semper.
CATHOLIQUE (Le). - Le — et la vie publique, Y. P.: 172.
CENSURE. - — et professionnels du cinéma français, J. C.: 136.
CEYLAN. - Au —, L. d'A.: 260.
CHAPUT, MARCEL. - Le jeûne de —, J. d'A.: 261.
CHINE. - V. Canada.
CHÔMAGE. - V. Assurance-chômage, Peuple.
CHRONIQUE DES LETTRES. - Les Écrits du Canada français, T. XIV, XV, A. V.: 299.
 - Alain Grandbois, explorateur, A. V.: 329.
 - La collection « Poésie canadienne; Poésie « 64 »; Guy Robert, critique et théoricien de l'art; Écrits du Canada français, XVI, A. V.: 360.
CINÉMA. - V. Censure, Dépravation, Plaisir.
CODE DU TRAVAIL. - Réflexions sur le projet de —, G. H.: 229.
 - V. Bill 54, Démocratisation.
 - V. Associations ouvrières.
COLLÉGIALITÉ. - Primauté et —, L. d'A.: 343.
COLONIALISME. - Les derniers vestiges du — africain, L. d'A.: 258.
COMMISSION PARENT. - Le Rapport de la — (La Comm. universitaire de la C. de Jésus): 196.
 - Heureuse —! (Édit.): 247.
CONCILE. - Le —: une bonne introduction, L. d'A.: 5.
 - — de pasteurs ou de docteurs? (Édit.): 29.
 - La liturgie à l'heure du —, H. S.: 125.
 - Le —, moment privilégié de la grâce, J.-M. D.: 253.
 - L'Antisémitisme et le —, (Édit.): 278.
 - Les journalistes et le —, L. d'A.: 287.
 - Paul VI et le — (Édit.): 309.
 - Idées imaginaires au — (Édit.): 341.
 - V. Paul VI.
CONFESSION. - La première — de l'enfant, J. d'A.: 141.
 - V. Enfant.
CONGO. - V. O. N. U.
CONSEIL ÉCONOMIQUE. - Le nouveau — du Canada et le Québec, I. D.: 320.
CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL. - Le —, les lois ouvrières et le public, G. H.: 330.
CORPS INTERMÉDIAIRES. - Les — et la démocratie, I. D.: 302.
CRUMP. - V. Gordon.
C. S. N. - La — et la caisse de retraite, G. H.: 363.
CURIE ROMAINE. - La Réforme de la —, L. d'A.: 310.
DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME. - *Pacem in terris* et notre —, G. L.: 177.
DÉMOCRATIE. - — en péril. (Faux certificats) (Édit.): 86.
 - Bill 60 et —, J. C.: 268.
 - V. Corps intermédiaires.
DÉMOCRATISATION. - — du processus législatif (Édit.): 310.
 - — scolaire à Montréal? J. C.: 352.
DÉPRAVATION. - Endiguerons-nous la — par le film?, J. C.: 71.
DÉSARMEMENT. - — intégral, L. d'A.: 169.
« DEVOIR ». - Les récentes journées du —, G. R.: 128.
DIALOGUE ŒCUMÉNIQUE. - Le — (Mgr de Smedt) (Cit.): 58.
DIFFÉRENCIATION. - Notre — nord-américaine, R. D.: 234.
« DROIT ». - Les 50 ans du —, A. P.: 140.
DROIT DE VETO. - Le droit de — (Bill 60), G. R.: 301.
DROITE. - Qu'est-ce qu'un homme de —?, W. C.: 75.
DROITS. - La Paix: un ordre de — et de devoirs, R. A.: 152.
 - — et libertés de base en éducation (Lettre épiscopale accompagnant amendements...), R. A.: 313.
ÉCLIPSE. - L'— du 20 juillet, L. L.: 203.
ÉDUCATION. - Socialisation de l'—, non son étatisation, M. L.: 8.
 - A propos des « normes » ministérielles en — (Édit.): 118.
 - La théorie et la pratique en — (Cit.): 204.
 - Le mot, la chose, J. d'A.: 261.
 - Droits et libertés de base en —, (Lettre accompagnant amendements...), R. A.: 313.
 - V. Budget scolaire, Enseignement, Épiscopat du Québec, Guérin (Affaire), Ministère, Ordre culturel, Pays-Bas, Semaine.
ÉGLISE. - L'— et l'État au Québec: I. L'héritage du passé; II. Situation juridique de l'— au Québec; III. Le statut religieux de l'État québécois, R. A.: 123, 221, 284.
 - Le scandale de l'—, M. M.: 99.
 - L'— et la Paix (Cit.): 151.
 - L'—, gardienne et interprète de la Parole, R. L.: 279.

- L'— et les Noirs aux États-Unis: J. LaFarge: 315.
 - V. Noirs.
ÉLECTIONS FÉDÉRALES. - L'Enjeu des —: un gouvernement qui gouverne (Édit.): 85.
ÉLECTIONS. - V. Gouverner.
ELIZABETH SETON. - La bienheureuse —, L. d'A.: 107.
ENSEIGNEMENT. - L'Économie de l'—, P.-É. G.: 62.
 - L'— secondaire et l'— supérieur, R. P.: 250.
 - Réflexions sur l'—, P. A.: 267.
 - « Réflexions sur l'— », R. B.: 358.
 - V. Planification.
ÉPISCOPAT. - L'— québécois et le bill 60 (Édit.): 277.
 - L'— du Québec rappelle... (Cit.): 207.
 - V. Éducation.
ÉTAT. - L'Église et l'— au Québec, R. A.: 123.
 - Le Citoyen et l'—, G. J.: 160.
 - Le statut religieux de l'— québécois, R. A.: 284.
ÉTATISATION. - V. Éducation.
ÉTROITESSE D'ESPRIT. - Où loge l'—?, J. d'A.: 364.
ÉVÉQUES. - Jean XXIII, nos — et l'Amérique latine (Édit.): 85.
 - V. Journaliste, Presse.
EXPÉRIENCE INUTILE (bilinguisme prématuré), J. d'A.: 301.
FAIT FRANÇAIS. - Le — à Montréal, R. A.: 96.
FAIT RELIGIEUX. - Le — au Canada, R. A.: 11.
 - Le — au Québec, R. A.: 38.
FAMILLE. - La — terrienne 1963: la — Pierre Guinois, G. R.: 77.
FEMME. - Voix de —, voix sans écho, J. d'A.: 300.
FIDEL. - — le bien-aimé..., L. d'A.: 140.
FIDELIS SEMPER (Castro). - L. d'A.: 78.
F. L. Q. (Front de la libération du Québec). - La folle aventure du —, R. A.: 212.
 - V. Terrorisme.
« FOI ET CONSTITUTION ». - La Commission de — de Lausanne 1927 à Montréal 1963, M. V.: 192.
 - L'Assemblée de (« — ») à Montréal, R. R.: 248.
FRANÇAIS. - (« Au service du »): Sentir la logique du —, J. d'A.: 14.
 - Modestie en minuscules ou en majuscules? J. d'A.: 47.
 - Noms à particule, J. d'A.: 68.
 - Bilinguisme ou métissage?, J. d'A.: 104.
 - Orthographe et syntaxe, J. d'A.: mai III.
 - Le — aux sociétés savantes (congrès), G. H.: 209.
 - Dans le même quotidien, J. d'A.: 213.
 - Récidives et originalités, J. d'A.: 235.
 - Pour une régie du français, J. d'A.: sept. III.
 - La grande pitié de l'orthographe, J. d'A.: oct. II.
 - Encore l'orthographe, J. d'A.: 332.
 - La demie d'un demi, J. d'A.: 362.
 - V. Biculturalisme, Grammaire française, Journalisme, Langue, Unilinguisme.
FRÈRE THOMAS. - « Le destin de — », G. R.: 334.
F. T. Q. (Fédération des Travailleurs du Québec). - La — et la « socialisation », I. D.: 22.
GARANT, Mgr C.-O. - Deux pionniers sociaux nous quittent, J. C.: 78.
GORDON. - Après M. —, M. Crump... (Édit.): 2.
GOVERNER. - Le premier devoir d'un gouvernement est de — (Édit.): 57.
GRAMMAIRE FRANÇAISE. - L'enseignement de la —, E. G.: 209.
GUÉRIN. - L'Affaire — et la liberté académique, J. C.: 15.
 - V. Liberté, Mots.
GUERRE. - — et Paix, L. d'A.: 94.
GUINOIS, PIERRE. - V. Famille.
INITIATION RELIGIEUSE. - — au foyer, J. d'A.: 77.
« INQUISITION ». - Un téléthéâtre réussi, G. R.: 108.

INTELLECTUEL. - La responsabilité de l'—, Qu'est-ce qu'un —? Il faut être un —. Il faut être vraiment —. Il faut être un — sérieux, H.-I. Marrou (Cit.): 142, 143.
JEAN XXIII. - —, nos évêques et l'Amérique latine (Édit.): 85.
 - L'Église et la Paix (Cit.): 151.
 - Le bon Pasteur —, L. d'A.: 189.
 - V. La presse, Journaliste, Socialisation.
JOURNALISME. - La « presse » du —, J. d'A.: 45.
 - V. Objectivité.
JOURNALISTE. - Un — catholique de grande classe (Lorenzo Paré), G. R.: 22.
 - V. Vérité, La presse, Presse catholique.
JOURNALISTES. - Les — et le respect de la vérité (Cit.): 106.
 - V. Concile.
LAÏQUE, LAÏCITÉ, LAÏCISME, LAÏCAT. - I. Le Sens du mot —, R. B.: 6. II. La Laïcité: 30. III. Le Laïcisme: 59. IV. Le Laïc: 87.
LANGUE. - Comment sauver notre —?, J. d'A.: 270.
LECTURE DU MOIS ou LIVRE DU MOIS. - Est-il loisible d'être antisémite?, Sr M.-N.-de-Sion: 206-207.
 - « Le Destin de Frère Thomas » (G. Robitaille): 334.
LETTRE ÉPISCOPALE. - — accompagnant amendements au bill 60.
 - V. Éducation.
LIBERTÉ. - V. Louis Veullot.
LIBERTÉ ACADÉMIQUE. - V. Guérin (Affaire).
LIBERTÉ RELIGIEUSE. - — derrière le rideau de fer? (Édit.): 246.
LIGUES DU SACRÉ-CŒUR. - V. « Moribonds ».
LITURGIE. - La — à l'heure du Concile, H. S.: 125.
LITTÉRATURE ANTISTALINIENNE? - L. d'A.: 110.
LOI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL. - Amendements à la —, G. H.: 262.
LOISIRS. - V. Presse.
LOUIS MASSIGNON. - J. L.: 48
LOUIS VEULLOT. - — et la liberté (Comm): 56.
MALADES. - La fête des —, J.-P. L.: 48.
MARIAGE. - Le —, remède à la concupiscence, M. M.: 13.
 - Notes sur les fins du —, J. d'A.: 311.
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. - Le — — (Édit.): 218.
 - V. Pays-Bas.
MINORITÉS. - Indépendance et —, R. A.: 167.
MINORITÉS FRANÇAISES. - La grande pitié de nos —, R. A.: 65.
MODE. - Mesure et démesure de la —, J. d'A.: 134.
« MORIBONDS ». - Quand on se penche sur des « — », (Colloque « Maintenant » sur Ligues...), J. C.: 79.
MOTS. - Cinq — de trop... (Affaire Guérin), G. R.: 21.
MOUVEMENT ÉTUDIANT. - Le — — (syndicalisme), R. B.: 293.
NAISSANCES. - La Régulation des —, I, II, III: Principes et difficultés de base, Surpopulation mondiale ou stérilité domestique, Note sur les fins du mariage, J. d'A.: 199, 224, 311.
 - « La régulation des — », J.-P. L.: 364.
NATIONS UNIES. - Jean XXIII et les —, 165.
 - V. O. N. U.
NAZARETH. - —, L. d'A.: 33.
NGO DINH DIEM. - A la mémoire de —, L. d'A.: 364.
 - V. Viet-nam.
NOIRE. - La colère — (Les Noirs aux États-Unis), L. d'A.: 212.
NOIRS AUX ÉTATS-UNIS. - L'Église et les — —, J. LaFarge: 315.
 - V. Église.
NORMES. - A propos des « — » ministérielles en éducation (Édit.): 118.
NOUVEAU-QUÉBEC. - Perspectives de la recherche scientifique au — —, I, II, M. B.: 325, 356.

Romana
Associatio
Pro
Transvehendis
Iterantibus
Missionariis

RAPTIM CANADA Ltée

AGENCE INTERNATIONALE DE VOYAGES

Approuvée par : IATA
ATC

Conférence Transatlantique
Conférence Transpacifique

Pour vous servir : **M. Luc GOU**, directeur général,
1652, rue Saint-Hubert, Montréal-24, P. Q. - Tél.: VI. 5-7223*

Bureau accrédité de RAPTIM International

NOWLAN, J. B. - Deux pionniers sociaux nous quittent, J. C.: 78.

OBJECTIVITÉ. - et Honnêteté, R. B.: 205.

- V. **Journalisme.**

O. É. A. - Le Canada et l' - (Édit.): 341.

O. N. U. - Dettes sur dettes à l' - L. d'A.: 21.

- L' - au Congo (Édit.): 57.

- V. **Nations Unies, Saint-Siège.**

ORDRE CULTUREL. - L' - et l' - politique (Cit.) (Mémoire Brébeuf): 239.

OTTAWA. - Tenir ferme à - , bâtir français au Québec (Édit.): 29.

- De nouveau, à - , les libéraux (Édit.): 119.

- « De nouveau, à - , les libéraux » (Édit.): 218.

- V. **Élections, Gouverner.**

PEARSON. - Le gouvernement - et les Canadiens français (Édit.): 342.

QUÉBEC. - Tenir ferme à Ottawa, bâtir français au - (Édit.): 29.

- V. **Conseil économique, Église, Élections, État, Gouverner, Terrorisme.**

« **PACEM IN TERRIS** ». - L'encyclique - (Édit.): 117. I. Présentation, G. J.: 149. II. La Paix: un ordre de droits et de devoirs, R. A.: 152. III. Principes du progrès féminin, J. d'A.: 154. IV. Nos corps intermédiaires et la paix, I. D.: 156. V. Le citoyen et l'État, G. J.: 160. VI. Nécessité d'une autorité politique de compétence universelle, R. B.: 162. VII. Jean XXIII, la communauté mondiale et les Nations Unies, J.-Y. M.: 165. VIII. Indépendance et minorités, R. A.: 167. IX. Désarmement intégral, L. d'A.: 169. X. Le catholique et la vie publique, Y. P.: 172. XI. Jalons pour une présence chrétienne dans le monde actuel, C. R.: 173. XII. *Pacem in terris* et notre déclaration des droits de l'homme, G. L.: 177. XIII. L'encyclique et l'U.R.S.S., J. L.: 179. XIV. Glosses marginales sur *Pacem in terris* L. d'A.: 181. XV. Dossier: les encyclopedies du XX^e siècle sur la paix (Cit.): L. d'A.: 182-183.

- et la rentrée des classes (Édit.): 247.

PAIX. - et guerre nucléaire, L. d'A.: 119.

- L'Église et la - (Cit.): 151.

- La - : un ordre de droits et de devoirs, R. A.: 152.

- Dossier: les encyclopedies du XX^e siècle sur la - , L. d'A.: 182.

- V. **Droits, Guerre.**

PAPE. - Rencontres avec un futur - (Paul VI), R. W. K.: 219.

PARÉ, MONSIEUR (Lorenzo). - Bravo, - , J. d'A.: 108.

- V. **Journaliste.**

PARENTS. - Le droit des - , J. C.: 333.

- V. **Éducation.**

« **PARTI PRIS** ». - : de la révolte à la révolution, A. V.: 326.

PASTEUR. - Notre nouveau - (Le Pape) (Édit.): 191.

PASTORALE. - Une - retentissante, L. d'A.: 20.

- sur - en Amérique du Sud, L. d'A.: 238.

PAUL VI. - et le Concile (Édit.): 309.

- V. **Concile, Curie romaine, Pape, Vicaire.**

PAYS-BAS. - Le système scolaire - (La liberté de l'enseignement, un vrai ministère de l'Éducation) (Cit.): 303.

PENSIONS. - Des - transférables pour 50,000 travailleurs, G. H.: 130.

- V. **Caisses.**

PEUPLE. - Le petit - , aux politiciens, I. D.: 140.

PEUPLES PAUVRES. - L'aide aux - (*Pacem in terris*): L. d'A.: 181.

PHILOSOPHIE. - Les professeurs de - s'organisent, J. R.: 202.

PIONNIERS. - Deux - sociaux nous quittent (Mgr C.-O. Garant, J. E. Nowlan), J. C.: 78.

PLACE DES ARTS. - Le festival d'ouverture de la - , G. R.: 109.

PLAISIR ÉROTIQUE. - La civilisation du - ? J. C.: 237.

PLAN DE PENSIONS. - V. **Caisses, Pensions.**

PLANIFICATION. - décentralisée de l'enseignement (Cit.) (Comm. universitaire de la C. de Jésus): 239.

- V. **Enseignement.**

POÉSIE CANADIENNE. - Alain Bosquet et la - , R. D.: 101.

POLITICIENS. - V. **Peuple.**

PRÉSENCE CHRÉTIENNE. - Jalons pour une - dans le monde actuel, C. R.: 173.

PRESSE. - La - , les loisirs et les sports (Cit. Jean XXIII): 90.

- La - et l'immoralité des spectacles (Cit. Jean XXIII): 104.

- V. **Journaliste.**

PRESSE CATHOLIQUE. - La - et la mission de l'Église (Cit.): 86.

- V. **Journaliste.**

PROBLÈMES DE VIE CHRÉTIENNE. - Le mariage, remède à la concupiscence, M. M.: 13.

- L'Égalité des sexes, M. M.: 226.

PROGRÈS FÉMININ. - Principes du - , J. d'A.: 154.

QUATRE PETITS GARS. - ont choisi de mourir, É. G.: 262.

QUESTION COLONIALE (La). - *Pacem in terris*, L. d'A.: 181.

QUESTION RACIALE (La). - *Pacem in terris*, L. d'A.: 181.

RACISME. - au Soudan, L. d'A.: 260.

- V. **Noirs.**

RAPPORT GILL. - Le - et l'assurance-chômage, É. B.: 42.

RAPPORT PARENT. - V. **Bill 60, Commission Parent.**

RAPPORT WILLIAMS. - Le - , E. D.: 44.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE. - Perspectives de la - au Nouveau-Québec, I, II, M. B.: 325, 354.

RÉFORME SCOLAIRE. - « Notre - (Mémoire de la Féd. des coll. cl.) », G. R.: 251.

RÉGIMES SCOLAIRES. - Cong. de l'Ass. des Comm. d'écoles cath. de langue fr. du Canada. - Des régimes justes et équitables, A. P.: 208.

RELIGION. - Liberté de - , VIII: Terrain de rencontre, J.-C. M.: 2.

- *Pacem in terris*, L. d'A.: 181.

- V. **Fait religieux, Initiation religieuse.**

RENCONTRE. - Terrain de - , J.-C. M.: 2.

RIDEAU DE FER. - V. **Liberté religieuse.**

SAINT-SIÈGE. - Le - à l'O. N. U.? (Édit.): 245.

SCANDALE. - Le - de l'Église: M. M.: 99.

SCHUMAN, ROBERT. - L. d'A.: 300.

SEMAINE. - Après la - de l'Éducation, J. d'A.: 107.

SERVICES FÉDÉRAUX. - V. **Bilinguisme.**

SEXES. - L'Égalité des - , M. M.: 226.

SHAWINIGAN. - La - et le peuple (Édit.): 58.

SITUATION. - juridique de l'Église au Québec R. A.: 221.

SOCIALISATION. - La F. T. Q. et la « - », I. D.: 22.

- et socialisme: ne pas confondre, I. D.: 281.

- V. **Éducation.**

SOCIALISME. - V. **Socialisation.**

SOCIÉTÉS SAVANTES. - V. **Français.**

SOUDAN. - V. **Racisme.**

STATUT. - Le - religieux de l'État québécois, R. A.: 284.

SURPOPULATION. - La Régulation des naissances, I, II, III: Principes et difficultés de base, Surpopulation mondiale ou stérilité domestique, Note sur les fins du mariage, J. d'A.: 199, 224, 311.

SYNDICAT INTERNATIONAL DES MARINS (S. I. M.). - La tutelle et le - (Édit.): 342.

TÉMOINS DE JÉHOVAH. - Où sont les - ? (Congrès de New York), G. H.: 263.

TERRORISME. - au Québec (Édit.): 119.

UNILINGUISME. - , pourquoi? J. d'A.: 334.

- V. **Étroitesse d'esprit.**

UNITÉ. - Les bases spirituelles de l' - , M.-C. M.: 34.

U. R. S. S. - L'encyclique *Pacem in terris* et l' - , J. L.: 179.

- V. **Canada.**

VALENTINA. - , L. d'A.: 260.

VANDEPUT. - L'Affaire - et la conscience chrétienne, M. M.: 35.

VÉRITÉ. - Servir la - , G. R.: 49.

- V. **Journaliste.**

VICAIRES. - de Jésus-Christ (Paul VI) (Édit.): 217.

VIET-NAM. - Au - (suicides bouddhistes), L. d'A.: 261.

- : crise et confusion, L. d'A.: 301.

- V. **Ceylan.**

III. — BIBLIOGRAPHIE

A. — ANONYME ET EN COLLABORATION

ANONYMES

(Auteur unique non identifié; auteurs multiples sans désignation collective.)

EN COLLABORATION

(Divers auteurs sous la désignation *En collaboration* ou sous un nom collectif.)

ACTION CATHOLIQUE CANADIENNE (L') - *Dans l'Église de Dieu* (J.-P. Labelle): 24.

- *L'Amour humain, don de Dieu* (J.-P. Labelle): 24.

- *La Prière des laïcs* (J.-P. Labelle): 305.

- *Monde des jeunes et monde des adultes* (J.-P. Labelle): 306.

CAHIERS D'ÉDUCATEURS. - *Jeunesse d'aujourd'hui. Ses problèmes, ses conflits* (J. d'Anjou): 216.

CAHIERS DE LA CONFÉRENCE RELIGIEUSE CANADIENNE. - *Donum Dei, 4: Dimensions ecclésiales des états de perfection* (R. Legault): 110.

- *Donum Dei, 6: Conditions de la chasteté* (G. Robitaille): 308.

CAHIERS DE L'ACTUALITÉ RELIGIEUSE. - *L'Existence de Dieu* (J. d'Anjou): 50.

La Parole de Dieu en Jésus-Christ (A. Dugré): 80.

CAHIERS LAËNNEC. - *Les ambiguïtés sexuelles* (J. d'Anjou): 275.

CENTRE D'ÉTUDES LAËNNEC. - *La Régulation des naissances* (J. d'Anjou): 337.

CENTRE PASTORAL DES MISSIONS DE L'INTÉRIEUR. - *La Mission générale. Dix ans d'expérience au C. P. M. I.* (R. Legault): 80.

CHRONIQUE SOCIALE DE FRANCE. - *Initiation économique et sociale, I. Doctrines et tendances: Libéralisme, socialisme et catholicisme social.* (R. Arès): 80.

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE ET D'ANTHROPOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL. - *Situation de la recherche sur le Canada français* (G.-É. Giguère): 146.

ÉCRITS DU CANADA FRANÇAIS, XIV, XV (A. Vachon): 299.

EN COLLABORATION. - *Canadian Dualism — La Dualité canadienne* (Essais sur les relations entre Canadiens français et Canadiens anglais) (P. L'Allier): 26.

- *Catholiques et Protestants (Confrontations théologiques)* (L. d'Apollonia): 336.

- *Les Laïcs et la mission de l'Église* (R. Arès): 111.

- *Pastorale du péché* (J. d'Anjou): 52.

- *Pastorale entre hier et demain* (J.-P. Labelle): 336.

- *Renouvellement de la catéchèse.* Semaine internationale d'études d'Eischtatt sur la catéchèse dans les pays de mission, dirigée par le R. P. Hofinger (J.-P. Labelle): 51.

- *Riches et pauvres dans l'Église ancienne: Textes... recueillis... par A. Hamman; traduits par France Quéré-Jaunes et les Bénédictines de Calluire et Cuire* (R. Arès): 53.

- *The Challenge of « Mater et Magistra »* (R. Arès): 184.

ÉQUIPE DE PRÊTRES ET DE LAÏQUES. - *Le Concile et la Jeunesse* (J.-P. Labelle): 84.

GROUPE LYONNAIS D'ÉTUDES MÉDICALES. - *L'Amour maternel* (J. d'Anjou): 242.

- *L'Action de l'Homme sur le psychisme humain* (J. d'Anjou): 338.

I. C. P. A. (Institut canadien des Affaires publiques). - *Le Rôle de l'État* (R. Arès): 147.

LES MOINES DE SOLESMES. - *Les Instituts de vie parfaite* (L. C. de Léry): 214.

RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE SUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL, I, II. - Versions abrégées des principales constatations et recommandations (R. Arès): 186.

SÉMINAIRE SOCIAL PIE XII. - *L'Église et l'Enseignement* (R. Arès): 305.

B. — AUTEURS IDENTIFIÉS

A KEMPIS, T. - *L'Imitation de Jésus-Christ.* Trad. nouvelle par Henri Brossard (R. Legault): 51.

AMIOT, F. - 365 *Méditations sur les évangiles et saint Paul*, I, II, III, IV (P. et J. Breton): 50.

ANGERS, P. - *Réflexions sur l'enseignement* (R. Bourgault): 358.

AUBRY, J.-M., et SAINT-ARNAUD, Y. - *Dynamique des groupes* (J. d'Anjou): 242.

AUDET, L.-P. - *Éducateurs, Parents, Maîtres* (J.-P. Labelle): 337.

AUGEREAU, J. - *Jeanne absolue* (R. Legault): 241.

BAILLARGEON, H. - *Vive la Canadienne. 77 chansons du Canada français* (J.-P. Labelle): 84.

BARBEAU, R. - *Le Québec est-il une colonie?* (J. d'Anjou): 81.

- *La Libération économique du Québec* (J. d'Anjou): 188.

BEAUDOIN, C. - *Blaise Pascal ou l'ordre du cœur* (R. Arès): 186.

BÉCAUD, abbé J. - *Contrôle ou Régulation des naissances.* (J. d'Anjou): 242.

BECQUE, L. - *Ames en crise* (J. d'Anjou): 274.

BÉNÉDICTINES DE STANBROOK. - *Au pied de la grille: Bernard Shaw et l'Abbesse Laurentia* (R. Legault): 52.

BERGE, D' A. - *Propos aux parents et aux éducateurs* (J. d'Anjou): 306.

BERGHOFF, S. - *Femme heureuse, Mariage heureux* (J. d'Anjou): 243.

BERNARD, M. - *Les Morceaux de soleil* (L. Berthiaume): 366.

BERTAUD, Dom E. - *Monsieur Vincent et les âmes* (R. Legault): 112.

BIHLMAYER, C. - *Histoire de l'Église, I. L'Antiquité chrétienne* (L. Pouliot): 144.

BIOT, F. - *De la polémique au dialogue. I. L'Église face aux chrétiens séparés* (R. Arès): 144.

BISSONNETTE, B. - *Essai sur la constitution du Canada* (R. Arès): 146.

BLAIS, M.-C. - *Pays voilés* (J. d'Anjou): 216.

BLARDONE, G. - *Le Circuit économique, II: L'Entreprise* (R. Arès): 188.

- III. *Les revenus* (G. Hébert): 305.

BLINZLER, J. - *Le Procès de Jésus* (L. Pouliot): 273.

BLUM, V. C. - *Freedom of Choice in Education* (R. Arès): 337.

BODAMER, D' J. - *L'École du mariage* (J. d'Anjou): 242.

BOILEAU, G. - *La Population du diocèse de Nicolet* (R. Arès): 242.

BONNARD, P.-E. - *Le Psautier selon Jérémie* (G. Bourgault): 335.

BOSC, R. - *L'Éducation face à la vie internationale* (L. d'Apollonia): 184.

BOUTEFEU, R. - *Je reste un barbare* (R. Daoust): 28.

BRUNEL, J. - *Le Phytoplancton de la baie des Chaleurs* (B. Taché): 216.

BURTON, J. - *Le Combat d'une mère* (R. Legault): 242.

CADET, J. - *L'Église et son organisation* (R. Arès): 144.

CADIEUX, M. - *Le Diplôme canadien* (R. Arès): 113.

CALVEZ, J.-Y. - *Église et société économique. L'enseignement social de Jean XXIII* (R. Arès): 305.

CARBONNEAU, R. - *Le Destin de Fr. Thomas* (G. Robitaille): 334.

CHABOT, C. — *Et le cheval vert* (J. d'Anjou): 186.
 — *Contes du ciel et de la terre I, II, III* (J. d'Anjou): 216.
 CHABOT, M.-E. — *Marie de l'Incarnation* (J. d'Anjou): 84.
 CHAGNON, G., et ROBERT, A. — *Principaux Coléoptères de la province de Québec* (D. Sénécal): 338.
 CHOQUETTE, A. — *Laure Clout* (P.-É. Racicot): 54.
 CLÉMENT, B. — *La Terre est ronde!* (J. d'Anjou): 147.
 — *Jacques Cartier* (J. d'Anjou): 147.
 CLÉMENT, M. — *Le Travail* (R. Arès): 115.
 CONGAR, Y.-M.-J. — *Vatican II. Le Concile au jour le jour* (R. Arès): 144.
 CORRIVEAU, M. — *Les Jardiniers du Hibou* (J. d'Anjou): 147.
 COUTURIER, abbé P. — *Œcuménisme spirituel* (G. Robitaille): 145.
 CRESSANGES, J. — *La Feuille de Bétel* (R. Daoust): 244.
 DANIELOU, J. — *Au commencement*, Genèse 1-11 (R. Arès): 188.
 DANIEL-ROPS. — *Saint Bernard et ses Fils* (R. Legault): 214.
 DAUJAT, J. — *Le Christianisme et l'Homme contemporain* (R. Arès): 50.
 DAVELUY, M.-C. — *Jeanne Mance* (P.-É. Racicot): 147.
 DAVELUY, P. — *L'Été enchanté, Drôle d'automne* (J. d'Anjou): 366.
 DE BOISDEFRE, P. — *Où va le roman?* (J. d'Anjou): 244.
 DE BOURBON-BUSSET, J. — *Les Aveux infidèles* (R. Daoust): 28.
 DE BROUCKER, J. — *L'Église à l'Est, I: la Pologne* (R. Arès): 144.
 DE CESPEDES, A. — *Journée d'août* (R. Daoust): 244.
 DEDET, C. — *Le Métier d'amant* (R. Daoust): 244.
 DE LAPLANTE, J. — *Le Petit Juif* (R. Daoust): 244.
 DE LOCHT, abbé P. — *A la mesure de son amour* (J. d'Anjou): 242.
 DE LORIMIER, J. — *L'Histoire de notre salut* (J.-P. Labelle): 184.
 DE LUBAC, H. — *La Pensée religieuse du Père Teilhard de Chardin* (L. d'Apollonia): 185.
 DENIS, Dr M. — *Contrôle ou Régulation des naissances* (J. d'Anjou): 242.
 DESJARDINS, C. — *Dieu et l'Obligation morale* (J. d'Anjou): 215.
 DESTOUCHES, C. — *Une femme répond à des femmes, I — Jeunes d'aujourd'hui et de toujours* (J. d'Anjou): 186.
 DOMINIQUE, A.-P. — *Instantané* (P. L'Allier): 243.
 DROGAT, N. — *Face à la fatm* (A. Marsan): 55.
 DUBARLE, A.-M. — *Le Pêché originel dans l'Écriture* (G. Bourgeault): 335.
 DUBOIS, M. — *Généralions en conflit* (J. d'Anjou): 306.
 DUCHESNE, J. — *Les 16-24 ans. Ce qu'ils sont, ce qu'ils pensent* (J.-P. Labelle): 186.
 FERIN, Dr J. — *Amour et Fécondité* (J. d'Anjou): 242.
 FILAS, F.-L. — *Saint Joseph et notre vie quotidienne* (G. Robitaille): 215.
 FOLLEREAU, R. — *Si le Christ frappe à votre porte... le reconnaîtrez-vous?* (J.-P. Labelle): 111.
 FOLLIER, J. — *Bourrage et Déburrage des crânes* (R. Arès): 307.
 — *Contrôle ou Régulation des naissances?* (J. d'Anjou): 242.
 FONTAINE, O. — *Les Joies atroces* (J. d'Anjou): 147.
 GABORIAU, F. — *L'Entrée en métaphysique. Orientations* (J. d'Anjou): 215.
 GALOT, J. — *Saint Joseph* (R. Legault): 51.
 GARRIGUE, P. — *L'Option politique du Canada français. Une interprétation de la survivance nationale* (R. Arès): 337.
 GEORGIN, R. — *L'Inflation du style* (J. d'Anjou): 308.
 GIÉLEN, C. — *La charité demeure* (R. Legault): 55.
 GILOTEAUX, P. — *Les Paraboles évangéliques, I* (R. Legault): 214.
 GINGRAS, P.-É. — *L'Église et l'enseignement* (R. Arès): 305.
 GLEASON, R. W., et HAGMAIER, G. — *Direction, Éducation et Psychopathologie* (G. Robitaille): 216.
 GODIN, A. — *Le Dieu des parents et le Dieu des enfants* (J.-P. Labelle): 306.
 GODOY, A. — *Traductions poétiques. — Le Drame de la Passion* (J. d'Anjou): 27.
 GOULET, A. — *Jeux et Sortilèges* (E. Richer): 275.
 GOULET, R. — *The Violent Season* (P.-É. Racicot): 84.
 GOUVERNAIRE, J. — *Raoul Dorange, prêtre de l'Église de Rennes, 1905-1940* (R. Legault): 25.
 GRAEF, H. — *En laissant leurs filets...* (R. Arès): 215.
 GRANDBOIS, A. — *Poèmes — Les Iles de la nuit, Rivages de l'Homme, l'Étoile pourpre* (A. Vachon): 329.
 GRÉGOIRE-COUPAL, M.-A. — *Des pins, des tuiles et du soleil* (P.-É. Racicot): 28.
 — *Pourquoi pleures-tu, Madonnina?* (P.-É. Racicot): 51.
 GRELOT, P. — *Le Sens chrétien de l'Ancien Testament* (G. Pelland): 184.
 — *Le Couple humain dans l'Écriture* (J. d'Anjou): 335.
 GRITTI, J. — *Télévision et Conscience chrétienne* (J. d'Anjou): 367.
 GUÉLLEY, R. — *A l'écoute de Dieu* (R. Legault): 24.
 — *Vie de foi et tâches terrestres* (J. d'Anjou): 335.
 GUITTON, J. — *Regard sur le Concile* (R. Arès): 240.
 — *Vers l'Unité dans l'amour* (J. d'Anjou): 240.
 GUY, Dr F. et M. — *Contrôle ou Régulation des naissances?* (J. d'Anjou): 242.
 HAGMAIER, G., et GLEASON, R. W. — *Direction, Éducation et Psychopathologie* (G. Robitaille): 216.
 HAJJAR, J. — *Les Chrétiens uniates du Proche-Orient* (J. Ledit): 112.
 HAMMAN, A. — *Vies des Pères du désert. Textes... présentés par A. Hamman* (A. Dugré): 52.
 — *Le Mystère de Noël* (Mme P. Perrault): 365.
 HARING, B. — *Vatican II* (J.-P. Labelle): 365.
 HÉBERT, A. — *Poèmes* (R. Dionne): 85.
 HELBO, F. — *Ces inutilités... Propos sur la vie religieuse* (P.-É. Racicot): 338.

HERMANN, R. — *La Charité de l'Église* (R. Legault): 111.
 HOSTIE, R. — *Le Discernement des vocations* (R. Legault): 81.
 HUVELIN, abbé H. — *Venez et voyez. Homélies et sermons* (R. Legault): 146.
 HOURDIN, G. — *Les femmes célibataires vous parlent* (J. d'Anjou): 55.
 — *Simone de Beauvoir et la liberté* (J. d'Anjou): 243.
 HUNERMAN, G. — *Le Chandelier d'or* (R. Legault): 273.
 — *Je te fais Chevalier* (R. Legault): 273.
 JACQUEMARD, S. — *Le Veilleur de nuit* (R. Daoust): 275.
 JEANSON, F. — *La Foi d'un incroyant* (R. Arès): 365.
 JOLY, R. — *Le Visage de l'attente* (J. d'Anjou): 307.
 JUFFÉ, M. — *Paul VI* (R. Arès): 365.
 KOCH, W. — *Journal de Pilate* (R. Daoust): 338.
 KOSTAKEFF, Y. — *Qu'est-ce que le Crédit social?* (É. Bouvier): 81.
 KUNG, H. — *Le Concile, Épreuve de l'Église* (J.-P. Labelle): 336.
 LAFORTUNE, A. — *Le Mot du Père Ambroise I. Prêchez par-dessus les toits* (J.-P. Labelle): 188.
 LAMBERT, B. — *Le Problème œcuménique, I, II* (J.-P. Labelle): 305.
 LAMONTAGNE, R. — *La Galissonnière et le Canada* (G.-É. Giguère): 82.
 LANDRY, T.-M. — *Mission catholique et française en Nouvelle-Angleterre* (R. Arès): 113.
 LAURENTIN, abbé R. — *L'Enjeu du concile* (R. Arès): 28.
 — *L'Enjeu du Concile II. Bilan de la première session* (R. Arès): 184.
 — *Lourdes, Histoire authentique, III. La quinzaine des Apparitions* (A. Dugré): 241.
 LAVOCAT, M.-H. — *Unis pour le meilleur et pour le pire* (J. d'Anjou): 242.
 LECLAIRE, R. — *La Forme canonique des mariages interrituels au Canada* (L. C. de Léry): 112.
 LECLERC, F. — *Le Calepin d'un flâneur* (R. Dionne): 28.
 LECLERCQ, J. — *La Vocation religieuse* (R. Legault): 84.
 — *La Rencontre des Églises* (J.-P. Labelle): 214.
 — *Éloge de la paresse suivi de quelques autres* (J.-P. Labelle): 243.
 — *La Liberté d'opinion et les Catholiques* (R. Arès): 273.
 — *La Révolution de l'homme au XX^e siècle* (L. d'Apollonia): 366.
 LEFEBVRE, Dom G. — *La Foi dans les œuvres* (R. Legault): 240.
 LEFEBVRE, J. — *Shanghai, les enfants dans la ville. Vie chrétienne à Shanghai et perspective sur l'Église de Chine 1949-1961, 6^e éd.* (R. Legault): 145.
 LEFEBVRE, X., et PERIN, L. — *L'Appel du Seigneur* (J.-P. Labelle): 81.
 LEFRANC, M. — *La Randonnée passionnée* (R. Daoust): 82.
 LEGRAND, F. — *Le Concile œcuménique et l'évangélisation du monde* (A. Dugré): 241.
 LE MOYNE, J. — *Convergences* (R. Dionne): 234.
 LE NORMAND, M. — *La Montagne d'hiver* (R. Daoust): 82.
 LEPPICH, J. — *Le Christ à l'Est et à l'Ouest* (R. Legault): 24.
 LESAGE, G. — *Dynamisme de la vocation* (G. Robitaille): 82.
 — *Notre éveil culturel* (R. Arès): 307.
 LESOUFLAIR, G. — *Le Yoga* (J.-P. Labelle): 366.
 LÉVESQUE-LEMIEUX, A. — *Silence — Poèmes* (J. d'Anjou): 147.
 LEVIE, J. — *Michel Levie (1851-1939) et le mouvement chrétien de son temps* (R. Arès): 52.
 LEYMARIE, G. — *Colères sous le soleil* (J. d'Anjou): 275.
 LIPSET, S. M. — *L'Homme et la Politique* (R. Arès): 186.
 LLEWELLYN, abbé R.-E. — *Liturgies familiales* (P.-É. Racicot): 53.
 MACDOUGALL, H. A. — *The Acton - Newman Relations* (L. Pouliot): 241.
 MADINIER, G. — *Nature et Mystère de la famille* (J. d'Anjou): 336.
 MARABOUT-UNIVERSITÉ: *Encyclopédie universelle, 8. Arts, cinéma, sports* (J.-P. Labelle): 365.
 MARY FRANCIS (Sr.) — *La Joie sous le voile* (A. Dugré): 365.
 MARCOTTE, G. — *Le Poids de Dieu* (R. Dionne): 27.
 MARITAIN, R. — *Notes sur le « Pater »* (G. Hébert): 336.
 MARTEL, S. — *Quatre Montréalais en l'an 3000* (J. d'Anjou): 275.
 MAURIAU, F. — *Ce que je crois* (R. Arès): 144.
 MAXIMOS IV, S. B. — *Voix de l'Église en Orient* (J. Ledit): 272.
 MCNAMARA, M.-A. — *L'Amitié chez saint Augustin* (J.-P. Labelle): 52.
 MELLOR, A. — *La Torture: son histoire, son abolition, sa réapparition au XX^e siècle* (J. Honfleur): 25.
 MERSENNE, J. — *Le Soir du bac* (J. d'Anjou): 27.
 MIGOT, A. — *Solitudes humaines* (R. Beauchamp): 187.
 MINGUET, P. — *Le Propos de l'art* (J.-P. Labelle): 275.
 MOUBARAC, Y. — *La Semaine sainte à Saint-Séverin* (J.-P. Labelle): 110.
 MOSSHAMER, Q. — *Prêtre et Femme* (J.-P. Labelle): 54.
 MVENG, E. — *Si quelqu'un... Chemin de croix* (R. Dionne): 50.
 NICOLAÏ, M. — *Où reposer la tête?* (R. Daoust): 308.
 NOTES BIBLIOGRAPHIQUES. — *Janv. III, 55, mars III, 114, 148, juin III, juill. III, août III, octobre III, 276, 340.*
 ONIMUS, J. — *Lettres à mes fils* (J. d'Anjou): 366.
 PALANQUE, J.-R., et CHELINI, J. — *Petite Histoire des grands conciles* (J.-P. Labelle): 110.
 PANICI, P. — *Jésus et l'Âme de la femme* (J. d'Anjou): 144.
 PAPINI, G. — *La Seconde Naissance* (R. Legault): 215.
 PARADIS, S. — *La Malebête* (J. d'Anjou): 147.
 PAULY, M.-H. — *Fleur de lys, Castors et Calumets* (P.-É. Racicot): 54.
 PAYETTE, B. C. — *The Oregon Country Under the Union Jack 1813-1818*, (P.-E. Racicot): 187.



La haute fidélité stéréophonique
à son meilleur

Grand choix de disques stéréo

**CITÉ
ÉLECTRONIQUE**

3165, rue Hochelaga
Montréal 4, LA. 5-2551

TOUS
LES
ACCESSOIRES
ELECTRIQUES
(Strictement en gros)



« Le temple
de la lumière »

BEN BÉLAND, prés.
JEAN BÉLAND, Ing. P., secr.-trés.

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal
CR. 4-2465*

Épargnez
tout en protégeant les vôtres
avec un plan de

La Saubegarde

COMPAGNIE
D'ASSURANCE
SUR LA VIE

Siège social: Montréal

PÈRE PARIS. — *Écrits spirituels du Père Paris* (R. Legault): 83.
 PÉRON, R. — *Jeanne d'Arc par elle-même et par ses témoins* (J. Genest): 337.
 PEYRADE, J. — *Guy de Larigaudie* (G. Robitaille): 242.
 PEYRIGUÈRE, P. — « *Laissez-vous saisir par le Christ* ». *Écrits spirituels* (J.-P. Labelle): 215.
 PHILIPS, Mgr G. — *Pour un christianisme adulte* (J. d'Anjou): 184.
 PINSONNEAULT, J.-P. — *Les Abîmes de l'aube* (J. d'Anjou): 187.
 PINTARD, J. — *Le Sacerdoce selon saint Augustin* (A. Dugré): 52.
 PONS, R. — *L'Amour, ce long chemin...* (J.-P. Labelle): 25.
 PONTEVILLE, abbé G. — *Amour et fécondité* (J. d'Anjou): 242.
 POULAT, E. — *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste* (G. Pelland): 50.
 POULIOT, A., et DUMAS, S. — *L'Exploit du Long-Sault. Les témoignages contemporains* (G.-É. Giguère): 112.
 RAHNER, K. — *Mission et Grâce* (J.-P. Labelle): 80.
 RANDE, V. de P. — *Dieu, notre Père* (R. Legault): 23.
 RENARD, Mgr A.-C. — *Vie apostolique de la religieuse aujourd'hui* (A. Dugré): 275.
 RICHER, E. — *Français parlé, Français écrit* (J. d'Anjou): 338.
 RITZEN, Q. — *L'Album* (R. Daoust): 366.
 ROBERT, A., et CHAGNON, G. — *Principaux Coléoptères de la province de Québec* (D. Sénécal): 338.
 ROSSI, P. — *L'Iraq des révoltes* (R. Arès): 112.
 ROTUREAU, G. — *Amour de Dieu et Amour des Hommes* (J. d'Anjou): 336.
 ROY C. — *Saint-Pierre-et-Miquelon* (J. d'Anjou): 147.
 ROY, M.-A.-A. — *Valcourt ou la dernière étape* (P.-É. Racicot): 28.
 RUDEL, Y.-M. — *L'Élément féminin* (R. Daoust): 366.
 RYAN, C. — *Les Comités: esprit et méthode* (R. Arès): 25.
 SAINT-ARNAUD, Y., et AUBRY, J.-M. — *Dynamique des groupes* (J. d'Anjou): 242.
 SAINT AUGUSTIN. — *Œuvres. Les Confessions* (J. d'Anjou): 214.
 SAMSON, H. — *Propos spirituel d'un psychiatre* (R. Picard): 85.
 SARTRE, J.-P. — *Réflexions sur la question juive* (Sr M.-N.-de-Sion): 206, 207.
 SCHALLER, abbé J.-P. — *Morale et Affectivité* (J. d'Anjou): 145.
 SCHLINDER, P. — *Sur la route de Rome* (A. Dugré): 336.
 SERVEL, J. — *Un autre visage. Textes inédits de Pauline Jaricot* (R. Legault): 185.
 SIX, J.-F. — *Vie de Charles Foucauld* (A. Dugré): 274.

SLATTERY, T. P. — *Loyola and Montreal. A history* (L. Pouliot): 113.
 SŒUR MARIE-THARSICIUS. — *L'Expérience poétique de Marie Noël* (J.-P. Labelle): 274.
 STEINMANN, J. — *Freidrich von Hügel* (A. Dugré): 185.
 SUENENS, card. L.-J. — *Promotion apostolique de la religieuse* (G. Robitaille): 272.
 SUTHERLAND, E. H. — *Le Voleur professionnel* (R. Arès): 366.
 SYLVAIN, R. — *Clerc, garibaldien, prédicant des deux mondes, Alessandro Gavazzi (1809-1889)*. I, II (L. Pouliot): 144.
 — *Horizons mauriciens* (J. d'Anjou): 113.
 THÉORET, P. — *Kateri, vierge iroquoise* (P.-É. Racicot): 25.
 THÉRIAULT, Y. — *Les Comellants de Caridad* (R. Daoust): 54.
 THÉRIVE, A. — *Procès de langage* (J. d'Anjou): 244.
 TORELL, J.-P. — *La Théologie de l'épiscopat au premier concile du Vatican* (G. Pelland): 25.
 TOULAT, J. — *Juifs, mes frères* (Sr M.-N.-de-Sion): 206.
 TRESMONTANT C. — *La Métaphysique du christianisme et la naissance de la philosophie chrétienne* (G. Pelland): 80.
 TREMBLAY, J. — *Scandale au D. I. P. L'affaire Guérin ou le Frère Untel avait raison* (J. Cousineau): 26.
 TREMBLAY, L. — *Entre deux livraisons, 1913-1963* (A. Plante): 337.
 TROCHU, Mgr F. — *La Maman de saint François de Sales* (R. Legault): 145.
 TRUC, G. — *Histoire de la littérature catholique contemporaine* (J. d'Anjou): 26.
 TUCHLE, H. — *Histoire de l'Église, I. L'Antiquité chrétienne* (L. Pouliot): 144.
 VALENSIN, A. — *Textes et Documents inédits* (A. Dugré): 146.
 VAN DER MEER DE WACHEREN, P. — *Rencontres* (R. Daoust): 307.
 VAN ECKHOUT, M. T. — *Les Rencontres des garçons des filles* (J.-P. Labelle): 216.
 VAN ROY, F. — *L'Initiation sexuelle de nos enfants* (J. d'Anjou): 274.
 VANTAVON, M. — *Neuf mois et c'est Noël* (G. Robitaille): 365.
 VAUGEON, D. — *L'Union des deux Canadas: nouvelle conquête* (R. Arès): 25.
 VICTOR, R. — *Terre à lézards* (R. Daoust): 338.
 WENGER, A. — *Vatican II, première session* (J.-P. Labelle): 241.
 WILLIAMS, F.-M. — *Jésus dans son pays et dans son peuple* (R. Legault): 275.
 ZELLER, R. — *Joseph le charpentier* (R. Legault): 24.

IV. — THÉÂTRE

Aperçus généraux

— Festivals d'Art dramatique du Canada (Les) (G.-H. d'A.): 138.
 — Festival dramatique étudiant (G.-H. d'A.): 138.

Pièces commentées

Adieu, Prudence (G.-H. d'A.): 18.
Aigle à deux têtes (L') (G.-H. d'A.): 69.
Alcade de Zalamea (L') (G.-H. d'A.): 137.
Auberge des morts subites (L') (G.-H. d'A.): 69.
Au cœur de la rose (G.-H. d'A.): 70.
Bérénice (G.-H. d'A.): 323.
Dimanche à New York (Un) (G.-H. d'A.): 323.
George Dandin (G.-H. d'A.): 46.
Glorieuses (Les) (G.-H. d'A.): 211.
Heureux Stratagème (L') (G.-H. d'A.): 359.
Irma-la-Douce (G.-H. d'A.): 105.
Machine à écrire (La) (G.-H. d'A.): 18.
Marchand de Venise (Le) (G.-H. d'A.): 106.
Médecin malgré lui (Le) (G.-H. d'A.): 46.
Naïves Hirondelles (G.-H. d'A.): 70.
Occupe-toi d'Amélie (G.-H. d'A.): 211.
Ombre d'un franc-tireur (L') (G.-H. d'A.): 359.
Pain dur (Le) (G.-H. d'A.): 139.
Palate (G.-H. d'A.): 105.
Phèdre (G.-H. d'A.): 323.
Qui s'y frotte, s'y pique (G.-H. d'A.): 46.
Romanoff et Juliette (G.-H. d'A.): 323.
(Treize) 13 à table (G.-H. d'A.): 210.
Ubu-Roi (G.-H. d'A.): 19.
Violettes (Les) (G.-H. d'A.): 211.

V. — DISQUES

— *La Messe lue avec chants* (fête de la Toussaint) (J.-P. Labelle): 188.
 — *Les Premières Heures du Concile à Radio-Vatican* (J.-P. Labelle): 145.
 AMBROISE, le Père. — *Les Vraies Dimensions du monde, I* (J.-P. Labelle): 187.
 CARDIJN, Mgr. — *Message de — aux jeunes travailleurs canadiens* (J.-P. Labelle): 274.
 PANICI, R. P. — *Jésus, Fils de Dieu, notre Sauveur. Les Apôtres* (J.-P. Labelle): 215.

Un membre utile à votre équipe...
 ...le représentant Sun Life

Oui, en tant qu'expert pour vous aider à préparer votre succession, le représentant Sun Life peut coopérer étroitement avec votre avocat, votre comptable et votre fiduciaire dans le but de vous prodiguer les meilleurs conseils possibles. Pour préserver vos biens, votre succession aura immédiatement besoin d'argent disponible pour couvrir les impôts au décès et les frais de dernière maladie. La Sun Life peut vous procurer cet argent.

Depuis plus de quatre-vingt-dix ans, les représentants de la Sun Life du Canada pourvoient à la protection d'un nombre incalculable d'hommes, de femmes et d'enfants dans le besoin. La Sun Life, dont l'assurance-vie en vigueur dépasse 10 milliards de dollars, comprenant trois millions de polices individuelles et de certificats de groupe, et qui compte 24 succursales dans la province de Québec, offre des polices modernes qui vont de pair avec notre époque en constante évolution.

SUN LIFE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

UNE COMPAGNIE MUTUELLE AYANT SON SIÈGE SOCIAL À MONTRÉAL.



Compliments de

VOLCANO LIMITÉE

*Manufacturiers d'appareils
de chauffage automatique*

MONTRÉAL - TORONTO - QUÉBEC - ST-HYACINTHE



CIGARETTES

"EXPORT"

BOUT UNI OU FILTRE

Une suggestion

Vous aimerez offrir
en cadeau
un abonnement à **RELATIONS**

Chaque mois,
ce cadeau rappellera votre souvenir
au bénéficiaire.

Une carte de souhaits
lui sera envoyée en votre nom.

Waterman est le favori des "Pères Noël"



Les "Pères Noël" savent bien qu'une liste de cadeaux, qui mentionne "stylo", sous-entend Waterman.

Qu'il s'agisse d'un modeste stylo à bille ou d'un stylo C/F* Waterman de luxe, le nom Waterman procure satisfaction.

*À cartouche ou avec réservoir "U-Fill" pour remplissage à même la bouteille.

Soyez bon Père Noël, cette année! Comme cadeau de Noël, offrez un Waterman.

Stylos C/F à compter de
\$6.50 jusqu'à \$35.00

Chez tous les bons dépositaires





marabout université

LA PRESTIGIEUSE COLLECTION
DU TOUT SAVOIR UNIVERSEL



Un des premiers volumes de la collection Marabout Université fut ce Message des Evangiles, à la conception révolutionnaire, qui mettait à la portée du public le moins averti une compréhension totale et aisée du texte sacré. Cette œuvre était préfacée par Monseigneur J. B. Montini, à l'époque Archevêque de Milan et devenu depuis le Souverain Pontife de l'Eglise Catholique Romaine sous le nom de S.S. Paul VI. Il est aisé d'en conclure que le travail d'Angelo Alberti est d'une valeur qui dépasse de loin les commentaires des Evangiles publiés précédemment. Ce volume, composé avec un soin extrême afin d'en laisser paraître toute l'originalité, revient à \$1.95



"...c'est...un commentaire qui n'édulcore pas, n'altère pas le langage biblique et n'en affaiblit en rien la vigueur, mais qui tente de vous faire pénétrer d'un coup dans la plénitude du sens littéral."

† J. B. Montini
Archevêque

(Sa Sainteté le Pape Paul VI).

Les huit volumes de l'Encyclopédie universelle Marabout condensent tout le savoir du monde en 3.000 pages rédigées par 110 spécialistes européens. Ils sont illustrés de 400 reproductions en noir et en couleurs et de 1.200 dessins ou schémas in-texte. Un index général de 15.000 mots inséré dans le dernier tome permet de retrouver très facilement toutes les notions évoquées. C'est assez dire que cet ouvrage exceptionnel trouve sa place dans toutes les bibliothèques, car les besoins de l'honnête homme du XXe siècle ne font que croître et une encyclopédie entièrement à jour constitue un précieux instrument de travail en même temps qu'une lecture agréable et enrichissante. Les 8 volumes sont désormais vendus en coffret-cadeau au prix de \$15.50.



L'Histoire universelle publiée chez Marabout est le plus moderne et le plus passionnant panorama des civilisations occidentales, orientales et africaines. Un véritable monument de l'édition au format de poche. Entièrement mis à jour par les plus grands spécialistes, l'œuvre de Carl Grimberg va résolument à l'encontre de l'enseignement traditionnel de l'Histoire en mettant l'accent sur l'humanité en évolution. De plus il ne se limite pas aux seuls horizons européens et devient ainsi la première Histoire réellement universelle. Chacun des 12 tomes, avec de nombreux dessins et cartes et au moins 32 pages d'illustrations hors-texte dont 16 en quatre couleurs, est mis en vente de deux en deux mois au prix incroyable de \$1.95



Distributeur général pour les Amériques : D. KASAN - 226, Est, Christophe Colomb, QUEBEC P. Q.

